

Limagrain

Déclaration de performance extra-financière

Exercice 2024-2025

NOTE D'INTENTION	4
ÉDITORIAL.....	5
1. INFORMATIONS GÉNÉRALES [ESRS 2].....	6
1.1. Présentation du Groupe	6
1.2. Modèle d'affaires et contribution au développement durable [SBM-1 38, 39a, 40ai, aii, aiii, b, e, f, 42] ..	7
1.2.1. Modèle d'affaires	7
1.2.2. Raison d'être et Ambition 2030	9
1.3. Note méthodologique	10
1.3.1. Base générale d'établissement de l'état de durabilité [BP 1]	10
1.3.1.1. Bases de préparation [BP-1 5a, b].....	10
1.3.1.2. Périmètre de consolidation.....	10
1.3.1.3. Publication d'informations relatives à des circonstances particulières [BP-2]	10
1.3.1.4. Horizons temporels.....	11
1.3.2. Processus de double matérialité	11
1.3.2.1. Description de la méthodologie [IRO-1]	11
1.3.2.2. Détermination des IRO et de leur matérialité	12
1.4. La chaîne de valeur [SBM-1 38, 39, 40 ai, aii, aiii, b, e, f, 42]	18
1.4.1. Description	18
1.4.2. Implication des parties prenantes [SBM-2] [SBM-2 43].....	19
1.5. Gouvernance de la responsabilité ESG 3.1.1.3.1.....	21
1.5.1. Rôle des instances de gouvernance [GOV-1]	21
Le Conseil d'Administration [ESRS-G1 GOV-1 5a, MDR-P 65c]	22
Le Comité de Direction.....	22
1.5.2. Responsabilités des instances de gouvernance [GOV-1]	22
1.5.2.1. Rôle et responsabilité du Conseil d'Administration sur les questions de durabilité	22
1.5.2.2. Responsabilités de la Direction Générale	23
1.5.3. Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité [GOV-5].....	23
1.5.3.1. Procédures de gestion des risques et de contrôle interne pour les données de durabilité.....	23
1.5.3.2. Approche de la méthode d'évaluation des risques	24
2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	25
2.1. Stratégie environnementale et gestion des IRO correspondants	25
2.1.1. Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat.....	25
2.1.2. Identification et évaluation des impacts climatiques	25
2.1.3. Évaluation des risques climatiques intégrée à la politique de gestion globale des risques	25
2.1.4. Gouvernance	28
2.2. Trajectoire de décarbonation (E1-1)	30
2.3. Politiques, actions et objectifs relatifs au changement climatique (E1-2 ; E1-3 ; E1-4)	32
2.3.1. Politiques.....	32
2.3.2. Actions.....	33
2.3.3. Cibles et objectifs en matière de changement climatique.....	35
2.4. Indicateurs relatifs au changement climatique	37
2.4.1. Consommation d'énergie et mix énergétique E1-5	37
2.4.2. Émissions brutes de GES scope 1, 2, 3 et émissions totales de GES [E1-6].....	38
2.4.3. Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone [E1-7]	40
2.4.4. Tarification interne du carbone [E1-8]	40
2.5. Pollution (ESRS E2).....	41
2.5.1. Stratégie de lutte contre la pollution et gestion des IRO associés SBM-3	41

2.5.2. Politiques en matière de pollution.....	41
E2-1 – Politiques en matière de pollution	41
2.6. Eau et ressources marines [ESRS E3].....	44
2.6.1. Impacts, Risques et Opportunités des ressources en eau [ESRS-E3 IRO-1]	44
[ESRS-E3 IRO-1]	44
2.6.2. Politique mise en place [E3-1].....	44
2.6.3. Actions [E3-2]	45
2.6.4. Cibles et indicateurs clés de performance [E3-3] [E3-4]	46
2.7. Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)	47
2.7.1. Stratégie biodiversité et écosystèmes, et gestion des IRO associés	47
2.7.2. Résilience de la stratégie et du modèle économique de l'entreprise dans le domaine de la biodiversité et des écosystèmes [E4-1]	47
2.7.3. Politique mise en place [E4-2]	48
2.7.4. Actions.....	48
2.7.5. Cibles et indicateurs clefs de performance [E4-4, E4-5]	49
2.8. Utilisation des ressources et économie circulaire [ESRS E5].....	50
2.8.1. Présentation des impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire [IRO-1]	50
2.8.2. Politique et processus de gestion des ressources et d'économie circulaire [E5-1]	50
2.8.3. Sorties de ressources	52
3. INFORMATIONS SOCIALES	55
3.1. Respect des droits humains.....	55
3.1.1. Politique	55
3.2. Effectifs propres (ESRS S1).....	55
3.2.1. Identification des IRO matériels sur les enjeux sociaux dans les effectifs propres [IRO-1 53a, b]	55
3.2.2. Description des caractéristiques des salariés (S1-6)	59
3.2.3. Mesures de la diversité (S1-9).....	60
3.2.4. Conditions de travail [S1-1, S1-4, S1-5, S1-10, S1-11, S1-15]	61
Dialogue social [S1-1, S1-2, S1-4, S1-5, S1-8, S1-10, S1-11, S1-15]	61
Santé et sécurité [S1-1, S1-4, S1-5, S1-14, S1-15]	64
1.5.3.3. Parité femmes-hommes et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale [S1-1, S1-4, S1-5, S1-16]	71
1.5.3.4. Autres sujets liés au travail	71
3.3 Travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2) et Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)	73
3.3.1 Introduction [SBM-3, S2-1, S2-3, S2-4].....	73
Impacts, risques et opportunités matériels (IRO).....	73
3.3.1.3 Outils mis à la disposition des travailleurs de la chaîne de valeur pour faire remonter leurs préoccupations ; protection contre les représailles [S2-3].....	77
3.3.4 Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)	77
SBM-3 Impacts matériels, risques et opportunités liés aux consommateurs et aux utilisateurs finaux..	77
4. INFORMATIONS RELATIVES À LA CONDUITE DES AFFAIRES [ESRS G1]	81
4.1. Éthique et conduite des affaires (ESRS G1).....	82
4.1.1. IRO matériels relatifs à la conduite des affaires	82
Responsabilité au sein de l'organisation	83
4.1.2. Politiques [G1-1 7, 9, G1-3 18a]	83
4.1.3. Actions.....	85
Lutte contre l'évasion fiscale et le blanchiment	85
Gestion des relations avec les fournisseurs et délais de paiement [G1-2, G1-6].....	85
Délai moyen de paiement des fournisseurs [G1-6]	85

Influence politique et activités de lobbying [G1-5].....	86
Bien-être animal.....	86
Formation à l'éthique et à la conduite des affaires [G1-1 10g, G1-1 10h, G1-3 18a, G1-3 21a]	87
Indicateurs	87
Signalement et rapport des incidents éthiques – Traitement des incidents éthiques [G1-1 10a, 10c, 10e, G1-3 18a].....	87
Gestion des non-conformités	88
Ressources dédiées [G1-4].....	88
4.2. Prévention et détection de la corruption	89
4.2.1. Politique	89
4.2.2. Actions.....	89
4.2.3. Contrôles et certifications [G1-3 18a]	90
4.2.4. G1-4 : Cas avérés de corruption	91
ANNEXES.....	92
GLOSSAIRE	104

NOTE D'INTENTION

La présente Déclaration, portant sur l'exercice clos au 30 juin 2025, est structurée de manière à anticiper la prise en compte du référentiel CSRD, sans pour autant constituer un rapport se voulant conforme à ce référentiel.

Par ailleurs, Limagrain a appliqué, de manière anticipée et volontaire, certaines exigences issues de la directive CSRD et des normes européennes ESRS, auxquelles le Groupe sera soumis à compter de l'exercice clos au 30 juin 2028.

Cette anticipation prend notamment la forme :

- De la présentation des informations requises par la DPEF au format des ESRS
- De la réalisation d'une première analyse de double matérialité, publiée dans ce présent rapport et dont les enseignements ont permis d'identifier les principaux risques adressés dans les différentes sections concernées.

Les travaux de vérification de notre Organisme Tiers Indépendant (OTI) portent exclusivement sur la revue de conformité de la déclaration de performance extra-financière et sur la sincérité des informations qui y sont présentées. Les éléments relatifs à l'anticipation CSRD ne sont pas couverts par la mission d'audit.

ÉDITORIAL

Limagrain : conjuguer agriculture, innovation et performance durable

Dans un monde marqué par une croissance démographique continue, une pression accrue sur les ressources naturelles et des bouleversements climatiques sans précédent, Limagrain assume une responsabilité centrale : contribuer à répondre aux enjeux alimentaires mondiaux tout en participant activement à développer une agriculture durable.

Forte de son organisation qui positionne les agriculteurs en son cœur, avec un héritage et une expertise dans l'amélioration des plantes qui n'est plus à démontrer, la Coopérative Limagrain est aujourd'hui un acteur international de référence dans la création, la production et la commercialisation de semences potagères et de grandes cultures. Avec près de 6 000 variétés en portefeuille et plusieurs centaines de nouvelles variétés introduites chaque année, la Coopérative offre aux agriculteurs et aux maraîchers, sur tous les continents, la possibilité de produire plus, mieux et durablement.

Au cœur de cette ambition se trouve un investissement significatif et continu dans la recherche et le développement. Nos équipes scientifiques et techniques, présentes sur tous les continents, travaillent à développer des solutions adaptées aux différents contextes agricoles, intégrant des critères de performance, de résilience aux aléas climatiques, et de respect de la biodiversité. L'innovation n'est pas seulement un levier de compétitivité : elle constitue l'ADN de notre stratégie, en permettant d'anticiper les besoins futurs et de répondre aux attentes croissantes des marchés et des consommateurs.

Une performance intégrée et responsable

Dans un contexte de marchés mondiaux structurellement porteurs, Limagrain déploie une stratégie d'internationalisation maîtrisée. Conformément aux normes IFRS, nos performances sont présentées avec transparence et rigueur, garantissant la confiance de nos partenaires et de nos investisseurs.

Mais la performance économique ne peut se concevoir indépendamment d'une performance environnementale et sociale.

Cette année, nous avons ancré nos publications extra-financières dans une démarche de reporting alignée sur les ambitions de la CSRD, une opportunité pour nous d'analyser en profondeur nos enjeux et de les intégrer à notre démarche de durabilité. Ce nouveau cadre européen renforce la transparence et la comparabilité des informations extra-financières, en particulier sur nos impacts climatiques, notre empreinte environnementale, nos politiques sociales et nos pratiques de gouvernance.

Pour Limagrain, il s'agit de démontrer concrètement notre engagement en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement et porteuse de valeur pour toutes nos parties prenantes.

Fidèle à ses valeurs que sont l'audace, le progrès, la persévérance et la coopération, Limagrain poursuit son développement et ses actions au service de l'agriculture mondiale.

En conjuguant agriculture, innovation et vision à long terme, nous construisons les conditions d'une croissance durable et d'une agriculture capable de relever les grands défis du XXI^e siècle.

Avec la force de notre recherche et la fidélité à nos valeurs coopératives, Limagrain se donne les moyens d'accompagner durablement les agricultures, au service de la planète et des générations futures.

C'est un cercle vertueux, de la Terre à la Vie !

Sébastien VIDAL, Président

Sébastien CHAUFFAUT, Directeur Général

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES [ESRS 2]

1.1. Présentation du Groupe

L'accès à l'alimentation reste un défi majeur : 733 millions de personnes dans le monde étaient confrontées à la faim en 2023, et 2,8 milliards n'ont pas les moyens de s'offrir un régime alimentaire sain, notamment en Afrique où 58 % de la population est en situation d'insécurité alimentaire modérée ou sévère. L'histoire de Limagrain, coopérative agricole auvergnate devenue le 4^e semencier mondial, est intrinsèquement liée aux défis de l'agriculture.

En tant que semencier, la contribution de Limagrain est, par le progrès génétique, d'améliorer la capacité d'adaptation des cultures et de préserver les milieux dans lesquels elles seront cultivées. Ainsi, Limagrain aide les agriculteurs à répondre aux attentes sociétales en matière de qualité de l'alimentation et de préservation de la planète avec des solutions innovantes issues de la génétique des plantes. Elles contribuent à faire évoluer les systèmes de production agricole vers de meilleures performances agronomiques et environnementales.

Fondé le 14 janvier 1965, Limagrain est bien plus qu'un groupe semencier et agroalimentaire ; c'est une coopérative, détenue par des agriculteurs français installés au cœur de l'Auvergne. Son origine est le fruit d'un pari audacieux : des agriculteurs ont choisi de se réunir en coopérative pour assurer la pérennité de leurs exploitations dans la plaine de Limagne. Le succès est immédiat avec l'inscription du premier hybride de maïs de Limagrain, le LG 11, qui, dès 1970, propulse Limagrain au rang de leader français, puis européen, des maïs précoces.

Au fil des décennies, grâce à l'engagement sans faille de chaque génération d'agriculteurs et de salariés et partenaires, Limagrain est devenu un groupe coopératif solide qui a développé ses ventes dans plus de 150 pays.

Aujourd'hui, Limagrain est le 4^e semencier mondial, le numéro 1 mondial des semences potagères, le 1^{er} acteur français des semences destinées aux jardiniers amateurs et le 2^e acteur français de la boulangerie pâtisserie industrielle.

Limagrain est une société de personnes, et non de capitaux, ce qui ancre sa gouvernance dans les principes fondateurs de la coopération, véritable ADN de l'entreprise.

Limagrain se distingue comme le seul semencier qui établit un lien direct entre le sélectionneur, l'agriculteur, l'industriel, le distributeur et le consommateur. Fort d'une connaissance éprouvée des interactions entre les caractéristiques génétiques des plantes et les procédés industriels, Limagrain concourt, chaque jour, à faire de son territoire un pôle d'excellence agricole grâce à la mise en place de filières en circuits courts industriels. Pur semencier, qui n'intervient pas en agrochimie, Limagrain est convaincu de l'importance de préserver l'indépendance et la liberté de choix des agriculteurs et maraîchers concernant leurs autres facteurs de production, son offre est exclusivement centrée sur la semence et son savoir-faire en génétique des plantes. Ce savoir-faire est ancré dans l'héritage transmis par des générations d'agriculteurs depuis 60 ans et est le socle de sa feuille de route stratégique, Ambition 2030.

Limagrain investit dans ses équipes et ses activités pour une performance durable, visant l'excellence opérationnelle.

Son engagement se traduit par :

- L'innovation variétale pour une agriculture plus résiliente et productive.
- Des pratiques agricoles durables pour préserver les ressources naturelles.
- Le développement de partenariats solides avec ses parties prenantes.

Face aux enjeux agricoles et alimentaires mondiaux, Limagrain est convaincu que le végétal recèle, encore, nombre de solutions pour garantir la durabilité de l'agriculture et lui permettre de continuer d'assurer son rôle nourricier, à la fois en quantité et en qualité. Ce rapport détaille ses efforts pour atteindre cet objectif, à travers des initiatives concrètes et des résultats mesurables. Limagrain est convaincu que la durabilité est un levier de performance et de création de valeur à long terme.

1.2. Modèle d'affaires et contribution au développement durable [SBM-1 38, 39a, 40ai, aii, aiii, b, e, f, 42]

1.2.1. Modèle d'affaires

Limagrain est un groupe semencier et agroalimentaire international. La coopérative agricole française est installée dans la plaine de Limagne-Val d'Allier, au cœur de l'Auvergne et réunit 1 300 associés coopérateurs. Le Groupe s'est clairement positionné à l'écart du secteur de l'agrochimie, en se concentrant sur son cœur de métier : l'amélioration des plantes et la valorisation des productions agricoles.

Depuis sa création, Limagrain s'est développé autour de six métiers, distincts les uns des autres par leurs expertises, leurs marchés et leurs clients.

Trois métiers sont orientés autour des activités semencières :

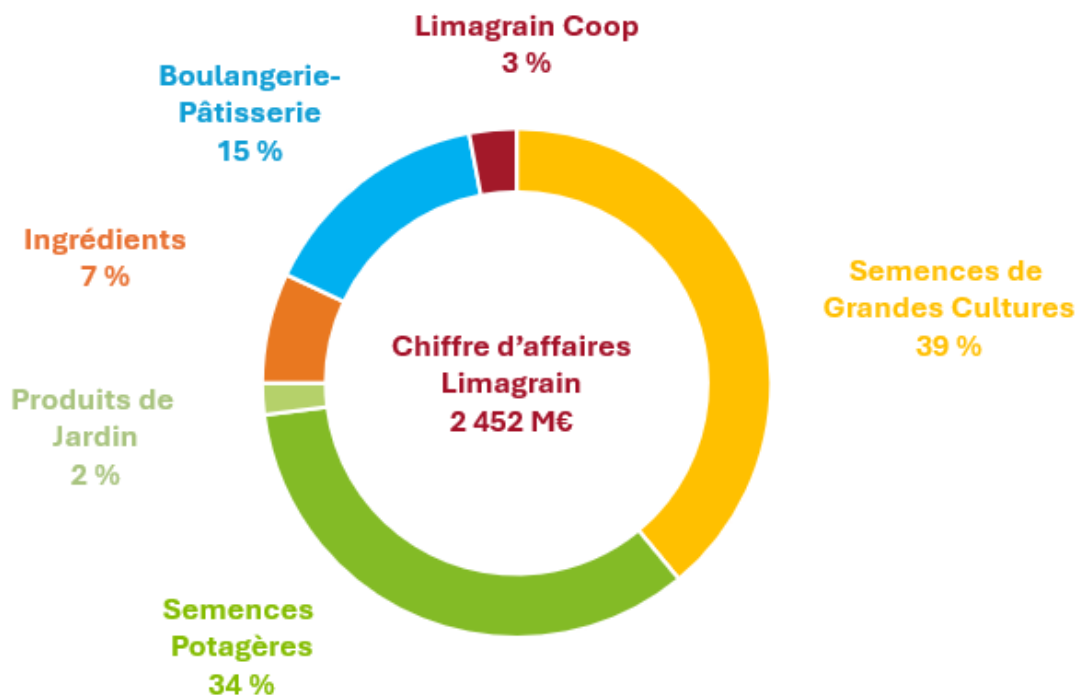
- Les Semences de Grandes Cultures
- Les Semences Potagères
- Les Produits de Jardin

Les trois autres concernent les filières agroalimentaires :

- Les Activités de la Coopérative
- Les Ingrédients
- La Boulangerie-Pâtisserie

Cette organisation assure une grande proximité avec les marchés locaux et une adaptation fine aux besoins des agriculteurs, des clients et des consommateurs.





Le modèle d'affaires de Limagrain s'articule autour de sa nature coopérative, qui place les agriculteurs au centre de sa stratégie. Cela se traduit par :

- La recherche et l'innovation : Un investissement constant dans la génétique végétale et les procédés de transformation pour proposer des variétés et des ingrédients à haute valeur ajoutée.
- Une expertise agronomique : Un accompagnement des agriculteurs pour optimiser leurs pratiques et répondre aux défis environnementaux.
- Une présence mondiale : Un maillage international permettant de répondre aux besoins spécifiques de chaque région et de diversifier les marchés.
- Un engagement durable : L'intégration des enjeux ESG au cœur de la stratégie, pour une agriculture et une alimentation plus résiliente.

1.2.2. Raison d'être et Ambition 2030

Ambition 2030 se veut l'expression d'une vision partagée, engageant chaque collaborateur et adhérent, soutenue par une raison d'être plus représentative de Limagrain, de sa culture et de la diversité de ses métiers, et animée par les quatre valeurs du Groupe : l'audace, la coopération, le progrès et la persévérance.

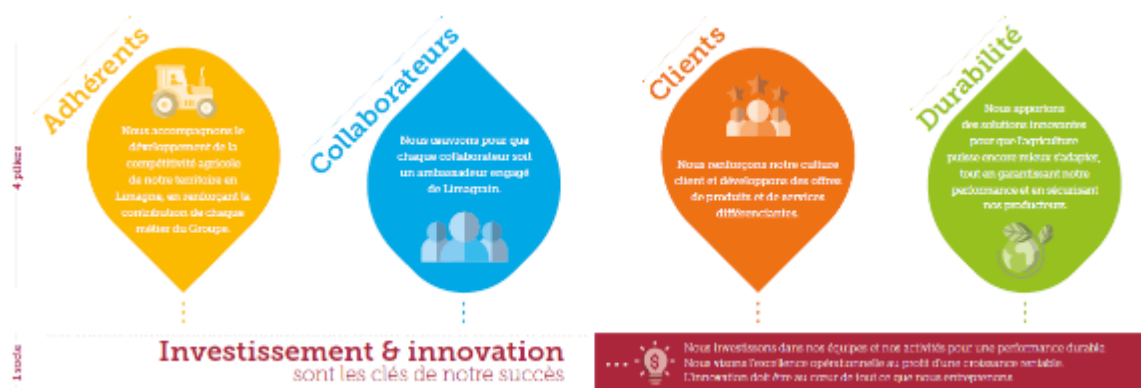
« *Porté par la vision d'agriculteurs, Limagrain révèle avec **passion** le meilleur du **végétal** pour **contribuer au progrès de l'alimentation** et **bâtir un futur durable**.* »

Il s'agit d'abord de révéler le plein potentiel du végétal, une mission portée par ses équipes au service des clients. De la création variétale aux recettes de boulangerie-pâtisserie gourmandes, en passant par les ingrédients, le meilleur du végétal s'exprime au travers de tous ses métiers. L'entreprise croit à une science responsable et investit massivement en recherche, reconnaissant que le végétal est la source de toutes ses activités présentes et futures.

Limagrain s'engage également à contribuer au progrès de l'alimentation. Nourrir une population qui ne cesse de croître, avec des ressources de plus en plus limitées, représente un défi majeur pour l'avenir auquel l'entreprise répond avec confiance et fierté. Elle contribue ainsi au progrès de l'alimentation, tant en quantité qu'en qualité, en améliorant les caractéristiques nutritionnelles et organoleptiques des produits et en favorisant la diversité alimentaire.

Enfin, Limagrain œuvre à bâtir un futur durable. Cela implique de construire un avenir pérenne pour les exploitations de ses adhérents et d'œuvrer pour leur transmission. C'est également veiller à l'engagement de chaque collaborateur dans ce projet collectif, en contribuant à développer leur plein potentiel dans un environnement de travail sûr et inclusif. Il s'agit enfin d'innover pour permettre à l'agriculture et à l'alimentation de toujours mieux répondre aux enjeux du développement durable et aux attentes des consommateurs, dans un contexte de changement climatique et d'adaptation aux réglementations locales.

Ambition 2030 vise à investir au bénéfice d'une croissance rentable et durable pour devenir l'acteur mondial du végétal préféré des salariés, des agriculteurs et des clients. Cette ambition repose sur quatre piliers et un socle fondamental qui doit être au cœur de toutes les initiatives : l'investissement et l'innovation.



Les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance intégrés par Limagrain sont désormais inscrits au cœur d'Ambition 2030 et de la raison d'être du Groupe, pour accompagner l'entreprise dans sa transformation et l'amener à être reconnue comme une entreprise performante, durable et responsable.

Les actions mises en place – telles que la politique environnementale Groupe, la trajectoire carbone, le programme Diversité et Inclusion, l'orientation des investissements et programmes de recherche – permettront de répondre aux besoins et attentes des différentes parties prenantes du Groupe : adhérents, collaborateurs, clients, investisseurs, etc.

1.3. Note méthodologique

1.3.1. Base générale d'établissement de l'état de durabilité [BP 1]

1.3.1.1. Bases de préparation [BP-1 5a, b]

La CSRD marque une étape majeure dans le reporting extra-financier des entreprises. Cette directive européenne vise à renforcer la transparence et la qualité des informations de durabilité, en élargissant le champ d'application de l'ancienne NFRD (Non-Financial Reporting Directive) et en introduisant le concept de double-matérialité. L'objectif est de décrire les impacts de l'entreprise sur l'environnement et le Groupe, ainsi que la manière dont les enjeux de durabilité (environnementaux, sociaux et de gouvernance) affectent l'entreprise elle-même.

2025 est l'année des 60 ans de Limagrain. C'est aussi l'année qu'a choisi la Direction de Limagrain pour publier sa Déclaration de Performance Extra-Financière en intégrant les éléments constitutifs de la CSRD. Ainsi, les informations présentées ici reflètent les éléments considérés comme matériels au sens de cette directive et ne sauraient couvrir l'intégralité des initiatives de durabilité du Groupe ; des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de Limagrain : www.limagrain.com.

En intégrant de manière anticipée le cadre de la CSRD, Limagrain entend poursuivre sa transformation et le développement de pratiques toujours plus durables, dans le but de mener ses opérations de la manière la plus respectueuse pour l'environnement et le Groupe. Ce premier état de durabilité s'inscrit ainsi dans un processus nécessaire d'amélioration continue, et Limagrain s'engage, au fil des années à venir, à préciser, compléter et enrichir les informations publiées.

C'est, animées par cette volonté, que les équipes de Limagrain ont initié une démarche structurée d'analyse de sa base documentaire interne. L'objectif premier était d'identifier les points de données (Data Points) pertinents pour le Groupe, en alignement avec les standards ESRS, puis d'évaluer leur disponibilité et leur qualité actuelles.

La méthodologie employée s'est appuyée sur l'expertise de la gestion des risques du Groupe et c'est à partir de l'univers de risques du Groupe (ERM) que le Groupe a défini des scénarii dédiés aux enjeux ESG pour les analyser sous l'angle de la double matérialité.

1.3.1.2. Périmètre de consolidation

Conformément aux normes ESRS, l'état de durabilité applique le même périmètre que les états financiers. Le périmètre de consolidation est présenté dans le présent rapport financier.

1.3.1.3. Publication d'informations relatives à des circonstances particulières [BP-2]

Principales incertitudes et estimations

Dans ce contexte de première application, quelques points méritent attention :

- L'analyse de double matérialité a été réalisée conformément aux dispositions de la norme. Les mises à jour des exercices à venir seront alimentées des observations des Commissaires aux Comptes et des meilleures pratiques qui vont progressivement émerger ;
- Certaines informations quantitatives font appel aux jugements et estimations de la Direction de Limagrain et peuvent comporter des incertitudes en particulier pour les données prévisionnelles sur le long terme. Ces éléments d'incertitude, jugements et estimations sont précisés pour les principaux indicateurs concernés au sein du rapport ;
- Enfin l'adaptation du processus de contrôle interne aux nouvelles exigences de la norme est en cours. Les efforts initiés cette année seront poursuivis lors des prochains exercices.

1.3.1.4. Horizons temporels

Parce que Limagrain cultive l'avenir, le Groupe applique des horizons temporels cohérents avec ceux utilisés pour son information financière et sa stratégie globale pour la préparation de l'état de durabilité.

Ainsi, conformément à la norme ESRS 1, le Groupe a évalué l'horizon temporel d'occurrence de chaque impact, risque et opportunité (IRO), tant pour la matérialité d'impact que pour la matérialité financière.

Les seuils ont été fixés d'après les lignes directrices de l'EFRAG :

- **Court terme** : un an (« la période adoptée par le Groupe comme période de référence dans ses états financiers ») ;
- **Moyen terme** : plus d'un an, jusqu'à cinq ans ;
- **Long terme** : plus de cinq ans.

Tout horizon temporel différent utilisé dans une section spécifique fera l'objet d'une mention dédiée.

1.3.2. Processus de double matérialité

1.3.2.1. Description de la méthodologie [IRO-1]

L'analyse de double matérialité de Limagrain a servi de fondement à l'identification des Data Points applicables, en se basant sur un corpus documentaire réduit comprenant la Déclaration de performance extra-financière 2023-2024, les politiques Groupe existantes, et une matrice d'indicateurs. La qualification des informations a distingué ce qui est "totalement disponible", "partiellement disponible" (avec des limites de périmètre ou d'exhaustivité), "indisponible", "inexistant" ou "non-applicable". Le niveau de confiance (acceptable, incertain, non-conforme) a également été évalué.

La pré-priorisation des thématiques à travailler a été effectuée selon la non-disponibilité quasi-totale des informations, le nombre de Data Points associés et la temporalité nécessaire à leur construction d'ici le premier *reporting* CSRD. Un atelier de travail a été mené pour valider ces thématiques, qualifier la complexité de la collecte et identifier les éléments préexistants, afin de permettre à Limagrain de prioriser les chantiers et d'élaborer des plans d'action ciblés.

Limagrain s'inscrit dans une démarche proactive pour répondre aux exigences croissantes de transparence en matière de durabilité, en s'appuyant sur une compréhension fine de ses impacts et de ses responsabilités à travers l'ensemble de sa chaîne de valeur. Cet état de durabilité est préparé conformément à la directive du 14 décembre 2022 et aux règlements délégués, notamment le règlement 2023/2772 du 31 juillet 2023 qui instaure les normes de reporting en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards dits "ESRS") rédigées par l'European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG). Il est également préparé conformément à la taxonomie européenne (article 8 du règlement 2020/852).

Les informations contenues dans ce rapport reposent sur une analyse de double-matérialité rigoureuse, décrite plus en détail ci-après. Cette analyse permet d'identifier les sujets Environnementaux, Sociaux ou de Gouvernance (ESG) sur lesquels Limagrain a un impact matériel (positif ou négatif) et ceux ayant un effet majeur sur la performance financière du Groupe (risques ou opportunités).

Une première analyse a été faite par l'équipe projet sur les sujets applicables ou non à Limagrain, ses activités et sa chaîne de valeur afin de déterminer les IRO et leur matérialité.

1.3.2.2. Détermination des IRO et de leur matérialité

[IRO-1 53a, b] Au cours de cette analyse, certains sujets ont été identifiés comme non matériels pour Limagrain au vu des activités du Groupe :

- ESRS E3 Eau et ressources marines : sous-sous-sujet des ressources marines
Limagrain ou ses fournisseurs n'utilisent pas de produits liés aux ressources marines. Dans l'état des études actuelles, Limagrain peut avancer que ses produits n'ont pas d'impacts pertinents à évaluer sur les ressources marines.
- ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux : sous-sous-sujet de l'inclusion sociale
Limagrain ne commercialise pas de produits pouvant générer une discrimination à l'égard d'une certaine partie de la population, en raison de leur sexe, de leur genre, de leur origine culturelle, de leur handicap, etc.

Limagrain demeure néanmoins vigilant dans le suivi de ces sujets évalués comme non matériels à date, qui pourraient éventuellement devenir pertinents à l'avenir en cas d'évolution de l'activité, de la conduite des affaires, des attentes des parties prenantes ou des exigences réglementaires.

Par ailleurs, pour les enjeux ci-dessous, Limagrain s'est appuyé sur le benchmark et l'état de l'art qui ont permis de réaliser l'évaluation. Il s'agit des sujets suivants :

- ESRS E2 Pollution – Microplastiques,
- ESRS S3 Communautés affectées – Droits économiques, sociaux et culturels,
- ESRS S3 Communautés affectées – Droits civils et politiques,

D'autres sujets n'ont pas été évalués individuellement en tant que tel, mais regroupés dans un autre enjeu compte tenu de l'organisation interne de Limagrain. C'est le cas des enjeux suivants :

- Substances préoccupantes (ESRS E2 – Pollution), évalué via les sous-sujets pollution des sols et pollution des eaux (ESRS E2 – Pollution) et santé/sécurité (ESRS S1 – Effectif propre),
- Pollution des organismes vivants et ressources alimentaires (ESRS E2 – Pollution), évalué via le sous-sujet Sécurité des consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4 – Consommateurs finaux) à travers le sujet de la sécurité alimentaire,
- Discrimination (ESRS S1 – Effectif propre), évalué conjointement avec le sous-sujet Diversité (ESRS S1 – Effectif propre)

Des enjeux non présents dans la liste des ESRS de la directive ont été volontairement évalués par Limagrain compte-tenu de l'importance du sujet qu'il représente pour les activités du Groupe et pour l'environnement externe. Il s'agit en particulier de la performance des exploitations de Limagne.

Pour l'ensemble des enjeux, une méthodologie d'évaluation a été construite afin de prendre en compte, pour chaque sous-sous-enjeu, les quatre dimensions d'analyse suivantes :

- Risques pour l'entreprise
- Opportunités pour l'entreprise
- Impacts positifs pour l'environnement et les personnes
- Impacts négatifs pour l'environnement et les personnes

Pour chacune de ces dimensions d'analyse, une grille d'évaluation détaillée a été définie avec des échelles allant de 1 à 5 :

RISQUES :

- Probabilité : improbable, rare, probable, fortement probable, quasi-certain
- Impact : faible, moyen, important, critique, essentiel

IMPACTS NEGATIFS :

- Probabilité : potentielle, actuelle
- Échelle de l'impact : minime, faible, moyen, élevé, absolu
- Périmètre de l'impact : limité, concentré, moyen, large, global/total
- Remédier à l'impact : relativement facile à remédier à court terme, remédiable avec des efforts (temps et coûts), difficile à guérir à moyen terme, très difficile à corriger à long terme, non remédiable/irréversible

IMPACTS POSITIFS :

- Probabilité : potentielle, actuelle
- Échelle de l'impact : minime, faible, moyen, élevé, absolu
- Périmètre de l'impact : limité, concentré, moyen, large, global/total

Limagrain a évalué la probabilité d'occurrence des scénarii retenus selon deux critères : actuel ou potentiel. Ainsi, un scénario qui s'est déjà matérialisé et/ou qui se matérialise actuellement et/ou qui se matérialisera de manière certaine dans le futur a été évalué "actuel" et se trouve pondéré à 1. Un scénario évalué comme potentiel a été pondéré à 0,75, sauf les scénarii relatifs aux droits humains qui restent pondérés à 1.

Limagrain a également considéré que les scénarii actuels ont un horizon de temps court terme, et que les scénarii potentiels ont un horizon de temps moyen à long-terme, sauf les scénarii relatifs au changement climatique (scénario à 2030 aligné avec la feuille de route stratégique Ambition 2030).

OPPORTUNITÉS :

- Probabilité : improbable, peu probable, probable, fortement probable
- Impact : faible, moyen, important, critique, essentiel

Les échelles d'impacts ont été illustrées avec une définition et des exemples afin de guider au mieux l'évaluation.

Les scénarii retenus pour chaque IRO sont les scénarii les plus critiques pour l'entreprise et/ou ayant le plus d'impact pour l'externe.

La matrice de double-matérialité de Limagrain est représentée sur une échelle de 10/10, combinant la matérialité financière (sur une échelle de 5) et de la matérialité d'impact (échelle sur 5).

Deux seuils de matérialité ont été définis pour identifier et hiérarchiser les sujets doublement matériels pour Limagrain :

- Un premier seuil d'enjeux forts à 6/10
- Un second seuil d'enjeux prioritaires à 8/10

Par ces seuils de matérialité définis au même niveau sur la matrice d'impact et la matrice financière, les impacts sur l'entreprise sont considérés au même niveau que les impacts sur l'externe.

Enfin, Limagrain a pris en compte les risques liés à ses secteurs d'activité. La cohérence et la pertinence des risques ainsi identifiés ont été renforcées par un benchmark qualitatif. En effet, Limagrain a réalisé un benchmark des sous-sous-sujets prioritaires :

- Des entreprises du secteur des semences ;
- Des fédérations / associations du secteur des semences.
- Des fournisseurs et clients stratégiques de Limagrain.

Le benchmark établi permet à Limagrain de s'assurer que son évaluation de double-matérialité est pertinente et alignée avec le secteur d'activité dans lequel il évolue mais également conforme aux attentes de ses parties prenantes externes (section 1.4.2 Implication des parties prenantes).

	Nature de l'IRO	Chaîne de valeur	Horizon
GOUVERNANCE : PRATIQUES & RELATIONS DES AFFAIRES			
Pratiques anti-concurrentielles			
Conséquences de pratiques anti-concurrentielles	■	◀ ● ▶	■ ■
Non-respect du droit de la concurrence	⚠	●	■ ■
Pratiques concurrentielles saines incitant à l'innovation	★	●	■ ■
Non-conformité des affaires			
Infraction aux règles de sanctions internationales et export-control	⚠	●	■ ■
Corruption			
Corruption	■	◀ ● ▶	■
Implication dans des faits de corruption	⚠	●	■ ■
Lutter contre la corruption	★	◀ ● ▶	■ ■
Connaissance des fournisseurs			
Non-respect de la réglementation par un de nos fournisseurs	■	◀	■
Non-conformité fournisseurs			
Non-respect de la réglementation par un de nos fournisseurs	■	◀	■
Déployer une politique d'achats responsables	★	◀ ●	■ ■
Relations fournisseurs			
Développer l'impact socio-économique territorial en particulier en Auvergne	■	◀ ● ▶	■
Communication			
Promouvoir une image positive de Limagrain en externe	★	●	■ ■
Influence politique et lobbying			
Autorisation des NGT favorisant la sécurité alimentaire et la préservation de l'environnement par la diminution des intrants et une adaptation au changement climatique	■	◀ ● ▶	■
Construire une stratégie de lobbying européen coordonnée avec les Business Lines de Limagrain	★	●	■ ■
Bien-être animal			
Commercialisation de maïs fourrage à haute digestibilité pour les bovins	■ ★	● ▶	■
Gestion de crise			
Déployer une communication de crise efficace	★	●	■ ■
ENVIRONNEMENT			
Adaptation au changement climatique – 2030			
Variétés mises sur le marché insuffisamment adaptées aux effets du changement climatique (stress biotique et abiotique)	■	● ▶	■ ■
Variétés mises sur le marché adaptées aux effets du changement climatique (stress biotique et abiotique)	■	● ▶	■
Inondation d'un site de Limagrain suite à un événement climatique extrême	⚠	●	■ ■
Adaptation de Limagrain aux effets du changement climatique par la localisation de ses zones de production et sa stratégie multi-espèces	★	◀ ●	■ ■

■ Impact négatif ⚠ Risques ★ Opportunité ■ Impact positif ◀ Amont ● Limagrain ▶ Aval ■ Court terme ■ ■ Moyen terme ■ ■ ■ Long terme

	Nature de l'IRO	Chaine de valeur	Horizon
Adaptation au changement climatique – 2050			
Variétés mises sur le marché insuffisamment adaptées aux effets du changement climatique (stress biotique et abiotique)	■	● ▶	2050
Variétés mises sur le marché adaptées aux effets du changement climatique (stress biotique et abiotique)	■	● ▶	2050
Incapacité à produire dans les zones de production actuelles	⚠	◀ ●	2050
Renouvellement des gammes de variétés en raison du changement climatique	★	◀ ● ▶	2050
Émissions GES			
Émissions de gaz à effet de serre	■	◀ ● ▶	■
Variétés permettant de limiter les émissions de GES de nos clients (fertilisants, méthanisation, etc.)	■	▶	■
Développement de variétés utilisant moins de fertilisants	★	● ▶	■ ■
Consommation d'énergie			
Augmentation de la consommation d'énergies non renouvelables	■	◀	■ ■
Consommation d'énergies renouvelables	■	◀	■
Transition vers des énergies renouvelables (production d'énergie sur nos sites)	★	●	■ ■
Consommation d'eau			
Sécheresse impactant une zone de production majeure de Limagrain ou de sous-traitants	⚠	◀ ●	■ ■
Pollution du sol			
Pollution du sol liée aux rejets et déchets dangereux de nos sites	■	●	■
Accompagnement clients aux pratiques agronomiques et à la diminution de l'usage d'intrants	■	▶	■
Pollution de l'eau			
Pollution de l'eau liée aux rejets et déchets dangereux de nos sites	■	●	■
Microplastiques			
Pollution par microplastiques des eaux et du sol liée à l'utilisation de polymères pour l'enrobage des semences	■	● ▶	■
Impact de la dépendance sur les écosystèmes			
Maintien et enrichissement de la ressource génétique	■	◀ ●	■
Restriction d'accès aux ressources génétiques dans un cadre réglementaire contraignant	⚠	◀ ● ▶	■ ■
Capacité à créer de nouvelles variétés résistantes aux maladies	★	●	■ ■
Impact sur la perte de biodiversité			
Utilisation d'intrants impactant la biodiversité	■	◀ ▶	■
Mise sur le marché de variétés visant à limiter l'usage d'intrants	■	◀ ● ▶	■
Recherche et commercialisation sur les alternatives (produits et conseils agronomiques) permettant de limiter l'utilisation d'intrants chez nos clients	★	● ▶	■ ■
Entrée de ressources			
Achat d'énergie décarbonée	■	◀	■
Sortie de ressources			
Impossibilité de vendre des produits liés à leur obsolescence (technique, commerciale, qualité)	⚠	●	■ ■
SOCIAL - EFFECTIF PROPRE			
Sûreté des employés sur le lieu de travail			
Agression physique de salariés lors de déplacements professionnels	■	●	■
Mise à disposition des salariés d'un environnement de travail sûr et propice aux déplacements professionnels	★	●	■ ■

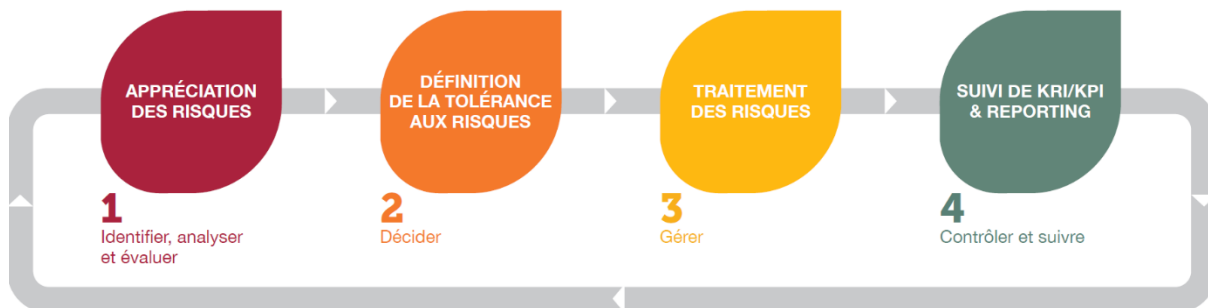
■ Impact négatif ⚠ Risques ★ Opportunité ■ Impact positif ◀ Amont ● Limagrain ▶ Aval ■ Court terme ■ ■ Moyen terme ■ ■ ■ Long terme

	Nature de l'IRO	Chaîne de valeur	Horizon
SOCIAL - EFFECTIF PROPRE			
Santé/sécurité des effectifs propres			
Accident de personnes entraînant une incapacité permanente de travailler ou décès	■	●	■
Assurer aux salariés un environnement de travail sain et sécurisé	★	●	■ ■
Travail des enfants			
Travail des enfants	■	●	■ ■
Formation et développement			
Développer et fidéliser tous les talents	■	●	■
Dialogue social			
Assurer un dialogue social de qualité	■	●	■
Grève prolongée sur un site majeur impactant significativement le business	⚠	●	■ ■
Assurer un dialogue social de qualité	★	●	■ ■
Égalité des genres et rémunération			
S'engager pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes	■ ★	●	■
Violence et harcèlement			
Violence et harcèlement dans le cadre professionnel	■	●	■
Lutter contre la violence et le harcèlement	★	●	■ ■
Discrimination			
Discrimination	■	●	■
Diversité			
Favoriser la diversité et l'inclusion	■	●	■
Équilibre vie privée/vie professionnelle			
Déséquilibre vie privée/vie professionnelle	■	●	■
Travail forcé			
Respect des Droits Humains et lutte contre le travail forcé	★	●	■ ■
Droit du travail			
Proposer une politique d'avantages sociaux globale, compétitive et différenciée	■ ★	●	■
SOCIAL - TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR			
Santé/sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur			
Accident de travail d'un travailleur de la chaîne de valeur allant jusqu'à l'incapacité de travailler	■	◀	■
Assurer la sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur	■	◀	■
Conditions de travail des travailleurs de la chaîne de valeur			
Décès d'un travailleur de la chaîne de valeur	■	◀ ▶	■
Autres droits liés au travail des travailleurs de la chaîne de valeur			
Dégradation de la santé des enfants travaillant chez un fournisseur/sous-traitant pouvant aller jusqu'au décès	■	◀	■
Égalité de traitement et opportunités pour tous les travailleurs de la chaîne de valeur			
Santé des consommateurs			
Recherche sur les alternatives aux produits de traitement des semences	■	◀ ▶	■
Innovation autour des produits de traitement des semences	★	◀ ▶	■ ■
Information aux consommateurs finaux			
Communication transparente sur les pratiques et les produits auprès des agriculteurs	★	▶	■ ■

■ Impact négatif ⚠ Risques ★ Opportunité ■ Impact positif ◀ Amont ● Limagrain ▶ Aval ■ Court terme ■ ■ Moyen terme ■ ■ ■ Long terme

[IRO-1 53e] La notation des IRO a été transposée aux enjeux ESG auxquels ils sont rattachés, facilitant leur appropriation notamment par les parties prenantes externes. Ils ont ensuite été pleinement intégrés dans la cartographie des risques du Groupe.

Au cours de l'exercice, la Direction Risques et Audit interne et la Direction RSE et Performance Durable du Groupe ont mené un travail conjoint, fondé sur la cartographie des risques actualisée au cours de l'exercice, afin d'identifier, d'analyser et de définir les risques extra-financiers selon le processus de gestion des risques du Groupe.



1.4. La chaîne de valeur [SBM-1 38, 39, 40 ai, aii, aiii, b, e, f, 42]

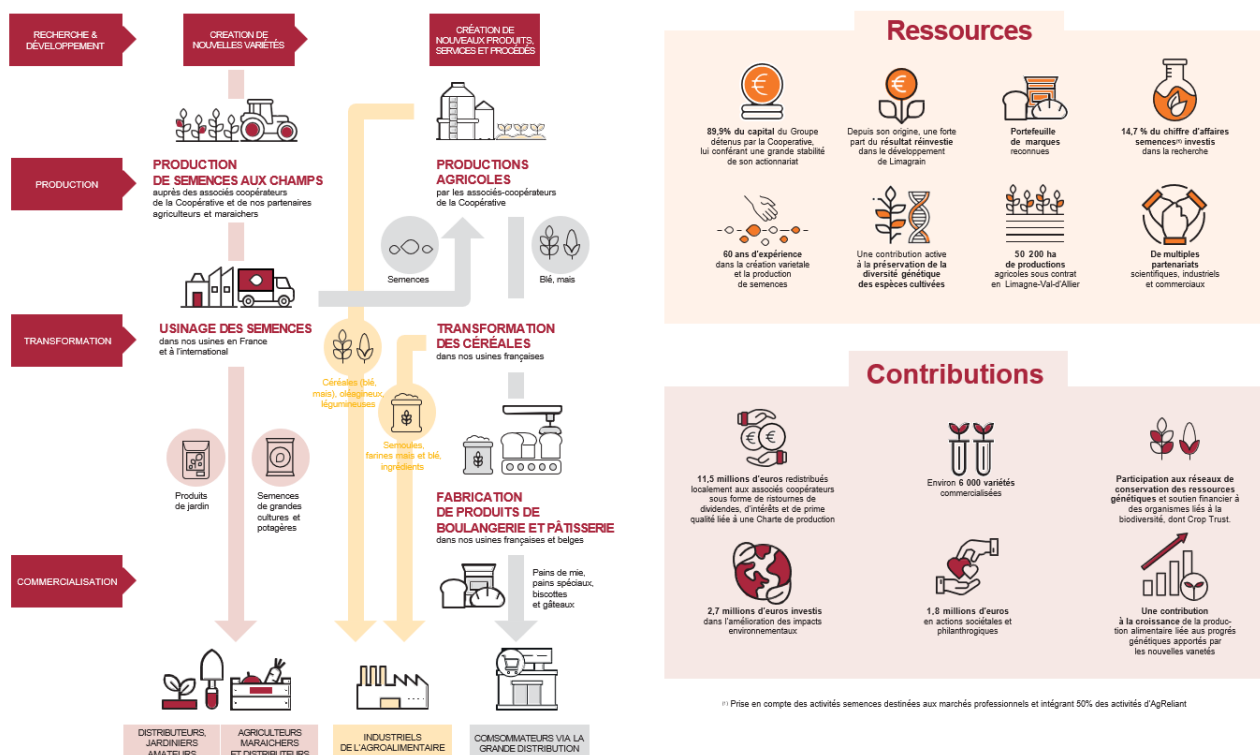
1.4.1. Description

Conformément à l'exigence de la Directive, l'ensemble des activités de Limagrain et l'entièreté de sa chaîne de valeur ont été considérées dans l'analyse : création variétale, approvisionnement, production agronomique, production/processing, logistique, distribution, clients finaux.

Les activités des différents acteurs de la chaîne de valeur, tels que les sous-traitants de production agronomique, les fournisseurs et les clients, sont similaires et/ou interdépendantes. Ainsi, les scénarii de risque ou d'impact applicables aux entités de Limagrain peuvent, dans certains cas, être étendus à ces partenaires.

Il est, par ailleurs, à noter que les scénarii retenus pour chaque IRO sont les scénarii les plus critiques pour l'entreprise et/ou les plus impactants pour l'externe. En cela, pour le périmètre Limagrain, les scénarii relatifs à l'activité de Produits de Jardin ne ressortent peu en tant que tels car ils ne sont pas majeurs en comparaison avec les scénarii liés aux Semences Potagères ou aux Semences de Grandes Cultures. Néanmoins, l'activité a bien été prise en compte dans le périmètre lors de l'évaluation des enjeux.

La chaîne de valeur considérée est schématisée comme suit :



Les informations sur la stratégie du Groupe sont détaillées en section 1.2.1 Modèle d'affaires et contribution au développement durable. Les schémas ci-dessus décrivent respectivement la chaîne de valeur de Limagrain et son modèle d'affaires en tenant compte des évolutions d'organisation.

1.4.2. Implication des parties prenantes [SBM-2] [SBM-2 43]

[SBM-2 43] Limagrain a fait du dialogue avec les parties prenantes un élément clé de la conduite de ses activités. Ce dialogue nourrit la politique d'engagement avec les parties prenantes du Groupe et s'appuie sur une démarche structurée, éprouvée sur le terrain et bénéficiant du retour des expériences passées.

[SBM-2 45a] le Groupe a identifié 9 catégories de parties prenantes et adapte son dialogue à leurs spécificités

Parties prenantes [SBM-2 45 a i]	Modalités de coopération et d'organisation du dialogue [SBM-2 45 a ii, iii]	Finalités des échanges [SBM-2 45 a iv, v]
Collaborateurs	Réunions d'équipe, intranet, formations, entretiens annuels	Favoriser l'engagement, améliorer les conditions de travail, renforcer la culture d'entreprise
Consommateurs	Études de marché, panels, retours terrain, réseaux sociaux, service client	Mieux comprendre les attentes, adapter l'offre, garantir la satisfaction
Clients	Visites terrain, salons professionnels, comités techniques	Développer des solutions adaptées, accompagner les pratiques agricoles, renforcer la relation de confiance et garantir la satisfaction
Actionnaires	Assemblée générale, communication financière, rapports	Partager la stratégie et les résultats, assurer la transparence, renforcer la confiance
Adhérents	Réunions, assemblées de section, Réunion Générale d'Information, partenariats, groupes de travail, visites terrain, web adhérents	Administrer la Coopérative Limagrain, soutenir la filière agricole, co-construire des solutions durables, défendre les intérêts communs
Riverains	Réunions d'information, visites de sites, démarche de concertation	Renforcer l'acceptabilité locale, limiter les impacts environnementaux, valoriser l'ancrage territorial et l'emploi local
Société civile	Dialogues institutionnels, projets communs, participation à des forums	Améliorer l'impact sociétal
Institutionnels (y compris Académiques)	Dialogue institutionnel, inaugurations, partenariats de recherche, chaires, publications scientifiques, conférences	Partager la connaissance, initier et sensibiliser aux enjeux du secteur semencier, progresser dans la recherche, renforcer la recherche agronomique
Media	Communiqués de presse, visites de site, conférences, interviews	Valoriser les innovations, expliquer les enjeux agricoles, renforcer la notoriété

[SBM-2 45b] En 2024-2025, une équipe projet a été mise en place pour permettre à Limagrain et ses entités de collecter les données nécessaires à un état de durabilité. Pour chaque enjeu de durabilité, des parties prenantes internes ont été identifiées afin de pouvoir évaluer l'enjeu grâce à leur expertise sur le sujet et leur connaissance des activités du Groupe.

Ce sont 34 personnes, en sus des experts des réseaux fonctionnels, qui ont été rencontrées pour cette première phase d'évaluation des enjeux, représentant plusieurs Directions du Groupe et des Business Lines : Finance-Achats, Ressources Humaines, Recherche-Innovation, Supply Chain, RSE-Performance Durable, Juridique-Conformité-Ethique, Qualité-Sécurité-Sûreté-Crises et Communication-Marketing stratégique.

Des guides d'entretiens ont été rédigés et adaptés à chaque enjeu de durabilité et envoyés en amont avec la grille d'évaluation à chaque partie prenante interrogée.

Il a été demandé à chaque personne interrogée de fournir l'ensemble des documents internes et externes permettant d'étayer chaque évaluation.

Pour chaque entretien, le fichier Excel a été le support d'évaluation des enjeux selon les quatre dimensions d'analyse (risques, impacts positifs, impacts négatifs, opportunités). Après chaque entretien, un compte-rendu détaillé a été rédigé afin de tracer les évaluations et les points relevés par les parties prenantes internes.

De la même manière que pour les parties prenantes internes, des parties prenantes externes ont été interrogées avec deux entretiens menés pour ce premier exercice : ISF (International Seed Federation) et le Crédit Agricole Centre France.

Cela a notamment permis d'appréhender des sujets qui n'avaient pas été évalués en interne, et de confirmer les évaluations sur d'autres sujets.

Les objectifs de durabilité et leur évaluation au regard du modèle d'affaires et des parties prenantes [SBM-1 40 e,f]

[ESRS-2 IRO-1 AR12a] Chaque année, Limagrain, organise une campagne de collecte des données extra-financières couvrant l'ensemble des enjeux ESG. Cette collecte est réalisée via l'outil "LED" (Limagrain Extra-Financial Data), entre le 15 mai et le 15 août, et concerne les données relatives à l'année fiscale close au 30 juin.

Pour ce premier exercice, la collecte des données a été intégrée dans l'analyse de double matérialité, permettant d'identifier les principaux risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité. Les responsables RSE et Ressources Humaines des métiers en lien avec les Direction RSE et Performance Durable et Ressources Humaines du Groupe sont associés à cette collecte globale.

[E1-2 MDR-P c] La gouvernance et l'organisation de Limagrain sont structurées de manière à intégrer les enjeux de durabilité dans la stratégie de l'entreprise. En tant que coopérative agricole détenue par près de 1 300 agriculteurs, Limagrain bénéficie d'une connaissance fine des enjeux agricoles et d'une gouvernance représentative des réalités du terrain. Les membres du Conseil d'Administration de Limagrain sont élus par les adhérents de la Coopérative. Ce sont des agriculteurs extrêmement impliqués et experts dans leur domaine. Cette gouvernance permet à Limagrain de mettre en œuvre des politiques liées aux enjeux ESG ambitieuses et pragmatiques, qu'il s'agisse de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique, de la diversité et inclusion ou encore de la sécurité des collaborateurs.

Dans le cadre de sa feuille de route Ambition 2030, Limagrain s'appuie sur les Directions des fonctions Corporate, en charge de déployer opérationnellement la stratégie et composée d'experts internes notamment sur les enjeux ESG. Ce pilotage repose sur des interactions régulières avec des réseaux d'experts internes basés dans les pays d'activité, permettant d'adapter les plans d'actions ainsi que les procédures, méthodologies et outils aux réalités opérationnelles et aux défis spécifiques rencontrés par ses adhérents et ses collaborateurs.

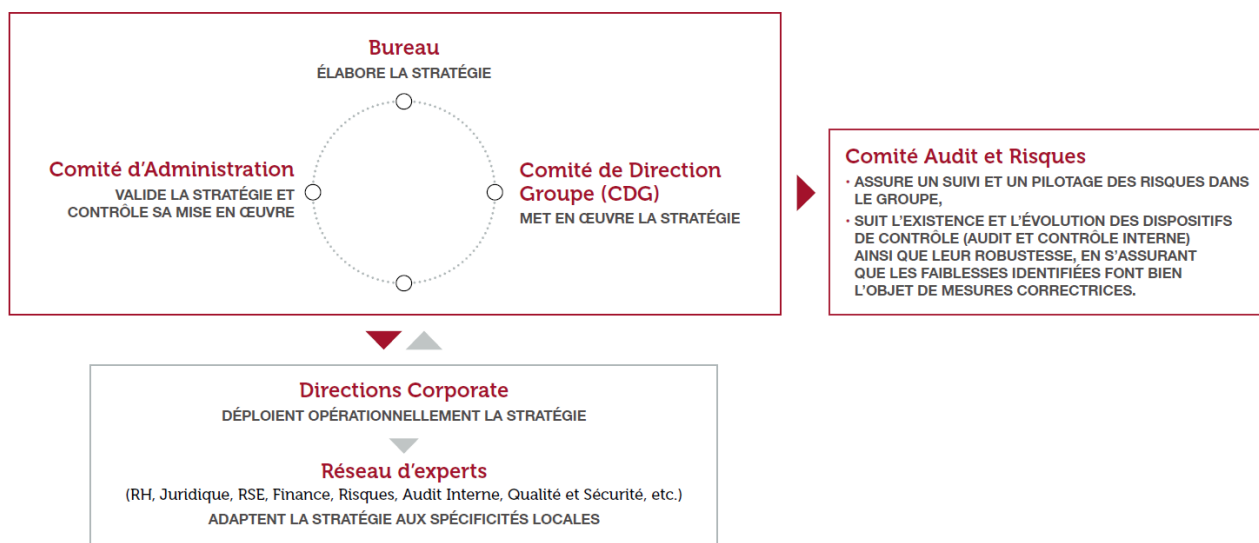
Les propositions de plans d'actions des Directions des fonctions Corporate sont ensuite présentées, débattues et validées en Comité de Direction Groupe et approuvées par le Conseil d'Administration de Limagrain.

1.5. Gouvernance de la responsabilité ESG 3.1.1.3.1

1.5.1. Rôle des instances de gouvernance [GOV-1]

Les différents enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux revêtant une dimension stratégique pour le modèle d'affaires et le développement de Limagrain, ses instances de gouvernance s'attachent à promouvoir la création de valeur par l'entreprise en les prenant en considération.

Les spécificités de coopérative agricole se reflètent à chaque niveau des instances de gouvernance.



Le Conseil d'Administration [ESRS-G1 GOV-1 5a, MDR-P 65c]

Au 30 juin 2025, le Conseil d'Administration de Limagrain est composé de quinze membres :

Mandataire	Poste	Date de nomination	Date d'échéance
Sébastien VIDAL	Président et Administrateur	18/12/2006	30/06/2027
Pierre-Antoine RIGAUD	Administrateur et Vice-Président	13/12/2016	30/06/2025
Eric GRELICHE	Administrateur et Vice-Président	14/12/2017	30/06/2026
Séverine DARSONVILLE	Administratrice et Membre du Bureau	12/12/2019	30/06/2025
Yannick CHASSAING	Administrateur et Membre du Bureau	14/12/2015	30/06/2027
Joël ARNAUD	Membre du Bureau	14/12/2017	30/06/2026
Etienne BELIN	Administrateur	15/12/2020	30/06/2026
Marielle BOILE	Administratrice	12/12/2019	30/06/2025
Xavier CHOCHÉYRAS	Administrateur	14/12/2021	30/06/2027
Eric DELOCHE	Administrateur	13/12/2022	30/06/2025
Guillaume DE QUATREBARBES	Administrateur	13/12/2016	30/06/2025
David FAURE	Administrateur	17/12/2024	30/06/2027
Quiterie FOULET	Administratrice du Collège des Cadres Dirigeants	13/12/2022	30/06/2027
Claude JACOB	Administrateur	12/12/2019	30/06/2025
Florent PONCHON	Administrateur	15/12/2020	30/06/2026

Le Comité de Direction

Au 30 juin 2025, le Comité de Direction de Limagrain est composé de membres :

- Sébastien CHAUFFAUT, Directeur Général
- Quiterie FOULET, Directrice Générale Adjointe et DRH Groupe
- Alexandre RAGUET, Directeur Général Adjoint
- Anthony CARVALHO, Directeur Financier
- Rémi BASTIEN, Directeur des Semences Potagères
- Régis FOURNIER, Directeur des Semences de Grandes Cultures
- Tanguy POUPART, Directeur de Limagrain Coop

1.5.2. Responsabilités des instances de gouvernance [GOV-1]

1.5.2.1. Rôle et responsabilité du Conseil d'Administration sur les questions de durabilité

[GOV-1 20 ; GOV-1 21 (a, b, c, d, e)] La nature coopérative du Groupe crée une grande proximité entre les instances dirigeantes entre elles d'une part et avec leurs adhérents d'autre part, permettant un réel alignement avec la réalité opérationnelle des clients et utilisateurs finaux des produits du Groupe.

Cette expertise terrain est renforcée par des formations ad hoc sur des sujets qui nécessitent une expertise plus pointue notamment en raison des évolutions jurisprudentielles en matière de durabilité.

En 2025, une session dédiée à la Directive CSRD a été organisée à destination des membres du Conseil d'Administration. Ainsi, les administrateurs ont pu échanger sur les modalités d'application de la directive CSRD dans le Groupe. Il a également été évoqué la responsabilité des administrateurs en lien avec la CSRD

ainsi que des évolutions récentes de la réglementation. Cette session a été animée conjointement par la Direction RSE et Performance Durable et la Direction Financière et Stratégique du Groupe ainsi que des experts externes.

[GOV-1 20b] [GOV-1 22a] Les travaux du Conseil d'Administration peuvent se reposer sur l'expertise des experts de la Direction RSE & Performance durable ainsi que sur les expertises techniques des équipes de la Direction Risques.

[GOV-1 20c, GOV-1 23a]

Des formations régulières sur les enjeux ESG ont été organisées à destination des membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice. Des reporting et des échanges réguliers sur les modalités de traitement des enjeux ESG (par exemple sur les enjeux de décarbonation) sont faits auprès de et avec les membres du Conseil d'Administration en particulier sur les sujets les plus matériels. Enfin, les Directions expertes des enjeux ESG (RH, RSE et Performance Durable, Risques et Audit Interne...) se tiennent à disposition des membres du Conseil d'Administration pour apporter les expertises nécessaires à la prise de décision.

1.5.2.2. Responsabilités de la Direction Générale

[GOV-1 20] La Direction Générale est présentée en section 1.5.1. Rôle des instances de gouvernance.

[GOV-1 22a, b, ci, cii, ciii, d] Les membres du Comité de Direction sont référents d'un ou de plusieurs enjeux liés aux IRO matériels comme illustré dans la démarche de double matérialité en [IRO-1 53d]. A ce titre, ils déterminent les cibles en fonction des réalités opérationnelles et spécificités des activités. La progression de l'atteinte des cibles est suivie lors des réunions mensuelles. Enfin, la Direction Générale suit les avancées opérationnelles des actions grâce à la coordination du Comité de Management Corporate (présenté ci-dessus).

[GOV-1 23] Des revues régulières des performances sur les sujets ESG sont faites auprès du Comité de Direction et du Conseil d'Administration de Limagrain. Par ailleurs, en 2024 et 2025, des sessions de présentation et de suivi de l'application de la directive CSRD ont été organisées pour et avec le Comité de Direction de Limagrain. De plus, des présentations sont régulièrement faites par les experts ESG des fonctions Corporate afin de les tenir informés des dernières évolutions législatives, réglementaires et scientifiques ainsi que du partage de bonnes pratiques au sein du Groupe ou de la filière.

1.5.3. Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité [GOV-5]

1.5.3.1. Procédures de gestion des risques et de contrôle interne pour les données de durabilité

Le contrôle interne contribue au bon fonctionnement des processus internes du Groupe, protégeant notamment ses actifs et garantissant la fiabilité des informations financières. D'une manière générale, il aide l'entreprise à maîtriser ses activités, à optimiser l'efficacité de ses opérations et à utiliser ses ressources de manière efficiente.

Les trois niveaux de contrôle mis en place par le Groupe permettent de s'assurer de la robustesse de son dispositif. Le contrôle interne s'exerce prioritairement au niveau des différentes Business Lines qui composent le Groupe. Les dispositifs de contrôle interne mis en œuvre sont complétés par un audit interne rigoureux, rattaché à la Direction Risques et Audit Interne. Les missions de cet audit interne sont détaillées dans une charte spécifique, qui s'appuie sur le « code de déontologie » et les « normes pour la pratique professionnelle de l'audit interne » de l'IIA (Institute of Internal Auditors). Le plan d'audit annuel est établi par l'audit interne et ensuite validé par le Comité d'Audit et de Gestion des Risques puis par le Comité de Direction de Limagrain.

Limagrain a mis en place une approche opérationnelle de la gestion des risques, orchestrée par la Direction Risques et Audit Interne. Ce département coordonne la démarche globale de gestion des risques afin d'en assurer la maîtrise, y compris le financement des risques assurables. La Direction Risques et Audit Interne

assure un reporting régulier au Comité de Direction de Limagrain, et au Comité d'Audit et des Risques de Limagrain sur la cartographie et les risques majeurs. Ces deux instances jouent un rôle essentiel en validant les priorités et les grandes orientations en matière de traitement des risques. Elles sont chargées de l'actualisation de l'Univers de risques du Groupe, ERM.

1.5.3.2. Approche de la méthode d'évaluation des risques

Au cours de la première année de déploiement de la directive CSRD pour sa filiale Vilmorin & Cie, les équipes de la Direction Risques et Audit Interne, en lien avec les équipes de la Direction RSE et Performance durable, se sont surtout préoccupées des procédures d'évaluation impactées par cette directive, par le biais d'une approche basée sur le risque destinée à détecter les principaux indicateurs à cibler. Il s'agissait avant tout de documenter la collecte de données quantitatives au sein des différents processus impactés, par le biais d'entretiens menés avec plusieurs responsables de ces points de données.

En outre, les équipes se sont appuyées sur le document List of ESRS Data Points — Implementation Guidance (Liste des points de données ESRS — Lignes directrices de mise en œuvre) publié par l'European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG) pour recueillir, au niveau de granularité des points de données, un ensemble d'informations (politiques, systèmes utilisés, champ d'application, risques opérationnels, etc.) sur les données, tant quantitatives que qualitatives, à communiquer conformément à la directive CSRD. Cet exercice a abouti à la présentation d'un inventaire des IRO classés par processus End to End au Comité de direction Groupe en mars 2025.

Risques identifiés, et stratégies appliquées au processus de reporting de la durabilité pour les atténuer

Les fonctions Corporate ont déjà entrepris de mettre en œuvre diverses initiatives d'atténuation risques dans le cadre de leur mission opérationnelle. Pour l'essentiel, ces initiatives sont des contrôles de cohérence, des analyses d'écarts, des analyses de variation annuelle, des rapprochements, etc.

Parmi les activités d'atténuation mises en œuvre pour les processus impactés par la Directive CSRD, il a été mis en place un processus de revue analogue selon le principe du « double regard » : tout écart mis en évidence lors d'un contrôle de cohérence par l'équipe globale fait l'objet d'une enquête et de demandes d'explications auprès des contributeurs locaux. Si des corrections s'imposent, les actions nécessaires sont entreprises au niveau soit local, soit global.

Un Comité de Management Corporate a été mis en place pour veiller au déploiement de standards nécessaires à l'alignement des engagements de Limagrain et de son appropriation par les entités du Groupe.

2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Chez Limagrain, l'ambition de contribuer à nourrir les populations ne s'arrête pas à l'innovation en matière d'agriculture. En tant qu'entreprise d'envergure mondiale, Limagrain s'efforce continuellement de minimiser l'impact environnemental de ses activités, tout en renforçant la résilience de l'agriculture face aux changements climatiques.

Au travers de son Ambition 2030, Limagrain fixe des objectifs clairs et met en œuvre des actions concrètes dans les domaines du climat, de la biodiversité, et de la préservation des ressources. Ces sujets sont au cœur de cette section. Limagrain mobilise également ses collaborateurs en favorisant une culture de respect de l'environnement sur le lieu de travail et engage ses partenaires à participer à son ambition environnementale.

2.1. Stratégie environnementale et gestion des IRO correspondants

2.1.1. Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat

[ESRS 2 IRO-1] La description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités liés au changement climatique sur les activités et les actifs du Groupe ainsi que tout au long de sa chaîne de valeur sont décrites dans la section 1.3.2 Processus de double matérialité.

2.1.2. Identification et évaluation des impacts climatiques

[ESRS-2 IRO-1 20a, AR9b] Limagrain identifie et évalue annuellement les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par ses activités (section 2.4.2 Emissions brutes de GES scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES) selon les procédures mises en place par Limagrain.

[ESRS-2 IRO-1 AR9a] Afin de réduire son impact sur le changement climatique, la durabilité est le socle de la feuille de route stratégique du Groupe. A cet égard, toutes les politiques sont systématiquement présentées et soumises, pour validation, au Comité de direction du Groupe.

Le Groupe a mis en place un système de management environnemental, structuré en quatre briques, détaillé en section 2.1.4 Gouvernance.

2.1.3. Évaluation des risques climatiques intégrée à la politique de gestion globale des risques

[ESRS-2 IRO-1 20] Une analyse de cohérence a été menée entre les évaluations des enjeux de la CSRD et les risques majeurs du Groupe afin de s'assurer que les risques majeurs de la cartographie des risques Groupe ressortent bien en enjeux matériels dans la double-matérialité, a minima pour les IRO « Risques » et « Opportunités ». Dès lors, les évaluations des risques et opportunités climat (physiques et transition) s'exercent dans le respect du processus ERM et des guidelines du Groupe (Section 1.5.3 Gestion des risques et contrôle interne de l'information en matière de durabilité) et sont réalisées au niveau des entités opérationnelles du Groupe. Les guidelines utilisées par les équipes en charge de l'analyse des risques climatiques prennent en compte à la fois la fréquence, l'ampleur et la durée des aléas, ainsi que l'exposition et la vulnérabilité des actifs ou des activités du Groupe afin de déterminer les risques inhérents. Les risques climatiques sont étudiés en considérant les horizons temporels déterminés (section 1.3.1.4 Horizons temporels).

SBM-3 : Impacts, risques et opportunités (IRO) matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires

Les Impacts, Risques et Opportunités matériels de Limagrain en matière d'environnement s'orientent autour de trois grandes thématiques :

- Le développement et la mise sur le marché de variétés permettant de répondre aux enjeux environnementaux actuels et futurs : adaptation au changement climatique et à ses conséquences, préservation des ressources naturelles et réduction des intrants
- La préservation des capacités de production dans un contexte de changement climatique
- La réduction de l'empreinte environnementale du Groupe.

L'identification de ces impacts, risques et opportunités, leur quantification et leur intégration dans la stratégie d'entreprise constituent des impératifs de gestion et de résilience. Ils appellent une réponse structurée en matière d'adaptation, d'innovation variétale, de diversification des pratiques culturales et de gestion prévisionnelle des impacts climatiques.

A cet égard, Limagrain veille à répondre aux défis et opportunités environnementaux majeurs de façon méthodique, à chaque étape de sa chaîne de valeur, entité par entité, pays par pays, conscient de la nécessité de prendre en compte les réalités opérationnelles pour avoir un impact positif.

[ESRS-2 IRO-1 AR12b] L'exposition et la vulnérabilité des activités du Groupe aux événements de transition sont prises en compte dans l'analyse du risque de transition.

[ESRS-2 IRO-1 21, AR13a, AR13b] Concernant les risques et opportunités de transition liés au changement climatique, le Groupe actualise à fréquence régulière ses différents scénarii énergétiques en lien avec la feuille de route stratégique Ambition 2030.

Le tableau ci-dessous répertorie les impacts, risques et opportunités liés au changement climatique que le Groupe a identifiés et jugés matériels lors de l'analyse de double matérialité réalisée en 2024. Tous les IRO ont été notés indépendamment des mesures d'atténuation mises en œuvre par le Groupe ; autrement dit, l'analyse de matérialité a été réalisée sur la base des impacts, risques et opportunités bruts conformément à la directive CSRD et en application des méthodologies développées par la Commission européenne, l'EFRAG, et d'autres lignes directrices. Ces informations doivent être interprétées à la lumière de la norme ESRS 2, et tout particulièrement des exigences de publication IRO-1 et SBM-3.

Sujet	(Sous-)Thème	Type d'IRO	Localisation dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Description
Changement climatique	Adaptation au changement climatique	Impact positif	Vilmorin & Cie Clients	2030	Variétés mises sur le marché adaptées aux effets du changement climatique (stress biotique et abiotique)
Changement climatique	Adaptation au changement climatique	Risque physique	Vilmorin & Cie	2030	Inondation d'un site de Vilmorin & Cie suite à un événement climatique extrême
Changement climatique	Adaptation au changement climatique	Opportunités	Vilmorin & Cie Fournisseurs	2030	Adaptation de Limagrain aux effets du changement climatique par la localisation de ses zones de production et sa stratégie multi-espèces
Changement Climatique	Adaptation au changement climatique	Impact positif	Vilmorin & Cie Clients	2050	Variétés mises sur le marché adaptées aux effets du changement climatique (stress biotique et abiotique)
Changement Climatique	Adaptation au changement climatique	Risque physique	Vilmorin & Cie Fournisseurs	2050	Incapacité à produire dans les zones de production actuelles
Changement Climatique	Adaptation au changement climatique	Opportunités	Vilmorin & Cie Fournisseurs Clients	2050	Renouvellement des gammes de variétés en raison du changement climatique
Changement climatique	Consommation d'eau	Risque physique	Vilmorin & Cie Fournisseurs	2030	Sécheresse impactant une zone de production majeure de Vilmorin & Cie ou de sous-traitants
Changement Climatique	Emissions gaz à effet de serre (GES)	Impact négatif	Vilmorin & Cie Fournisseurs Clients	2030	Émissions de gaz à effet de serre
Changement Climatique	Emissions gaz à effet de serre (GES)	Impact positif	Clients	2030	Variétés permettant de limiter les émissions de GES de nos clients (fertilisants, méthanisation, etc.)
Changement Climatique	Emissions gaz à effet de serre (GES)	Opportunités	Vilmorin & Cie Clients	2030	Développement de variétés utilisant moins de fertilisants
Changement Climatique	Consommation d'énergie	Impact positif	Fournisseurs	2030	Consommation d'énergies renouvelables
Changement Climatique	Consommation d'énergie	Opportunités	Vilmorin & Cie	2030	Transition vers des énergies renouvelables (production d'énergie sur nos sites)

Comme indiqué dans la norme ESRS 2, le modèle d'affaires de Limagrain, comme sa feuille de route en matière de durabilité consacrée dans son Ambition 2030 tiennent compte directement de considérations liées à la réduction de ses émissions de GES ainsi qu'au renforcement de sa résilience à l'égard du changement climatique. L'expression « résilience au changement climatique » fait référence aux impacts liés au climat sur les activités de Limagrain et sur sa chaîne de valeur (par exemple, les événements météorologiques extrêmes, les changements réglementaires ou les fluctuations dans la demande du marché) et à sa capacité de les anticiper, de s'y préparer et de s'y adapter. Il s'agit d'un processus continu qui sera revu et mis à jour autant que de nécessaire compte tenu des spécificités des activités du Groupe intrinsèquement liées à la nature ; cette évaluation initiale a été menée sur la base de l'analyse des scénarios de risques climatiques décrite ci-après.

Analyse des scénarios de risques climatiques

[E1-2 MDR-P a] le Groupe a utilisé une analyse par scénarii pour évaluer les risques physiques et de transition pour deux des scénarios de changement climatique évoqués par le GIEC, à deux horizons temporels différents (2030 et 2050) :

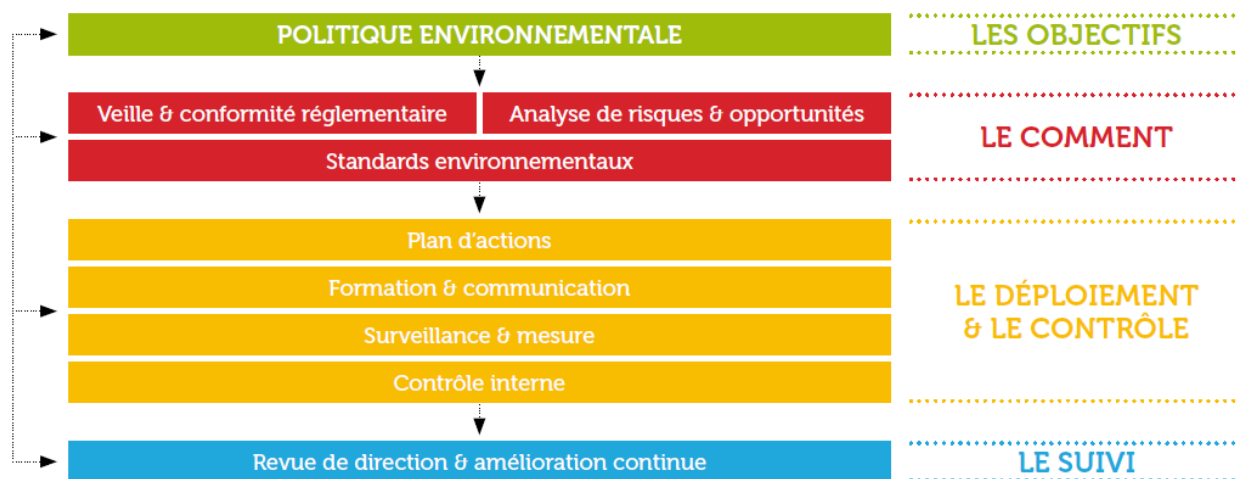
- Un scénario à 1,5 °C (RCP2.6), qui suppose des mesures d'atténuation agressives menant à des contraintes liées à la transition ;
- Un scénario « plus vraisemblable » basé sur une projection de réchauffement de 2,8 °C (RCP4.5), pour compléter l'analyse et fournir une vision équilibrée des risques et opportunités potentiels.

Cependant, eu égard à la nature de l'activité du Groupe et compte tenu de l'exacerbation de la crise climatique, Limagrain a ancré sa stratégie d'affaires Ambition 2030 dans une anticipation des conséquences du changement climatique en adaptant sa stratégie aux scénarii les plus extrêmes. Pour évaluer les besoins de cette feuille de route et adapter ses plans d'actions, le Groupe s'appuie sur l'expérience et l'expertise de ses adhérents, en première ligne des conséquences du changement climatique.

A cet égard, la stratégie d'implantation sur tous les continents permet au Groupe de se préparer à ces scénarii et de les intégrer dans le pilotage de sa politique d'investissements.

2.1.4. Gouvernance

Limagrain a mis en place un système de management environnemental, structuré en quatre briques :



Le Comité de Direction de Limagrain est chargé de définir la politique environnementale et les objectifs associés.

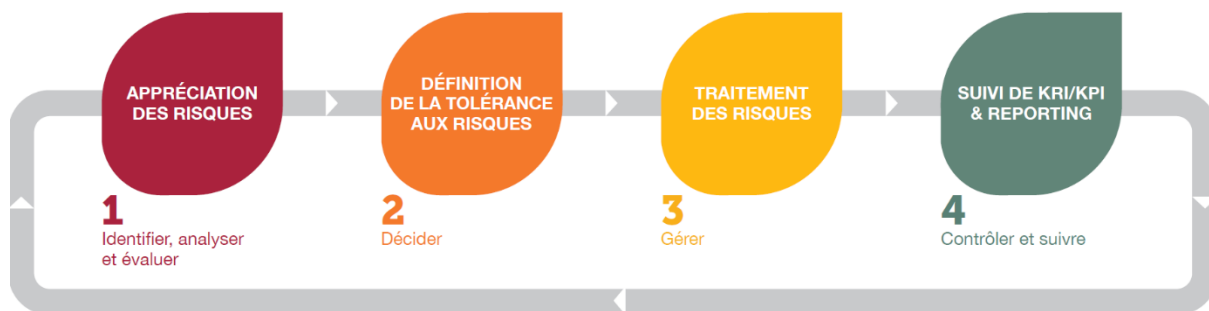
La Direction RSE et Performance Durable Groupe est chargée de la déployer et de définir les bonnes pratiques, les procédures et les actions de formation et sensibilisation en matière de gestion de l'environnement. Elle est aussi chargée du déploiement des systèmes de management, des méthodes et des protocoles de reporting, des contrôles internes et des certifications externes.

La Direction RSE et Performance Durable Groupe dispose également d'un réseau de coordinateurs RSE dans les divisions du groupe, qui lui rapportent fonctionnellement. Ce réseau de correspondants RSE permet le déploiement efficace des bonnes pratiques validées au niveau du Groupe. Un troisième niveau de responsabilité, via les coordinateurs RSE sur les sites, s'occupe plus particulièrement de la gestion au quotidien des plans d'action mis en œuvre et des remontées d'informations nécessaires au niveau du Groupe.

2.2. Trajectoire de décarbonation (E1-1)

[ESRS-2 SBM-3 18] Le changement climatique affecte directement les activités du Groupe. Les conséquences climatiques – variabilité accrue des rendements, stress hydrique, émergence de nouvelles pressions sanitaires – représentent un risque physique majeur pour la performance agronomique et économique du Groupe.

[ESRS-2 SBM-3 19a, 19b] L'analyse de résilience face aux risques liés au changement climatique porte sur l'ensemble du portefeuille du Groupe, tant en termes de technologies que d'empreinte géographique. Elle est effectuée dans le cadre du processus Enterprise Risk Management (ERM), un processus itératif, conduit annuellement, et qui s'appuie sur des scénarii mis à jour périodiquement selon le schéma ci-dessous.



[ESRS-2 IRO-1 20c] Identification, évaluation et description des scénarii : focus sur les risques de transition

Le processus d'identification et d'évaluation des risques et opportunités de transition commence par l'analyse de la matérialité des événements de transition sur la base des éléments recommandés par la CSRD dont les événements liés aux changements politiques et réglementaires (Policy and Legal), technologiques, de marchés, et réputationnels.

La lutte contre le changement climatique et l'adaptation de ses activités à ce nouveau paradigme ont ainsi été identifiées comme une priorité. Le secteur agricole est considéré comme un acteur clé lorsqu'il s'agit d'apporter des solutions positives visant à réduire les émissions de GES (gaz à effet de serre) et à renforcer la résilience des systèmes de production sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Le modèle d'affaires de Limagrain repose, entre autres, sur sa capacité à fournir des variétés de semences adaptées aux conséquences du changement climatique y compris la transition associée. En effet, en tant qu'acteur majeur du secteur agricole, Limagrain entend faire de son activité et de sa taille un levier pour lutter contre le changement climatique : identifier des solutions ayant fait leurs preuves localement, et les porter plus largement à l'international, pour contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Enfin, Limagrain s'inscrit pleinement dans la feuille de route stratégique Ambition 2030 et son volet pour l'atténuation du changement climatique visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 en comparaison à l'année de référence 2021 de :

- 42 % pour les émissions issues de ses propres opérations : énergies, flotte de véhicules, fuites de fluides frigorigènes,
- 25 % pour les biens et services achetés, le transport et la distribution des produits, les déchets générés par les activités, les voyages d'affaires et les déplacements domicile travail des employés,
- 30,3 % pour le tournesol, de 41 %* pour le maïs, de 34 %* pour le blé, de 37 %* pour le soja (* en tonne de CO₂e/tonne de produit).

Leviers de décarbonation et contribution aux objectifs de réduction des émissions de GES

Les leviers principaux identifiés contribuant aux objectifs de réduction des émissions de GES sont :

Périmètre	Leviers
Opérations en propre	Efficacité opérationnelle : -20 % Remplacement fours/chaudières : -10 % Développement énergies renouvelables : -5 % Achat énergies renouvelables : -7 % Total : -42 %
Les biens et services achetés, le transport et la distribution des produits, les déchets générés par les activités, les voyages d'affaires et les déplacements domicile travail des employés	Efficacité opérationnelle : -10 % Diminution fret aérien : -5 % Partenariats avec des fournisseurs clés : -10 % Total : -25 %
Les achats de matières premières agricoles	Couverts végétaux, Restitution de biomasse, Engrais organiques, Diversification des rotations, Réduction du travail du sol, Infrastructures agroécologiques, Changement de forme d'azote La répartition en pourcentage des leviers dépend fortement des conditions pédo climatiques et des pratiques agronomiques des différentes zones de production. Elle ne peut donc pas être intégrée ici.

Investissements prévus à l'appui de la feuille de route relative à la trajectoire de décarbonation

Limagrain a estimé les coûts de sa feuille de route pour l'ensemble de son périmètre jusqu'en 2030.

Le Comité de direction Groupe, dans le cadre de son processus annuel budgétaire valide chaque année les besoins de financement nécessaires à l'atteinte des cibles définies dans le cadre de l'Ambition 2030. Le montant annuel dédié chaque année à l'efficacité énergétique et à la décarbonation évolue en fonction des résultats, du contexte et des projets. Le montant global d'investissement nécessaire à l'atteinte des cibles est estimé à ce jour entre 10 et 30 millions d'euros entre 2021 et 2030.

Compatibilité de la trajectoire de décarbonation avec la stratégie globale de Limagrain et avec sa planification financière

La durabilité, et les cibles en matière de décarbonation associées, sont un des piliers d'Ambition 2030. Elles font donc partie intégrante de ses procédures de planification financière stratégique. Limagrain intègre à ces procédures ses projets d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Il s'agit d'un processus annuel qui aboutit à l'approbation par la Direction des principaux investissements stratégiques à court, moyen et long terme.

Approbation du plan de transition par les organes de surveillance

Le Conseil d'Administration de Limagrain valide les orientations stratégiques de l'entreprise, veille à leur mise en œuvre et en surveille régulièrement la bonne application. À ce titre, il assure le suivi du programme environnemental Ambition 2030, et notamment de ses engagements en matière climatique, et examine la trajectoire de décarbonation au moins une fois par an.

Cette trajectoire vise à permettre une compréhension des efforts d'atténuation passés, actuels et futurs de l'entreprise afin de garantir la compatibilité de sa stratégie et de son modèle d'affaires avec la transition vers une économie durable.

2.3. Politiques, actions et objectifs relatifs au changement climatique (E1-2 ; E1-3 ; E1-4)

2.3.1. Politiques

[E1-2 MDR-P b] Les politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique s'appliquent au même périmètre consolidé que celui utilisé dans les états financiers.

[E1-2 25] La politique présentée couvre bien les domaines suivants : atténuation du changement climatique, efficacité énergétique, déploiement d'énergies renouvelables et adaptation au changement climatique.

Le cœur du métier de Limagrain est de fournir aux agriculteurs des solutions pour leur permettre de produire durablement dans leurs conditions pédo climatiques. Ainsi, améliorer l'accès à des semences de qualité et encourager l'innovation sont des impératifs qui apportent quatre avantages évidents :

- Une meilleure adaptation aux stress environnementaux tout en maintenant ou en augmentant les rendements. Par exemple, une résistance aux nuisibles (maladies et insectes), une meilleure tolérance au stress hydriques ;
- Une meilleure utilisation des surfaces cultivées. Maintenir et augmenter les rendements dans un contexte climatique changeant permet de limiter la pression sur le besoin en terres cultivées. Le développement de variétés capables de mieux utiliser les intrants permet de maintenir voir de diminuer l'utilisation de ces derniers, tout en améliorant les rendements ;
- Une meilleure sécurité financière pour les agriculteurs cherchant à s'adapter aux changements climatiques et à minimiser les chocs de rendement ;
- Une meilleure sécurité alimentaire et une accessibilité alimentaire, grâce à des semences améliorées résistantes à la sécheresse et à la chaleur.

C'est là le rôle et la responsabilité majeure de Limagrain sur les enjeux de durabilité et en particulier sur l'adaptation au changement climatique en tant que semencier.

Par ailleurs, Limagrain s'est doté d'une politique environnementale visant à limiter son impact sur l'environnement et sur le changement climatique. Limagrain aligne ainsi sa trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre avec les recommandations de la Science Based Targets initiative (SBTi). Le cadre fixé par l'initiative Science Based Targets est conforme aux recommandations scientifiques de l'Accord de Paris visant à limiter l'augmentation de la température mondiale bien en deçà de 2 °C (et si possible de 1,5 °C) par rapport aux niveaux préindustriels.

La Science Based Targets Initiative (SBTi) a validé les objectifs de Limagrain pour 2030 et confirmé sa contribution à l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris.

C'est quoi SBTi ?

Premier accord universel sur le climat, l'Accord de Paris prévoit de limiter l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2°C d'ici la fin du siècle par rapport aux températures préindustrielles.

L'initiative **Science Based Targets initiative (SBTi)** est un projet collaboratif mené par le Carbon Disclosure Project (CDP), le Pacte Mondial des Nations Unies, le World Resources Institute (WRI) et le Fonds mondial pour la nature (WWF).

Son but est d'encourager les entreprises à fixer des objectifs de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces objectifs doivent s'appuyer sur la science et être conformes aux recommandations du GIEC, afin de maintenir le réchauffement climatique bien en deçà de 2 °C (et si possible de 1,5 °C) par rapport à l'ère préindustrielle.

[E1-3 - 26, 29] De nombreuses initiatives ont été mises en place par Limagrain en matière d'adaptation ou d'atténuation du changement climatique. Celles-ci, ainsi que les ressources mises en œuvre, sont détaillées dans la section 2.3.2 Actions.

[E1-1 16h] Afin d'atteindre ses objectifs de réduction des émissions de GES, le Groupe s'inscrit dans une démarche de durabilité pour passer d'une logique de reporting à une approche par le pilotage de la performance et ainsi conduire un changement opérationnel. En outre, le Groupe n'est pas incluse dans les indices de référence alignés sur l'Accord de Paris (Paris-Aligned Benchmarks ou PAB).

2.3.2. Actions

Le cœur du métier de semencier de Limagrain est de fournir aux agriculteurs des solutions pour leur permettre de produire durablement dans leurs conditions pédo climatiques. Ainsi, améliorer l'accès à des semences de qualité et encourager l'innovation sont des impératifs qui apportent quatre avantages évidents :

- Une meilleure adaptation aux stress environnementaux tout en maintenant ou en augmentant les rendements. Par exemple, une résistance aux nuisibles (maladies et insectes), une meilleure tolérance au stress hydriques (principalement face à la pénurie croissante d'eau) ;
- Une meilleure utilisation des surfaces cultivées. Maintenir et augmenter les rendements dans un contexte climatique changeant permet de limiter la pression sur le besoin en terres cultivées. Le développement de variétés capables de mieux utiliser les intrants permet de maintenir voir de diminuer l'utilisation de ces derniers, tout en améliorant les rendements ;
- Une meilleure sécurité financière pour les agriculteurs cherchant à s'adapter aux changements climatiques et à minimiser les chocs de rendement ;
- Une meilleure sécurité alimentaire et une accessibilité alimentaire, grâce à des semences améliorées résistantes à la sécheresse et à la chaleur.

C'est là le rôle et la responsabilité majeure de Limagrain sur les enjeux de durabilité et en particulier sur l'adaptation au changement climatique en tant que semencier.

Accompagner les agriculteurs face aux conséquences du changement climatique est au cœur de la raison d'être de Limagrain. C'est pourquoi, les investissements en recherche et développement du Groupe lui permettent de sélectionner des cultures et des variétés plus résilientes face aux effets directs du changement climatique notamment face aux sécheresses, vagues de chaleur, précipitations extrêmes ou salinisation des sols. A cet égard, le maïs LG Danubia commercialisé par Limagrain en Europe centrale est reconnu pour sa tolérance à la sécheresse. A noter également les efforts en tomate pour faire face à l'inhibition de fructification provoquée par les fortes températures. Les efforts de résilience face aux effets indirects ne sont pas en reste. En effet, l'évolution de la pression des pathogènes et ravageurs s'accélère. L'apparition du virus du fruit rugueux brun de la tomate (ToBRFV) en 2014 et sa propagation mondiale rapide en 2019 est un exemple parlant des nouvelles pressions auxquelles Limagrain peut apporter une solution par son métier de semencier : une résistance à ce virus a été identifiée par nos équipes et un portfolio complet de tomates résistantes à ce pathogène a été développé dès 2022. Son succès commercial démontrant l'importance de la réactivité que Limagrain développe dans ses approches.

Son programme de recherche vise à optimiser la performance et l'adaptation des cultures, en gérant un portefeuille de plus de 2000 variétés. Cette démarche méticuleuse permet à Limagrain de renouveler et de renforcer la sélection des semences, en s'appuyant sur des graines natives dont la reproductibilité et la robustesse sont fondamentales. Limagrain soumet ainsi ses lignées à une caractérisation approfondie, affinant une sélection de 95 échantillons initiaux à plus de 1 500 variétés, chacun ayant le potentiel de produire des rendements exceptionnels. Cette approche rigoureuse, guidée par une sélection précoce des jeunes plants, s'adapte également aux exigences spécifiques de ses marchés, comme en témoignent ses contrats avec des régions telles que le Brésil pour des critères précis de hauteur ou d'aspect des cultures. Ce sont plus de dix types de caractères qui sont analysés sur environ 55 espèces, allant de la résistance aux maladies et à la tolérance à la sécheresse, jusqu'à l'amélioration de la durée de vie après récolte et l'optimisation des rendements quantitatifs et qualitatifs. Ces données nourrissent un programme de sélection continu, permettant d'identifier et de développer les variétés les plus prometteuses, celles qui sauront allier productivité et résilience face aux aléas climatiques. Limagrain maintient un stock rigoureux de graines et réalise des essais sur des sites multiples, dans divers environnements, afin de valider la robustesse de ses innovations en conditions réelles. Cette approche multicentrique garantit que ses variétés sont

adaptées à une large gamme de contextes agricoles, réduisant les risques pour les agriculteurs et assurant une production stable. Face à des événements climatiques extrêmes, Limagrain a prouvé sa capacité à développer des variétés tolérantes, protégeant ainsi les récoltes et la pérennité de l'approvisionnement.

Les actions concrètes en recherche et développement, présentées dans ce rapport, témoignent de l'engagement de Limagrain à fournir des solutions innovantes pour une agriculture plus résiliente, plus productive et intrinsèquement plus durable, répondant aux défis actuels et futurs de l'alimentation mondiale.

De plus, autant par son secteur d'activité que par son identité, Limagrain a à cœur de mener une politique de préservation de l'environnement et de minimiser au maximum son impact sur le changement climatique et a donc défini une politique environnementale autour des thématiques énergie et climat, eau, déchets et biodiversité.

Préservation et amélioration de la qualité des sols

Face au défi climatique, Limagrain a mis en place des initiatives visant à améliorer la qualité des sols. Ces initiatives ont entre autres pour objectif d'augmenter le taux de matière organique, de diminuer la densité apparente, pour *in fine* augmenter la capacité de rétention en eau et l'enracinement. Cela passe par un travail du sol limité, une couverture du sol maximale dans le temps, ainsi que l'introduction dans la rotation de légumineuses et autres têtes de rotation.

La collaboration au cœur de l'innovation : Le groupe de travail « Sol » en Limagne Val d'Allier

En Limagne Val d'Allier, la santé des sols est une priorité, et c'est en unissant les forces que les solutions les plus pertinentes sont trouvées. Le Groupe de travail « Sol » est l'incarnation de cette approche collaborative. Il rassemble des agriculteurs et des experts de Limagrain, non pas pour de la recherche abstraite, mais pour un véritable travail de terrain. Ensemble, ils testent, adaptent et valident des pratiques concrètes pour la conservation des sols, directement sur le territoire. Cette interaction constante entre l'expérience pratique des agriculteurs et le savoir-faire scientifique des experts est la clé du succès. Elle permet de créer des solutions qui sont non seulement efficaces, mais aussi directement applicables et pertinentes pour les réalités du terrain. Avec plus de 30 initiatives dédiées à ce sujet en Auvergne, c'est une preuve de l'engagement profond de toutes les parties prenantes pour un avenir agricole plus durable.

Un modèle d'adaptation durable : Les couverts végétaux au Brésil

La production de semences est un défi mondial qui nécessite des solutions locales. Au Brésil, la problématique de la conservation des sols est particulièrement cruciale en raison de l'érosion et de la dégradation causées par le climat. Face à ce défi, la recherche de Vilmorin & Cie s'est concentrée sur une solution à la fois naturelle et puissante : les couverts végétaux. Ces plantes, semées entre les cultures principales, sont des alliées indispensables. Elles protègent le sol de l'érosion, en améliorent la structure, enrichissent sa fertilité et limitent le besoin en intrants chimiques. Cet exemple illustre la façon dont l'innovation agronomique s'adapte aux écosystèmes les plus exigeants pour garantir la durabilité de nos pratiques. Il s'agit d'une démonstration concrète de notre capacité à mettre en œuvre des solutions qui protègent l'environnement tout en assurant l'efficacité de notre production de semences.

2.3.3. Cibles et objectifs en matière de changement climatique

Méthodes et les principales hypothèses utilisées pour définir les cibles, y compris, le cas échéant, le scénario sélectionné, les sources des données, l'alignement sur les objectifs stratégiques nationaux, de l'UE ou internationaux

Atténuer le changement climatique signifie agir sur ses causes, pour limiter l'ampleur du réchauffement et, par conséquent, réduire la gravité des impacts à venir.

Concrètement, l'atténuation repose sur un objectif central : réduire les émissions de gaz à effet de serre qui piègent la chaleur dans l'atmosphère, perturbant l'équilibre thermique de la planète.

Les principaux gaz à effet de serre sont :

- Le dioxyde de carbone ou CO₂, émis lors de la combustion des énergies fossiles telles que le charbon, le pétrole et le gaz naturel
- Le méthane, émis lors de la fermentation des déchets organiques ainsi que de l'élevage
- Le protoxyde d'azote est lui - outre la production par les sols et l'océan liée à l'activité biologique - lié à l'usage des engrais azotés
- Et enfin les gaz fluorés des systèmes de réfrigération et de climatisation.

Leur concentration a considérablement augmenté depuis la révolution industrielle, contribuant au réchauffement climatique, selon le GIEC, organisme de référence créé en 1988 par l'ONU et l'Organisation météorologique mondiale.

Les rapports du GIEC, basés sur des évaluations scientifiques rigoureuses, montrent que les activités humaines sont la cause principale du réchauffement climatique.

Limagrain s'engage sur un alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique bien en-dessous de 2 °C d'ici la fin du siècle par rapport aux températures préindustrielles.

Les cibles ci-dessous couvrent le périmètre des sites de recherche, industriels et de production de semences en propre, et sont étendues à l'ensemble de la chaîne de valeur pour la réduction de l'empreinte carbone.

Tous les calculs, les engagements et le reporting du Groupe sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont établis en stricte conformité avec le **GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol)**. Les évolutions de chiffre d'affaires ainsi que les volumes ont été pris en compte pour définir les plans d'action présentés.

Le GHG Protocol est la norme internationale la plus utilisée pour la comptabilité carbone. En l'adoptant, Le Groupe garantit la fiabilité, la cohérence et la transparence de ses données. Cela signifie que le Groupe respecte les principes fondamentaux du protocole :

- Pertinence : Le Groupe se concentre sur les émissions les plus significatives pour son activité.
- Complétude : Le Groupe couvre toutes les sources d'émissions pertinentes, qu'elles soient directes ou indirectes (scopes 1, 2 et 3).
- Cohérence : Le Groupe utilise les mêmes méthodologies d'une année sur l'autre pour permettre une comparaison significative des progrès.
- Transparence : Le Groupe documente clairement les données, les méthodes de calcul et les hypothèses pour que les résultats soient traçables et vérifiables.
- Exactitude : Le Groupe s'efforce de minimiser les incertitudes pour fournir des chiffres aussi précis que possible.

En appliquant ces principes, le Groupe assure que son bilan carbone est juste et représentatif. Cette rigueur méthodologique permet non seulement de suivre ses propres progrès, mais aussi de fournir un rapport de durabilité dont les informations sont crédibles et comparables aux standards internationaux.

[MDR-T 78] [E4-4 32c, 32f] Les objectifs de la politique environnementale du Groupe, alignés sur la méthodologie SBTi, sont de réduire, d'ici à 2030 et par rapport à l'exercice de référence 2020-2021 (correspondant à l'exercice de réalisation du premier bilan carbone consolidé Groupe) de :

- 42 % pour les émissions issues des propres opérations du groupe : énergies, flotte de véhicules, fuites de fluides frigorigènes ;
- 25 % pour les biens et services achetés, le transport et la distribution des produits, les déchets générés par les activités, les voyages d'affaires et les déplacements domicile-travail des employés ;
- 30 % pour le tournesol, 41 % pour le maïs*, 34 % pour le blé* et 37 % pour le soja* (* en tCO2 par tonne de produit).

En fixant ces cibles pour 2030, validées par SBTi, Limagrain s'inscrit dans une logique de progrès et d'amélioration continue permettant de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone au niveau planétaire en 2050.

Toutefois, le groupe n'a pas défini de cible « net zéro », s'inscrivant pleinement dans une Ambition 2030 permettant une transformation réaliste et pragmatique de ses activités. A cet égard, le Groupe a déposé son dossier auprès du SBTi en décembre 2023, approuvé en juin 2024. Par conséquent, une revue des cibles est planifiée au bout de cinq ans soit en décembre 2028.

2.4. Indicateurs relatifs au changement climatique

2.4.1. Consommation d'énergie et mix énergétique E1-5

[ESRS-2 IRO-1 AR13c] La consommation d'énergie chez Limagrain est de : 534 036 059 kWh.

La consommation d'énergie est mentionnée en MWh, par type d'énergie, et les valeurs de chaque année sont calculées à périmètre constant en tenant compte du périmètre de consolidation de Limagrain.

Limagrain (en MWh)	2024-2025
Consommation totale d'énergie produite à partir de sources fossiles	339 102
<i>Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon</i>	<i>1 494</i>
<i>Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers</i>	<i>121 139</i>
<i>Consommation de combustible provenant du gaz naturel</i>	<i>176 937</i>
<i>Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles ;</i>	<i>-</i>
<i>Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles</i>	<i>39 532</i>
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)	63 %
Consommation totale d'énergie produite à partir de sources nucléaires	96 065
Consommation totale d'énergie produite à partir de sources renouvelables, ventilée comme suit	98 868
<i>Consommation de combustibles provenant de sources renouvelables incluant la biomasse (y compris les déchets industriels et municipaux d'origine biologique), les biocombustibles, les biogaz, l'hydrogène provenant de sources renouvelables</i>	<i>30 728</i>
<i>Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables</i>	<i>66 395</i>
<i>Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite.</i>	<i>1 745</i>
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)	19 %
Consommation totale d'énergie	534 036

Intensité énergétique	en millions d'euro
CA Limagrain 2024-2025	2 451,8
Intensité énergétique (MWh/millions d'euros)	218

2.4.2. Émissions brutes de GES scope 1, 2, 3 et émissions totales de GES [E1-6]

[E1-4 34b, AR23, AR24] Réduire les émissions de gaz à effet de serre, c'est agir de manière concrète pour atténuer le changement climatique. Mais pour pouvoir agir, il faut savoir d'où l'on part et quelles sont les activités les plus émettrices. C'est tout l'intérêt de la mesure de l'empreinte carbone.

Mesurer son empreinte carbone, c'est sortir du déclaratif pour entrer dans l'action. C'est aussi se donner les moyens pour décider, pour prioriser, et pour prouver que les engagements environnementaux sont concrets, mesurables, et inscrits dans la durée. Pour cela, la classification dite des scopes est utilisée conformément à la méthodologie GHG Protocol :

- Le **scope 1** désigne les émissions directes, produites par l'entreprise elle-même, comme les émissions des véhicules ou des chaudières.
- Le **scope 2** correspond aux émissions indirectes liées à l'énergie achetée, comme l'électricité.
- Et le **scope 3** regroupe toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval : les achats, le transport, l'usage des produits, les déplacements des salariés. Chez Limagrain, il regroupe d'une part les émissions liées aux matières premières agricoles achetées par le groupe (semences, grains, autres matières premières...) et d'autre part les émissions liées aux achats d'emballages, d'intrants pour les serres et champs en propre, le transport de marchandises, les déplacements de personnes.

L'empreinte carbone représente la quantité totale de gaz à effet de serre émis directement ou indirectement par une activité, une entreprise, un produit ou un individu. Pour simplifier la comparaison entre différents gaz, on utilise une unité commune : le CO₂ équivalent (CO₂e), qui exprime tous les gaz à effet de serre en équivalence CO₂, selon leur pouvoir de réchauffement. Pour une entreprise comme Limagrain, cette mesure est essentielle. Elle permet d'identifier les postes les plus émetteurs, de hiérarchiser les priorités d'action, et de rendre visible les progrès dans le temps.

Au-delà de l'intérêt environnemental, c'est aussi une attente forte des parties prenantes : les clients, les investisseurs et les salariés notamment. Aujourd'hui, les engagements climat ne sont plus optionnels, ils font partie intégrante des stratégies d'entreprise.

Enfin, la mesure de l'empreinte carbone permet aussi d'identifier des opportunités de réduction des coûts, comme ceux liés à la consommation d'énergie, et donc d'augmenter l'efficacité et la rentabilité de l'entreprise.

Le Groupe mesure ses émissions de gaz à effet de serre selon la méthode du GHG Protocol.

La trajectoire de Limagrain est alignée avec les exigences européennes en matière de transition bas-carbone, tout en anticipant les évolutions réglementaires et les attentes croissantes des parties prenantes. En adoptant une stratégie proactive de décarbonation, le Groupe vise non seulement à limiter son impact environnemental, mais aussi à capter de nouvelles opportunités économiques, à renforcer sa résilience face aux risques climatiques et à stimuler l'innovation technologique au sein de ses activités.

Les émissions de GES de Limagrain au titre de l'exercice 2024-2025 sont :

	Année de référence (FY21)	FY24 (tCO ₂ eq)	FY25 (tCO ₂ eq)	2030 - Cibles Limagrain	2050
Emissions du Scope 1 GES					
Emissions brutes Scope 1 GES (tCO ₂ eq)	72 305	58 664	67 914	-42%	N.A
Pourcentage des émissions de GES du Scope 1 provenant de régimes réglementés (%)	N.A	N.A	N.A	N.A	N.A
Emissions du Scope 2 GES					
Emissions brutes Scope 2 GES en location based (tCO ₂ eq)	31880	27 853	28 344	-42%	N.A
Emissions brutes Scope 2 GES emissions en market based (tCO ₂ eq)	29 118	Non disponible	12 801		
Emissions significatives du Scope 3 GES					
Achat de biens et services	1 100 530	1 278 186	862 414	De -30% à 41% selon les especes et matière	
(Sous-catégorie facultative : Informatique, cloud et services de centres de données)	N.A	N.A	N.A		
Immobilisations	57 838	61 391	51 740	N.A	
Location-based Activités liées aux carburants et à l'énergie	22 969	19 073	19 683		
Market-based Activités liées aux carburants et à l'énergie	22 969	Non disponible	19 218		
Transport et distribution amont	75 099	49 925	50 195		
Déchets générés par les opérations	11 824	12 028	10 544	-25%	
Déplacements professionnels	18 639	11 279	7 319		
Déplacements domicile-travail des collaborateurs	45 200	48 724	45 111		
Actifs loués en amont	-	-	-		
Transport et distribution aval	8 421	-	7 284		N.A
Transformation des produits vendus	76 105	94 913	64 513		
Fin de vie des produits vendus	23 553	17 710	34 531		
Actifs loués en aval	-	-	-		
Franchises	-	-	-		
Investissements financiers	14 985	14 985	15 426		N.A
Total des émissions indirectes brutes de GES (Scope 3) (tCO ₂ eq) - location based	1 455 164	1 608 214	1 168 761		
Utilisation des produits vendus	2 973 951	3 960 389	4 834 093		
Total des émissions indirectes brutes de GES (Scope 3) (tCO ₂ eq) - location based including category 3.11	4 429 115	5 568 603	6 002 854		
Total des émissions indirectes brutes de GES (Scope 3) (tCO ₂ eq) - market based	1 455 164	1 589 141	1 168 296		
Utilisation des produits vendus	2 973 951	3 960 389	4 834 093		
Total des émissions indirectes brutes de GES (Scope 3) (tCO ₂ eq) - market based including category 3.11	4 429 115	5 549 530	6 002 388		
Emissions totales de GES hors catégorie 3.11					
Emissions totales de GES (location-based) (tCO ₂ eq)	1 559 349	1 694 731	1 265 019	N.A	N.A
Emissions totales de GES (market-based) (tCO ₂ eq)	1 556 587	Non disponible	1 249 011		
Emissions totales de GES incluant la catégorie 3.11					
Emissions totales de GES (location-based) (tCO ₂ eq) incluant la catégorie 3.11	4 533 300	5 655 120	6 099 111	N.A	N.A
Emissions totales de GES (market-based) (tCO ₂ eq) incluant la catégorie 3.11	4 530 538	Non disponible	6 083 103		

Répartition de l'empreinte carbone de Limagrain pour l'exercice 2025 par poste d'émissions – hors catégorie 3.11

Catégories d'émissions	FY25 (tCO ₂ eq)	FY25 (%)	
Energie - location based	114 042	9%	/location based
Energie - market based	98 034	8%	/market based
Emissions fugitives	1 898	0%	/location based
Achats de biens et services	862 414	68%	/location based
Déchets	10 544	1%	/location based
Déplacements	52 430	4%	/location based
Fret	57 479	5%	/location based
Immobilisations	51 740	4%	/location based
Transformation des produits vendus	64512,89218	5%	/location based
Fin de vie des produits vendus	34531,42534	3%	/location based
Investissements	15 426	1%	
Total des émissions - location based	1 265 019		
Total des émissions - market based	1 249 011		

Répartition de l'empreinte carbone de Limagrain pour l'exercice 2025 par périmètre d'émissions – hors catégorie 3.11

Périmètre des émissions (GHG protocol)	FY25 (tCO ₂ eq)	FY25 (%)
Location based :		
Scope 1	67 914	5,37%
Scope 2	28 344	2,24%
Scope 3	1 168 761	92,39%
Total des émissions	1 265 019	-
Market based :		
Scope 1	67 914	5,44%
Scope 2	12 801	1,02%
Scope 3	1 168 296	93,54%
Total des émissions	1 249 011	-

Le Groupe n'a pas défini de cible « net zéro », s'inscrivant pleinement dans une Ambition 2030 permettant une transformation réaliste et pragmatique de ses activités. Par conséquent, en fixant ses cibles pour 2030, validées par SBTi, Limagrain s'inscrit dans une logique de progrès et d'amélioration continue permettant de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone au niveau planétaire en 2050.

2.4.3. Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone [E1-7]

E1-7 – Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

À ce jour, Limagrain n'a pas mis en place de projets d'atténuation ou d'absorption au moyen de crédits carbone.

2.4.4. Tarification interne du carbone [E1-8]

À l'appui de sa stratégie de décarbonation, Limagrain a mis en place un prix interne du carbone. Sur l'exercice, ce prix a été fixé à 86 €/t CO₂eq, en adéquation avec les pratiques du marché et de l'industrie. Ce mécanisme est un outil d'aide à la décision pour intégrer l'impact climatique dans les stratégies d'investissement du Groupe.

Limagrain utilise ce mécanisme de prix fictif de deux manières principales :

- Chaque investissement (CAPEX) supérieur à 250 000 € fait l'objet d'une évaluation d'impact CO₂, à laquelle est associé le prix interne du carbone.
- Cet outil facilite la prise de décision en intégrant le coût du carbone dans les calculs de rentabilité des projets d'investissement.

2.5. Pollution (ESRS E2)

2.5.1. Stratégie de lutte contre la pollution et gestion des IRO associés SBM-3

[E2, IRO-1, E2-6, E2-1, MDR-P] En application de la directive CSRD et des normes européennes de durabilité, les entreprises sont tenues de fournir une information structurée sur leurs incidences négatives, réelles ou potentielles, sur l’environnement. Pour Limagrain, les activités s’étendent de la recherche agronomique à la production agricole et industrielle, faisant de la question de la préservation de la qualité des sols, une question centrale, tant pour la durabilité de ses pratiques que pour la résilience de son modèle économique.

[ESRS-E2 IRO-1] Limagrain s’inscrit dans l’identification des IRO du Groupe, lequel identifie plusieurs risques liés à la pollution.

Le tableau ci-dessous répertorie les impacts, risques et opportunités liés à la pollution que le Groupe a identifiés et jugés matériels lors de l’analyse de double matérialité réalisée en 2024. Tous les IRO ont été notés indépendamment des mesures d’atténuation mises en œuvre par Limagrain ; autrement dit, l’analyse de matérialité a été réalisée sur la base des impacts, risques et opportunités bruts conformément à la directive CSRD et en application des méthodologies développées par la Commission européenne, l’EFRAG, et d’autres lignes directrices. Ces informations doivent être interprétées à la lumière de la norme ESRS 2, et tout particulièrement des exigences de publication IRO-1 et SBM-3.

Thème	(Sous-)Thème	Type d’IRO	Localisation dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Description
Pollution	Pollution du sol	Impacts	Limagrain	2030	Pollution du sol liée aux rejets et déchets dangereux de nos sites.
Pollution	Pollution du sol	Impacts	Limagrain Clients	2030	Accompagnement clients aux pratiques agronomiques et à la diminution de l’usage d’intrants
Pollution	Pollution de l’eau	Impacts	Limagrain	2030	Pollution de l’eau liée aux rejets et déchets dangereux de nos sites.
Pollution	Microplastiques	Impacts	Limagrain Clients	2030	Pollution par microplastiques des eaux et du sol liée à l’utilisation de polymères pour l’enrobage des semences.

2.5.2. Politiques en matière de pollution

E2-1 – Politiques en matière de pollution

[E2-1 15a, AR11] La réduction et la maîtrise des risques de pollution (air, eau, sol) liés à ses activités ou sa chaîne de valeur s’inscrit dans la volonté du Groupe d’assurer la protection des personnes et des écosystèmes.

C’est pourquoi, le Groupe a souhaité présenter les principales politiques mises en place en matière de pollution. Toutefois, s’agissant des émissions de polluant, au regard de la diversité et des répartitions géographiques des activités et de la diversité des réglementations en vigueur des pays d’implantation, il n’a pas été possible de collecter la donnée cette année. Le Groupe se prépare afin de s’inscrire dans le cadre réglementaire évolutif et ainsi, le cas échéant, mettre en place le reporting nécessaire.

Pollution du sol et de l'eau liée au rejets et déchets dangereux de nos sites

Politique

La préservation de la qualité des sols et de l'eau est une priorité pour Limagrain. C'est pourquoi Limagrain a mis en place une politique environnementale signée par le Comité de Direction de Limagrain intégrant des engagements clairs sur la gestion et le processus de traitement des déchets dangereux afin de prévenir le risque de pollution.

Actions

Cette politique est complétée de standards environnementaux internes à respecter sur chacun de ses sites, validés par le Comité de Direction du Groupe. Ces standards incluent une exigence de gestion rigoureuse des déchets dangereux pour éviter tout risque de pollution. Ces standards font l'objet de contrôles internes annuels pilotés par la Direction RSE et Performance Durable de Limagrain et dont les résultats sont présentés lors des revues de direction aux comités de direction des Business Lines et de Limagrain.

Au cours de l'exercice 2024-2025, 5 sites de Limagrain ont fait l'objet d'un contrôle interne sur leur application des standards du Groupe.

De plus, un système d'auto-évaluation de conformité aux standards a été mis en place et dont les résultats pourront être publiés à partir de l'exercice prochain.

Enfin, les efforts réalisés par les sites pour atténuer les risques de pollution peuvent être illustrés au travers d'actions mises en place durant l'exercice comme : la mise en place d'un système de stockage Heliosac, en Afrique du Sud, permettant de stocker de manière sécurisée les déchets de produits chimiques de l'usine ou encore la mise en place de nouveaux contrats de collecte, nettoyage et de traitement des déchets dangereux sur plusieurs pays.

Cibles

Limagrain a pour ambition d'auditer 100 % du processus de traitement des déchets dangereux (du stockage jusqu'à l'élimination) d'ici 2030. Cette cible concerne l'ensemble des étapes du traitement : stockage, transport, élimination et traçabilité réglementaire, sur l'ensemble des sites où des déchets dangereux sont générés.

Le périmètre couvre les opérations propres de l'entreprise. L'audit vise à vérifier la conformité réglementaire, l'efficacité des procédures internes, et les risques potentiels liés à la pollution.

Au 30 juin 2025, 7 % des processus identifiés ont déjà été audités.

Pollution par microplastiques des eaux et du sol liée à l'utilisation de polymères pour l'enrobage des semences.

Politique

L'agriculture génère, notamment par l'usage de certains polymères dans les traitements de semences, des microplastiques. Ces polymères, utilisés pour garantir l'adhérence des produits à la graine, sont essentiels pour éviter leur dispersion et assurer la sécurité. Néanmoins, leur contribution aux rejets de microplastiques dans l'environnement est estimée à environ 1 %, avec un objectif clair de tendre vers zéro.

Conscient de l'enjeu, le Groupe a classé la question des microplastiques comme "matérielle". En effet, la réglementation européenne (UE 2023/2055), en vigueur depuis le 17 octobre 2023, impose des restrictions sur l'utilisation de ces substances, avec des périodes de transition qui varient selon les produits. Le Groupe est directement concerné, à la fois par les polymères d'enrobage pelliculaire, dont il est en partie le formulateur, et par les produits de protection des plantes (PPP), dont il dépend des fournisseurs.

Pour relever ce défi et anticiper les réglementations, le Groupe s'est doté d'une organisation dédiée. Des groupes de travail d'experts, comme RegAff et ACAFOS pour les aspects réglementaires, sont en place pour anticiper les risques. Sur le plan technique, plusieurs comités (STEG Steering, STEG WG Seed Applications, STEG WG Biocontrol) travaillent activement sur le développement de solutions innovantes et durables.

Actions

Pour y parvenir, les équipes de recherche et développement travaillent activement à l'élaboration de formulations alternatives biodégradables, capables de maintenir, voire d'améliorer, l'efficacité des pelliculages tout en éliminant les microplastiques. En parallèle, le Groupe collabore étroitement avec ses fournisseurs et renforce ses contrôles pour s'assurer que ses produits phytosanitaires n'introduisent pas de microplastiques dans l'environnement. Cette approche double renforce sa contribution à une agriculture plus durable et à la préservation des écosystèmes.

Cet engagement proactif a déjà abouti à des projets concrets, comme le développement de polymères sans microplastiques. Les équipes se concentrent sur la recherche d'alternatives pour les liants de pelletage et ont déjà réussi à créer des enrobages pelliculaires et des pelletages pour la laitue sans microplastiques ni dioxyde de titane. Le Groupe est convaincu de sa capacité à respecter les délais imposés par la réglementation et à proposer des solutions performantes, respectueuses de l'environnement. Cette démarche illustre son engagement à concilier l'innovation agricole et la durabilité, pour une agriculture toujours plus responsable.

Cibles

Limagrain est fermement engagé à réduire son impact environnemental, avec un accent particulier sur la gestion des microplastiques. Son engagement se traduit par une feuille de route claire et des actions concrètes. Limagrain a la certitude que son expertise technique et sa capacité d'innovation lui permettront d'atteindre sa cible : mettre en œuvre, dans les délais prévus par la réglementation, des solutions pour garantir des pelliculages et des enrobages ainsi que des produits phytosanitaires sans microplastiques sur l'ensemble de ses semences.

Accompagnement clients aux pratiques agronomiques et à la diminution de l'usage d'intrants

En parallèle, Limagrain génère des impacts positifs significatifs par son action auprès de ses clients. L'entreprise œuvre activement à l'accompagnement des agriculteurs vers l'adoption de pratiques agronomiques plus vertueuses, visant notamment la diminution de l'usage des intrants. Ce travail contribue directement à la réduction de la pollution des sols à une échelle plus large, favorisant la santé et la fertilité des terres agricoles.

2.6. Eau et ressources marines [ESRS E3]

2.6.1. Impacts, Risques et Opportunités des ressources en eau [ESRS-E3 IRO-1]

[ESRS-E3 IRO-1]

Entre épisodes de sécheresse et excès de précipitations, la gestion de la ressource en eau devient de plus en plus stratégique et prioritaire. Elle est indispensable à l'agriculture. Par conséquent, les épisodes d'intempéries sévères ou, à l'inverse, de sécheresse, constituent un risque très concret et direct pour les productions de Limagrain et de ses sous-traitants, pouvant aller jusqu'à rendre impossible la culture de semences ou en détruire tout ou partie. La nécessaire utilisation de cette ressource pour les cultures agricoles peut mettre en tension l'approvisionnement hydrique de certains territoires, notamment en période de sécheresse.

Thème	(Sous-)Thème	Type d'IRO	Localisation dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Description
Eau	Consommation d'eau	Risques	Fournisseurs Vilmorin & Cie	2030	Sécheresse impactant une zone de production majeure de Limagrain ou de sous-traitants Les éléments de politique, action et cibles de ce risque se retrouvent au chapitre « Risques climatiques » sur le risque « incapacité à produire dans les zones de production actuelle »

2.6.2. Politique mise en place [E3-1]

[MDR-P] Le changement climatique transforme en profondeur notre rapport à l'eau et Limagrain innove chaque jour pour proposer des solutions durables grâce :

- A la création variétale avec la sélection de plantes plus tolérantes à la sécheresse et résilientes aux aléas climatiques. C'est le cas de l'exemple de la gamme de maïs LG Danubia commercialisée par Limagrain en Europe centrale.
- Au développement agronomique avec l'amélioration de la qualité des sols et de leur capacité à stocker du carbone et à retenir l'eau. Limagrain a, à titre d'illustration, développé la Matrice de Systèmes de culture en Limagne, territoire de la Coopérative. Un projet de 12 ans dont le but est d'améliorer la performance et la résilience des systèmes agricoles locaux
- A l'évolution des techniques d'irrigation avec des matériels plus performants et des outils pilotés numériquement
- A l'amélioration de ses process en optimisant l'utilisation de l'eau sur ses sites

Limagrain aborde la question de l'eau dans ses installations sous deux aspects : la qualité des effluents (traité dans le chapitre pollution) et la consommation.

La politique de Limagrain sur la consommation d'eau sur ses sites est axée sur une meilleure connaissance de sa consommation afin de pouvoir mettre en place des leviers pour la réduire d'une part, et à développer la collecte de l'eau de pluie d'autre part. C'est ainsi que Limagrain a mis en place une politique

environnementale par laquelle le Groupe s’engage à piloter et optimiser sa consommation d’eau et à assurer la qualité de ses effluents en :

- Pilotant et optimisant l’utilisation de l’eau sur ses sites, en priorisant les sites situés dans des zones de stress hydrique élevé,
- Développant la collecte de l’eau de pluie, notamment pour l’irrigation des serres et des champs,
- Assurant la qualité de ses effluents.

2.6.3. Actions [E3-2]

Limagrain a amorcé une démarche structurée d’optimisation de sa consommation. Les actions engagées s’inscrivent dans une logique de performance durable, avec une ambition claire : piloter et optimiser la consommation d’eau, en adaptant les pratiques et les équipements.

Pour assurer le fonctionnement et la pérennité des exploitations agricoles de ses adhérents, Limagrain prône une approche multi-usage – et concertée avec l’ensemble des parties prenantes – de l’eau. La Coopérative apporte son soutien à la mise en place de solutions adaptées à la situation de chaque territoire, à la fois en termes d’économies (réduction des prélèvements pour les activités humaines), d’accroissement (réalisation de forage, organisation d’un stockage durable) et de réutilisation de la ressource en eau (réutilisation des eaux usées traitées). La Coopérative offre un accompagnement personnalisé à ses adhérents pour optimiser la gestion de l’eau sur leurs exploitations. Elle peut ainsi les orienter vers des solutions adaptées à leurs parcelles, comme :

- L’utilisation d’outils d’aide à la décision : sonde tensiométrique, sonde capacitive, station météo, etc.
- La mise en place de matériels plus efficaces : par exemple, le remplacement de canons d’irrigation par un pivot peut permettre une économie d’eau allant de 10 % à 25 % (source : IRSTEA).

L’ensemble des actions engagées par Limagrain s’inscrit ainsi dans une trajectoire d’adaptation à long terme, et dans une dynamique de responsabilité environnementale. Préserver la ressource, c’est sécuriser son activité, renforcer sa résilience face au climat, et contribuer à un équilibre durable entre les besoins agricoles, industriels et environnementaux.

Action	Lien avec politique	Périmètre	Horizon temporel	Zone de stress hydrique	Illustrations
Mise en place d’un système de management environnemental avec des standards internes à appliquer sur chaque site concernant l’eau	Déploiement opérationnelle de la politique	Vilmorin & Cie	2030	Tous sites	5 sites ayant fait l’objet d’un contrôle interne visant à évaluer leur niveau de conformité aux standards en 2024-2025 Mise en place d’un système d’autoévaluation de conformité aux standards en 2024-2025
Déployer des systèmes de collecte d’eau de pluie	Développer la collecte de l’eau de pluie	Sites en zone de stress hydrique en priorité	2030	Oui en priorité	Mise en place d’un système de collecte et de stockage d’eau de pluie sur notre centre de recherche à Chappes en 2023 Mise en place d’une lagune pour la collecte d’eau de pluie au Kenya en 2025
Déployer la mise en place de compteurs pour mieux piloter nos consommations et d’équipements pour la limiter	Piloter et optimiser l’utilisation de l’eau	Vilmorin & Cie	2030	Tous sites	Installation de nouveaux équipements d’irrigation à performances améliorées en Afrique du Sud en 2025 Remplacement des systèmes de pilotage de l’irrigation dans plusieurs sites en 2025 Mise en place de compteurs d’eau sur plusieurs sites en 2025

2.6.4. Cibles et indicateurs clés de performance [E3-3] [E3-4]

Indicateurs clés de performance [E3-4] : Chez Limagrain, comme dans de nombreux groupes agro-industriels, l'eau est un facteur clé de production. Elle est indispensable à ses cultures, à ses process industriels, à la qualité de ses produits. Dans un contexte de tension hydrique mondiale, il devient essentiel de comprendre précisément comment le Groupe consomme cette ressource, et comment il peut la préserver, sans nuire à la capacité de production au champ.

Limagrain	2024-2025	Unité
Prélèvements eau total	2 958 742	m ³
Prélèvement eau total en zone à stress hydrique	1 388 829	m ³
Quantité totale eau recyclée et réutilisée	non piloté	non piloté
Quantité totale d'eau stockée et les changements dans le stockage en M3	84 559	m ³
Intensité hydrique (m3/millions d'euros)	1 207	m ³ /millions d'euros

[E3-1 12a, AR16-18] L'optimisation des ressources passe notamment par la réduction de la vulnérabilité des exploitations au changement climatique. Elle passe aussi par une amélioration du potentiel de production afin de les maintenir adaptées à leur environnement, et que cet environnement soit adapté à leurs besoins.

2.7. Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)

2.7.1. Stratégie biodiversité et écosystèmes, et gestion des IRO associés

[IRO-1] La biodiversité est bien plus qu'un simple inventaire d'espèces végétales ou animales. C'est un ensemble vivant et complexe, qui se construit avec les écosystèmes, régule les équilibres naturels et soutient l'ensemble des activités humaines. Cette biodiversité maintient les grands équilibres écologiques. Elle favorise la fertilité des sols, assure la pollinisation des cultures, régule les maladies et les ravageurs, filtre l'eau et purifie l'air. Sans elle, il ne peut y avoir de systèmes agricoles durables, ni de sécurité alimentaire à long terme.

SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité L'accès limité aux gènes essentiels peut ralentir la création de variétés adaptées aux défis climatiques changeants, aux nouvelles maladies des plantes ou aux besoins spécifiques des agriculteurs, d'autant plus que ces semences plus adaptées permettent indirectement de réduire la nécessité d'engrais et d'insecticides.

D'autre part, les écosystèmes et la biodiversité fonctionnent sur des équilibres fragiles, qu'une activité dérégulée et déraisonnée mettrait en péril. Une activité agricole durable nécessite donc de trouver un juste compromis entre ces impératifs, qui ne sont pas inconciliables.

Le tableau ci-dessous répertorie les impacts, risques et opportunités liés à la biodiversité que Limagrain a identifiés et jugés matériels lors de l'analyse de double matérialité réalisée en 2024. Tous les IRO ont été notés indépendamment des mesures d'atténuation mises en œuvre par Limagrain ; autrement dit, l'analyse de matérialité a été réalisée sur la base des impacts, risques et opportunités bruts, conformément à la directive CSRD et en application des méthodologies développées par la Commission européenne, l'EFRAG, et d'autres lignes directrices.

	Nature de l'IRO	Chaîne de valeur	Horizon
ENVIRONNEMENT			
Impact de la dépendance sur les écosystèmes			
Maintien et enrichissement de la ressource génétique	■	◀ ●	■
Restriction d'accès aux ressources génétiques dans un cadre réglementaire contraignant	⚠	◀ ● ▶	■ ■
Capacité à créer de nouvelles variétés résistantes aux maladies	★	●	■ ■
Impact sur la perte de biodiversité			
Utilisation d'intrants impactant la biodiversité	■	◀ ● ▶	■
Mise sur le marché de variétés visant à limiter l'usage d'intrants	■	◀ ● ▶	■
Recherche et commercialisation sur les alternatives (produits et conseils agronomiques) permettant de limiter l'utilisation d'intrants chez nos clients	★	● ▶	■ ■
■ Impact négatif ⚠ Risques ★ Opportunité ■ Impact positif ◀ Amont ● Limagrain ▶ Aval ■ Court terme ■ ■ Moyen terme ■ ■ ■ Long terme			

2.7.2. Résilience de la stratégie et du modèle économique de l'entreprise dans le domaine de la biodiversité et des écosystèmes [E4-1]

[SBM-3 48f] La préservation de la biodiversité est un enjeu pour tous. Les variétés, semences et plants, ont un rôle majeur à jouer pour préserver cette biodiversité. La création de nouvelles variétés moins dépendantes d'intrants (produits phytosanitaires, engrais ou eau) doit concourir à la réduction de l'usage des intrants, en plus de concourir au maintien et au développement de la biodiversité cultivée.

La création variétale est au carrefour de l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et d'enjeux mondiaux comme le changement climatique, la raréfaction des ressources dont les sols et l'eau, la sécurité alimentaire et les attentes sociétales en matière de réduction des intrants (engrais, produits de santé des plantes, etc.). Pour répondre à ces enjeux, Limagrain s'attache à trouver des solutions dans la biodiversité existante qui offre, au travers de ses croisements, la capacité à créer de nouvelles variétés aux performances améliorées. Plus la diversité génétique est grande, plus les possibilités sont nombreuses. Préserver et enrichir la biodiversité sont donc les missions essentielles que se donne Limagrain, afin de conserver sa capacité à proposer de nouvelles variétés adaptées à la diversité des marchés.

Le maintien et l'enrichissement de la biodiversité cultivée est ainsi au cœur de la stratégie et du modèle économique de Limagrain.

2.7.3. Politique mise en place [E4-2]

[MDR-P 65a] La biodiversité est un des quatre enjeux adressés dans la politique environnementale de Limagrain, signée par chaque membre du Comité de direction Groupe et suivie au plus près de sa mise en œuvre opérationnelle à chaque niveau des instances dirigeantes.

[E4-2 23a, 23b, 23c] L'engagement du Groupe, inscrit dans la politique environnementale, est de protéger les écosystèmes présents sur les sites, en priorisant les sites significatifs situés dans ou à proximité d'une zone sensible à la biodiversité.

Par ailleurs, la création variétale est au carrefour de l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et d'enjeux mondiaux comme le changement climatique, la raréfaction des ressources dont les sols et l'eau, la sécurité alimentaire et les attentes sociétales en matière de réduction des intrants (engrais, produits de santé des plantes, etc.). Pour répondre à ces enjeux, Limagrain, en s'appuyant sur ses programmes de recherche, s'attache à trouver des solutions dans la biodiversité existante qui offre, au travers de ses croisements, la capacité à créer de nouvelles variétés aux performances améliorées.

2.7.4. Actions

Actions [E4-3] Au cœur de son modèle d'affaires, la création variétale contribue directement à la diversité biologique cultivée. Chaque année, Limagrain commercialise de nouvelles variétés, adaptées à des sols, des climats et des systèmes agricoles variés, conformes aux règles d'accès aux ressources phytogénétiques, conformément à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et au Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPAA) qui intègrent, notamment, des dispositions importantes concernant les savoirs locaux et autochtones ainsi que des éléments qui peuvent être associés aux solutions fondées sur la nature.

Des illustrations concrètes se retrouvent dans le chapitre « actions relatives au changement climatique ».

Cette création variétale de Limagrain permet, entre autres, d'accompagner les agriculteurs dans leur lutte contre les maladies et les ravageurs, comme, à titre d'illustration :

- Les tomates commercialisées par ses activités de semences potagères résistantes au virus ToBRFV, virus très virulent et très agressif, apparu en 2014, qui peut provoquer une infection sévère sur la tomate et se propager à l'ensemble de la production.
- La variété de carotte Terapur capable de piéger les nématodes, vers ravageant les récoltes depuis l'interdiction d'un pesticide en Europe en 2018.

Les forêts jouent également un rôle essentiel en tant que puits de carbone et réserve de biodiversité et là encore Limagrain a un rôle fort : sur le marché professionnel, 2 arbres sur 3 plantés en France sont issus des semences de Vilmorin-Mikado, filiale du Groupe. Un savoir-faire développé depuis plus de deux siècles qui permet à la BU de participer au renouvellement de la forêt française, en collaboration avec les forestiers et les instituts de recherche.

Sur les sites de Limagrain, des actions sont également mises en place, comme la conduite de diagnostics biodiversité permet d'évaluer les enjeux relatifs à la faune et à la flore, pour ensuite mettre en place des actions de préservation.

L'agriculture représente aussi un levier naturel pour le soutien et l'amélioration de la biodiversité. Cela passe notamment par des pratiques telles que la diversification des cultures, la réduction des intrants chimiques, ainsi que l'aménagement d'infrastructures dédiées comme les bandes enherbées, les haies ou les jachères tout en maintenant le rendement nécessaire à la pérennité économique de l'exploitation et à la fonction nourricière

Ainsi, la préservation de la biodiversité ne repose pas sur une seule voie mais sur la conjugaison de toutes les approches, locales ou globales, techniques ou écologiques, pour agir efficacement et durablement.

Actions	Cible	Périmètre	Horizon temporel	Exemples d'actions réalisées
Mise en place de diagnostic biodiversité sur les sites	Réalisation de 20 diagnostics biodiversité sur les sites de Limagrain	Limagrain	2030	Réalisation de diagnostics biodiversité sur plusieurs sites de semences de grandes cultures et de semences potagères
Mise en œuvre d'actions de préservation de la biodiversité	Mise en œuvre de 75 % des plans d'actions associés aux diagnostics biodiversité	Limagrain	2030	Plantation de talus, zones non tondues, zones de jachères fleuries, changement éclairage LED avec longueurs d'ondes respectant la faune nocturne Sur plusieurs sites

2.7.5. Cibles et indicateurs clefs de performance [E4-4, E4-5]

Objectifs [E4-4]. La cible de Limagrain est de mettre en œuvre 75 % des plans d'action associés aux 20 diagnostics biodiversité dont la réalisation est prévue dans le cadre de la politique environnementale (objectifs à 2030 par rapport à une année de référence 2021).

Ces cibles n'ont pas été définies en alignement du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, des aspects pertinents de la stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon 2030 et d'autres politiques et législations nationales liées à la biodiversité et aux écosystèmes.

Indicateurs clés de performance [E4-5].

Depuis 2020-2021, 11 diagnostics biodiversité ont été réalisés sur les sites de Limagrain contribuant ainsi à la cible de 20 diagnostics.

2.8. Utilisation des ressources et économie circulaire [ESRS E5]

2.8.1. Présentation des impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire [IRO-1]

SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Le tableau ci-dessous répertorie les impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire que Limagrain a identifiés et jugés matériels lors de l'analyse de double matérialité réalisée en 2024. Tous les IRO ont été notés indépendamment des mesures d'atténuation mises en œuvre par le Groupe ; autrement dit, l'analyse de matérialité a été réalisée sur la base des impacts, risques et opportunités bruts, conformément à la directive CSRD et à la méthodologie associée élaborée par la Commission européenne, par l'EFRAG et à d'autres lignes directrices. Ces informations doivent être interprétées à la lumière de la norme ESRS 2, et tout particulièrement des exigences de publication IRO-1 et SBM-3.

Thème	Sous-thème	Type d'IRO	Localisation dans la chaîne de valeur	Horizon temporel	Description
Utilisation des ressources et économie circulaire	Sortie de ressources	Risque	Limagrain	2030	Impossibilité de vendre des produits liés à leur obsolescence (technique, commerciale, qualité)

2.8.2. Politique et processus de gestion des ressources et d'économie circulaire [E5-1]

[E5-3 24a, b, c, d] Entrée de ressources

Politique

L'élaboration d'une politique structurée spécifiquement dédiée aux intrants du Groupe n'est pas une priorité immédiate en raison de la simplicité de sa consommation de ressources (90 % sont des matières premières et des emballages). Cette approche permet de se concentrer sur la structuration progressive et globale de la politique environnementale du Groupe, pilotée par la Direction RSE et Performance Durable, sous l'autorité des instances dirigeantes.

Actions [E5-2]

Face à ces risques, Limagrain a engagé des démarches concrètes (réduction des plastiques, valorisation organique, soutien aux filières biosourcées).

Par la mise en place de circuits courts sur son territoire d'origine, Limagrain est aujourd'hui capable de garantir une parfaite maîtrise de ses filières maïs et blé, de la création de la variété à la production d'ingrédients ou de pain. La Coopérative s'appuie sur le dispositif de recherche du Groupe pour développer

des variétés spécifiques et adaptées au terroir auvergnat, répondant aux exigences des agriculteurs, aux qualités technologiques recherchées par les clients et aux attentes des consommateurs. En complément de ses filières historiques (maïs et blé), Limagrain s'est diversifié dans la production viticole, avec Desprat Saint-Verny, et développe de nouvelles filières, apportant ainsi aux agriculteurs des valorisations additionnelles et des compléments de revenus, au service d'une agriculture familiale locale et diversifiée. D'autre part, la partie agroalimentaire de Limagrain mène une politique active de lutte contre le gaspillage alimentaire par la réduction et / ou la réutilisation des déchets, et travaille également sur l'amélioration du recyclage des emballages.

Si les activités Semence de Grandes Cultures, Semences Potagères et Produits de Jardin génèrent peu de gaspillage alimentaire sur les sites, le Groupe agit de manière ciblée, notamment dans ses programmes de recherche variétale, qui visent à prolonger la durée de vie des produits frais issus des semences potagères.

Dans les phases de production ou d'expérimentation de légumes, les excédents sont soit valorisés en déchets organiques, soit donnés à des structures sociales ou banques alimentaires, dès lors que leur qualité le permet.

Exemples d'actions

Vilmorin Jardin

Sur la gamme Semences, un projet a été initié en 2024-2025, avec pour objectif de réduire l'impact environnemental des emballages :

- Remplacement des sachets complexes (alu/PE) par des sachets papier, plus facilement recyclables.
- Suppression de la dosette lorsque cela est techniquement possible, afin de limiter les composants plastiques.
- Utilisation de matériaux recyclés et recyclables : carton recyclé, métal recyclé, encres végétales, et conception éco-responsable des box (réduction du nombre de matières différentes).

Hazera

Hazera a mis en œuvre plusieurs initiatives visant à optimiser l'usage des ressources :

- Système en boucle fermée sur le site de Made : recyclage intégral de l'eau et des fertilisants utilisés (zéro perte)
- Optimisation du traitement des eaux usées à Sderot : réduction des besoins en produits chimiques et augmentation du recyclage des effluents.
- Réutilisation du matériel de laboratoire pour limiter l'achat de nouveaux équipements.
- Réutilisation des grow-bags en serres, permettant de diviser par deux leur consommation.

HM.CLAUSE

HM.CLAUSE a développé plusieurs initiatives visant à optimiser l'usage des ressources :

- Arrêt progressif des conditionnements en boîtes métalliques, au profit de solutions plus durables.
- Lancement du projet "Unipack", visant à revoir l'ensemble des emballages. Des critères environnementaux ont été intégrés au cahier des charges, notamment la recyclabilité et la réduction de l'empreinte carbone.

Vilmorin-Mikado

Vilmorin-Mikado a mis en œuvre un projet de rationalisation des packagings, avec l'objectif d'éliminer les emballages multi-matériaux. Un cahier des charges a été établi pour guider cette transition vers des solutions plus durables.

Cibles et indicateurs clés de performance

Limagrain ambitionne, d'ici 2030, pour sa Business Line Boulangerie-Pâtisserie, d'utiliser 100 % d'emballages recyclables chez Jacquet-Brossard, tout en intégrant 25 % de matières recyclées dans la fabrication de ceux-ci.

2.8.3. Sorties de ressources

Politiques

Au sein de Limagrain, comme dans toute organisation industrielle ou agricole, des déchets sont générés à différentes étapes de l'activité. Leur gestion est à la fois un impératif environnemental, un levier de performance et un marqueur de responsabilité.

Les déchets produits par Limagrain sont de natures variées et sont classés en trois grandes catégories :

- les déchets organiques, issus notamment des résidus végétaux ou des matières premières non utilisées comme les semences non traitées déclassées, la pulpe de légumes, ou encore les déchets végétaux.
- viennent ensuite les déchets non dangereux, tels que les papiers, plastiques, cartons, bois, big-bag, métaux, textiles, etc.
- enfin, les déchets peuvent être classés « dangereux ». Il peut s'agir de produits chimiques, d'aérosols, de batteries, de produits de traitement des semences, d'emballages souillés par matières dangereuses, d'huiles usagées, de produits de laboratoire, etc. Ces déchets nécessitent un traitement spécifique, car ils présentent des risques pour la santé ou l'environnement.

Parallèlement, il est important de distinguer les déchets des sous-produits. Ces derniers, bien qu'issus d'un processus de fabrication, ne sont pas considérés comme des déchets, car ils présentent un potentiel de réutilisation direct dans d'autres usages, sans traitement supplémentaire.

Plusieurs activités du Groupe valorisent déjà ces sous-produits, en les réintroduisant dans les circuits et permettant ainsi de créer de la valeur. Ainsi, et à titre d'illustration :

- les rafles de maïs dans l'activité de Semences de Grandes Cultures sont valorisés en production d'énergie à travers des chaudières biomasse, comme celles situées à Ennezat en France, à Goianésia au Brésil, ou encore à Saint-Mathurin en France, inaugurée en 2024.
- les poussières, copeaux de maïs, criblures de blé, déchets de production ou encore brisures de produits finis de ses filières agro-alimentaires sont quant à eux utilisées pour l'alimentation animale.

Ces démarches de valorisation déjà mises en place au sein du groupe Limagrain s'inscrivent dans une approche d'optimisation des ressources. Elles permettent de limiter l'enfouissement, de réduire l'impact environnemental et de générer de la valeur économique.

A l'échelle du Groupe, comprendre la répartition des différents types de déchets est essentiel pour mettre en place des stratégies de gestion adaptées.

Au travers de sa politique environnementale, le Groupe intègre des actions en faveur de la gestion des déchets avec pour objectif de limiter les déchets et tendre vers le zéro déchet non valorisé ou non recyclé.

Cibles

Limagrain, dans le cadre de sa politique environnementale, s'engage, d'ici à 2030 par rapport à l'année de référence 2020-2021, à :

- Valoriser ou recycler 80 % des déchets,
- Réduire de 30 %* les déchets non dangereux et non organiques.
- Auditer 100 % du processus de traitement des déchets dangereux (du stockage jusqu'à l'élimination)

(*en kg/1000€ de chiffre d'affaires)

Pour plus d'informations, se référer à la note méthodologique.

Dans le cadre de ses opérations, Limagrain suit et reporte les flux de déchets :

Groupe Limagrain	2024-2025	2023-2024
Déchets dangereux	2832,17	3412,63
<i>Préparation en vue d'une réutilisation</i>	0	0
<i>Recyclage et autres opérations de valorisation (valorisation matière ou valorisation énergétique)</i>	1316,01	1516,47
<i>Quantité de déchets éliminés (mise en décharge, incinération et autres opérations d'élimination)*</i>	1516,16	1896,16
Déchets non dangereux	38228,83	27969,41
<i>Préparation en vue d'une réutilisation</i>	0	0
<i>Recyclage et autres opérations de valorisation (valorisation matière ou valorisation énergétique)</i>	32998,33	20375,37
<i>Quantité de déchets éliminés (mise en décharge, incinération et autres opérations d'élimination)*</i>	5230,5	7594,04
Quantité des déchets produits	41 061	31 382
Quantité totale de déchets non recyclés	26 035	16 804
Pourcentage de déchets non recyclés	63 %	54 %

* Voir note méthodologique en page XX.

Les données sont issues de mesures directes, basées sur les bordereaux de suivi des déchets et les flux internes. La catégorisation repose sur les typologies réglementaires et les traitements appliqués par les prestataires agréés.

Actions

Actions	Objectif	Périmètre	Horizon temporel	Exemples d'actions réalisées en 2024-2025
Sensibilisation des collaborateurs au tri des déchets	Valoriser ou recycler 80 % des déchets	Vilmorin & Cie	2030	Organisation d'une vaste campagne de sensibilisation au Brésil
Mise en place/renouvellement de contrats de prestation de service pour la collecte et le traitement des déchets	Valoriser ou recycler 80 % des déchets	Vilmorin & Cie	2030	Renouvellement de contrats sur plusieurs sites
Mise en place d'un système de management environnemental avec des standards à appliquer sur chaque site	Déploiement opérationnelle de la politique	Vilmorin & Cie	2030	5 sites ayant fait l'objet d'un contrôle interne visant à évaluer leur niveau de conformité aux standards Mise en place d'un système d'autoévaluation de conformité aux standards

3. INFORMATIONS SOCIALES

3.1. Respect des droits humains

3.1.1. Politique

Cette section s'inscrit dans sa Politique droits humains [S1-1 20a, c] [S1-1 21, 22] et détaille les engagements du Groupe à respecter les normes internationalement reconnues relatives aux droits humains, droits syndicaux et droits du travail dans toutes leurs activités. La Société est signataire des Principes directeurs de l'OCDE et s'engage à les faire vivre tout au long de sa chaîne de valeur, en prenant en compte les spécificités de sa réalité opérationnelle.

3.2. Effectifs propres (ESRS S1)

3.2.1. Identification des IRO matériels sur les enjeux sociaux dans les effectifs propres [IRO-1 53a, b]

[ESRS-S1 SBM-2, ESRS S1 SBM-3, S1-1, S1-3, S1-4, S1-6] Le succès d'une organisation ne se limite pas à sa performance économique ; il repose également sur l'adhésion de ses salariés à son projet et à son ambition. Limagrain place la valorisation de son capital humain au cœur de sa stratégie en matière de ressources humaines.

L'objectif de l'action RH est d'attirer, développer, faire progresser et fidéliser les collaborateurs. Limagrain œuvre pour que chacun d'entre eux soit un ambassadeur engagé du Groupe. Limagrain entend en effet favoriser le développement de ses collaborateurs pour leur permettre de s'épanouir dans leur travail, d'enrichir leurs compétences et de s'engager pour porter le développement du Groupe. L'intégration des critères de durabilité et de transparence exige une adaptation constante des politiques de recrutement, de diversité et d'inclusion, de développement et de formation, ainsi que des parcours de carrière et de la rétention des talents.

La gestion de l'effectif propre d'une entreprise est un pilier fondamental de sa performance et de sa réputation. Elle englobe une série de sous-enjeux sociaux, chacun présentant des défis uniques mais aussi des opportunités de croissance et d'amélioration.

SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels liés à l'effectif de l'entreprise

Le tableau suivant répertorie, à propos des effectifs de l'entreprise de Limagrain, les impacts, risques et opportunités jugés matériels lors de l'analyse de double matérialité réalisée en 2024. Tous les IRO ont été notés indépendamment des mesures d'atténuation mises en œuvre par Limagrain c'est-à-dire que l'évaluation de la matérialité a été réalisée sur la base des impacts, des risques et des opportunités bruts, conformément à la directive CSRD et en application des méthodologies développées par la Commission européenne, l'EFRAG, et d'autres lignes directrices. Cette publication doit s'interpréter à la lumière de la section ESRS 2, et tout particulièrement des exigences de publication IRO-1 et SBM-3.

(Sous-)Thème	Type d'IRO	Description de l'IRO	Politiques associées
Santé/Sécurité/Sûreté des employés sur le lieu de travail	Risque	Risque de blessures graves ou de décès des salariés, prestataires ou sous-traitants. Risque de maladies professionnelles liées à l'exposition à des substances chimiques. Risques sanitaires en période de pandémie. Risque d'atteinte à la sûreté des personnes et des biens, notamment pour les collaborateurs en déplacement ou dans des zones à risque.	Politique de prévention des risques professionnels Les informations détaillées se trouvent dans la section « santé-sécurité »
Dialogue social	Impact positif	Assurer un dialogue social de qualité, avec des échanges constructifs entre la direction et les représentants du personnel, pour prévenir les risques de grève et de conflits sociaux.	Politique en matière de dialogue social Les informations détaillées se trouvent dans la section « Dialogue social »
Dialogue social	Risque	Risque de grève prolongée sur un site majeur, pouvant impacter significativement le business.	Politique en matière de dialogue social Les informations détaillées se trouvent dans la section « Dialogue social »
Formation et développement des compétences	Impact positif	Développer et fidéliser les talents en investissant dans l'apprentissage continu des collaborateurs, améliorant leur employabilité et leur satisfaction au travail.	Politique de développement RH Les informations détaillées se trouvent dans la section « Formation et développement des compétences »
Diversité et Inclusion	Impact positif	Favoriser la diversité et l'inclusion en reconnaissant et valorisant les différences individuelles et collectives pour stimuler l'innovation et la performance.	Programme Diversité & Inclusion Les informations détaillées se trouvent dans la section « Diversité, équité et inclusion »
Égalité de genre et égalité de rémunération	Impact positif	S'engager pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, en garantissant une rémunération identique pour un travail de valeur égale.	Programme Diversité & Inclusion Les informations détaillées se trouvent dans la section « Diversité, équité et inclusion »
Discrimination	Impact négatif	Traitements différenciés et injustes basés sur divers critères (origine, genre, etc.), qui entravent l'égalité des chances et la diversité.	Programme Diversité & Inclusion Les informations détaillées se trouvent dans la section « Diversité, équité et inclusion »

Violence et harcèlement	Impact négatif	Violences physiques, psychologiques ou morales qui ont des conséquences dévastatrices sur les victimes et sur le climat de travail.	Programme Diversité & Inclusion Les informations détaillées se trouvent dans la section « Diversité, équité et inclusion »
Équilibre vie privée-vie professionnelle	Impact négatif	Déséquilibre entre la vie privée et la vie professionnelle, pouvant entraîner stress, épuisement et démotivation des salariés.	Programme Diversité & Inclusion Les informations détaillées se trouvent dans la section « Diversité, équité et inclusion »
Droit du travail	Impact positif	Mettre en place une politique d'avantages sociaux globale et compétitive pour renforcer la marque employeur et la fidélisation des talents.	Politique de rémunération globale Les informations détaillées se trouvent dans la section « Dialogue social »

Impacts négatifs matériels

Cinq des impacts négatifs matériels liés aux effectifs propres de Limagrain (agression physique de salariés, accident de personnes, maladies professionnelles, violence et harcèlement, discrimination, déséquilibre vie privée-vie professionnelle) sont liés à des incidents individuels et ne sont pas considérés comme généralisés ou systémiques. Un autre impact négatif, le travail des enfants, n'a pas été identifié comme un enjeu systémique au sein des effectifs propres.

Limagrain a étudié dans quelles circonstances certains types de salariés peuvent se révéler particulièrement vulnérables à certains impacts négatifs, en conformité avec la directive CSRD et en application des méthodologies pertinentes. En voici quelques exemples :

- Les salariés travaillant sur les sites de production sont exposés à un risque accru d'accident compte tenu de la nature de leur activité.
- Les salariés en déplacement professionnel sont exposés à un risque d'agression physique ou d'autres atteintes à la sûreté.

Cette évaluation se base sur le profil de risque de Limagrain et a également consulté d'autres sources d'information, telles que les statistiques relatives aux négociations collectives, à la santé et à la sécurité, ainsi qu'aux cas de discrimination et de harcèlement.

Soucieuse de surveiller et de gérer d'éventuels impacts négatifs touchant ses salariés, Limagrain met en place des canaux de communication appropriés, en s'appuyant sur des politiques claires pour lutter contre la violence et le harcèlement, et en proposant des systèmes d'alerte pour les déplacements professionnels.

Impacts positifs matériels

Pour les quatre impacts positifs matériels liés à ses effectifs propres (formation et développement, dialogue social, égalité des genres et rémunération, diversité et inclusion), Limagrain déploie des efforts visant spécifiquement ses salariés. Tous les salariés du Groupe bénéficient d'initiatives de formation et de développement des compétences. La politique de dialogue social assure des échanges constructifs pour désamorcer les tensions et co-construire des solutions. Les engagements en matière d'égalité des genres et de diversité visent à renforcer l'attractivité de l'entreprise et la motivation des salariés.

Risques matériels

Un risque matériel identifié par Limagrain est la grève prolongée sur un site majeur, qui résulte d'un impact lié au dialogue social et peut impacter significativement l'activité. Un autre risque est l'atteinte à la sûreté des personnes en déplacement professionnel, avec des conséquences importantes sur la santé physique et psychologique des salariés. Limagrain n'a pas constaté, et ne prévoit pas, que ses plans de transition

environnementale aient un impact significatif sur ses effectifs propres (comme une restructuration ou une perte d'emplois).

Description des effectifs propres de Limagrain, par type

Pour 2024-2025 et pour les années précédentes, Limagrain considère comme effectifs propres les salariés ayant une relation contractuelle directe avec le Groupe. Sont exclus de cette définition les contrats avec des tiers (travailleurs occasionnels, services gérés). Les salariés en préavis en raison de plans sociaux ainsi que les membres du Comité de Direction sont également exclus.

Font partie des effectifs de Limagrain :

- Les salariés permanents : les salariés ayant conclu directement avec Limagrain un contrat sans date d'expiration. Ce contrat peut être résilié par démission à l'initiative du salarié, par licenciement à l'initiative de l'entreprise, par accord mutuel ou par départ à la retraite.
- Les salariés temporaires : les salariés ayant conclu directement avec Limagrain un contrat assorti d'une date d'expiration déterminée. Ce contrat peut soit prendre fin à l'échéance de la période, soit être renouvelé pour une période supplémentaire selon le droit local, si Limagrain et le salarié en conviennent ainsi.
- Les salariés à temps plein : les salariés ayant conclu directement avec Limagrain un contrat à durée déterminée ou indéterminée, prévoyant un nombre d'heures de travail déterminé (généralement entre 30 et 40 heures par semaine) qui est rémunéré à un taux donné et qui ouvre le droit à certains avantages.
- Les salariés à temps partiel : les salariés ayant conclu directement avec Limagrain un contrat à durée déterminée ou indéterminée, prévoyant un nombre d'heures de travail inférieur à celui considéré comme un temps plein (généralement un nombre d'heures par semaine inférieur ou égal à 30 heures). Ce type de contrat peut avoir une influence sur les avantages auxquels ces salariés ont droit. Le temps partiel est mesuré en pourcentage du temps plein, en « équivalent temps plein » (ETP).

Limagrain définit les travailleurs non-salariés comme des sous-traitants engagés par le Groupe pour effectuer un travail régulier qui, dans d'autres circonstances, serait effectué par un salarié. Il s'agit notamment :

- Des travailleurs occasionnels : ceux-ci apportent leur aide à titre temporaire pour remplacer des salariés en congé ou pour faire face à une forte demande. Leur champ d'action est défini par une description de poste spécifique.
- Des services gérés : ceux-ci fournissent un soutien temporaire aux salariés de Limagrain pour une activité régulière.

Activités propres exposées au risque d'incidents liés au travail forcé ou au travail des enfants

En 2024-2025, Limagrain n'a pas identifié de sites comme étant à risque sous l'angle des droits humains, et ce, d'après les critères suivants : niveau de risque pays, nombre de salariés et présence d'activités de production ou de distribution.

3.2.2. Description des caractéristiques des salariés (S1-6)

Empreinte géographique de l'effectif salarié du Groupe [S1-6 50a, AR55]

Ce sont 9 676 collaborateurs, répartis dans 53 pays, qui font la force de Limagrain.

Répartition des salariés par zone géographique

ZONE GEOGRAPHIQUE	POURCENTAGE DE SALARIES
Europe	65,0 %
>> France*	45,5 %
Amériques	13,0 %
Asie/Océanie	17,5 %
Afrique/Moyen-Orient	4,5 %

*En France, Limagrain a 4 402 salariés, dont 44 % de femmes et 56 % d'hommes.

Répartition des salariés par type de contrat et par genre

FEMME	HOMME	AUTRES	NON COMMUNIQUÉ	TOTAL	France
-------	-------	--------	----------------	-------	--------

Nombre salariés (effectif) permanents + non permanents

4709	6447			11 156	5 069
------	------	--	--	--------	-------

Nombre de salariés permanents (effectif)

3901	5775			9676	4402
------	------	--	--	------	------

Nombre de salariés non permanents (effectif) CDD + Alternants

808	672			1480	667
-----	-----	--	--	------	-----

Nombre de salariés permanents à temps plein (effectif)

3557	5627			9184	4139
------	------	--	--	------	------

Nombre de salariés permanents à temps partiel (effectif)

373	119			492	263
-----	-----	--	--	-----	-----

Taux de rotation de l'effectif du Groupe [S1-6 50c]

Au cours de l'exercice 2024-2025, 1 005 personnes ont été embauchées, parmi lesquelles 209 titularisations en CDI. Sur le total des embauches – hors titularisation – 31,3 % sont des managers (soit 315 recrutements) et 13,7 % des jeunes de moins de 26 ans.

Par ailleurs, 965 salariés ont quitté Limagrain au cours de l'exercice 2024-2025 tandis que 52 ont bénéficié d'une mobilité interne.

Le taux de rotation de l'effectif de Limagrain est de 10,0 %.

3.2.3. Mesures de la diversité (S1-9)

Effectif salarié du Groupe par genre [S1-6 50a, AR55]

Égalité entre les hommes et les femmes	Nombre de salariés (effectif)
Masculin	5775
Féminin	3901
Autres	-
Non déclaré	-
Total salariés	9676

	Hommes	Femmes
Cadres de Direction	150	68
Pourcentage	69 %	31 %
Cadres Dirigeants	57	27
Pourcentage	68 %	32 %

[S1-9 66b] Pyramide des âges

< 26 ans	320
De 26 à 30 ans	963
De 31 à 35 ans	1396
De 36 à 40 ans	1539
De 41 à 45 ans	1489
De 46 à 50 ans	1252
De 51 à 55 ans	1182
De 56 à 60 ans	1005
> 60 ans	530
TOTAL	9676

3.2.4. Conditions de travail [S1-1, S1-4, S1-5, S1-10, S1-11, S1-15]

Le Code de Conduite et les Principes éthiques, déployés à l'échelle du Groupe, définissent la politique en matière de droits humains ([Code de conduite et Principes éthiques](#)). Principe fondamental de gouvernance, le respect des droits humains intègre l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, le respect de la liberté syndicale, l'égalité de traitement, la santé-sécurité au travail, la rémunération équitable, la lutte contre l'esclavage moderne, et celle contre les discriminations tout au long de sa chaîne de valeur. Ces principes sont guidés par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail et par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Limagrain est signataire depuis 2013 du Pacte Mondial des Nations Unies, s'engage à déployer ces valeurs au sein de ses équipes et dans sa chaîne d'approvisionnement, et à éviter toute atteinte de droits fondamentaux dans ses relations économiques. Cette stratégie est mise en œuvre via des actions de sensibilisation, des formations régulières et la diffusion du Code de Conduite à tous les collaborateurs, quel que soit leur pays ou métier. Pour compléter, une boîte mail spécifique, "code-of-conduct@limagrain.com", est disponible pour tout salarié qui souhaite obtenir des informations complémentaires, évoquer une situation rencontrée sans pour autant lancer une alerte ou demander conseils.

Dialogue social [S1-1, S1-2, S1-4, S1-5, S1-8, S1-10, S1-11, S1-15]

Politiques et Processus [S1-1, S1-2 27a, b, c, d, e]

Sous ses différentes formes (échanges informels, concertations, négociations, consultations, etc.), le dialogue social entre Limagrain et ses salariés, de manière directe ou par l'intermédiaire de leurs représentants, constitue à la fois un levier de performance économique et un pilier essentiel de la stratégie de l'entreprise. Ce dialogue permet de recueillir les attentes et les points de vue des collaborateurs afin de les intégrer aux évolutions de l'organisation, dans une logique d'amélioration continue des conditions de travail. Expliquer, faire comprendre et débattre des politiques de l'entreprise, de ses transformations ou réorganisations, ainsi que de leurs impacts sur les équipes, est une étape incontournable de leur mise en œuvre.

Qu'il s'inscrive dans un cadre institutionnel obligatoire (notamment sur des sujets comme les salaires, le temps de travail ou les réorganisations) ou qu'il prenne la forme d'échanges spontanés et constructifs, le dialogue social joue un rôle central dans la prévention des tensions et des conflits. Il contribue ainsi directement à limiter les impacts négatifs potentiels pour les salariés. L'approche de Limagrain en matière de dialogue social repose sur la transparence, la bonne foi et l'anticipation des besoins des parties prenantes, participant activement à la prévention des risques de non-conformité et à la préservation d'un climat social de qualité.

La clé de la politique en matière de dialogue social chez Limagrain est la conclusion d'accords Groupe, qui permettent de favoriser une politique commune entre les Business Lines et une équité entre les salariés de Limagrain.

Limagrain harmonise les engagements en faveur des droits humains au sein d'accords applicables à toutes ses entités, en tous lieux, dans le respect des Principes directeurs de l'OCDE, repris dans ses principes éthiques.

C'est dans cet esprit que depuis mai 2023, un nouvel accord relatif au dialogue social au sein du Groupe pour les collaborateurs en France, a pour objectif principal de consolider le dialogue social au sein de Limagrain en France, en insistant sur la reconnaissance de l'importance du rôle des représentants du personnel. Il établit un cadre structuré pour leur parcours professionnel et salarial, et s'engage à valoriser les compétences développées durant l'exercice de leurs mandats. Ainsi, des engagements ont été pris pour garantir une qualité de dialogue à la hauteur de l'histoire du Groupe :

- **Des entretiens obligatoires et réguliers** : Des entretiens de début de mandat sont prévus dans les trois mois suivant la prise de fonction, afin d'évoquer les modalités pratiques d'exercice du mandat et d'adapter l'organisation du travail. Des entretiens de suivi peuvent être demandés annuellement par le représentant du personnel pour ajuster la charge de travail ou l'organisation. Enfin, un entretien de fin de mandat est obligatoire dans les trois mois suivant la fin du mandat, permettant de recenser les

compétences acquises et de définir les modalités de valorisation de l'expérience. Ces entretiens ne se substituent pas aux entretiens professionnels classiques.

- **Une évolution professionnelle et salariale encadrée** : L'accord réaffirme le principe de non-discrimination et d'égalité de traitement, garantissant que l'exercice d'un mandat ne doit pas entraver la carrière ou la rémunération. Les sociétés du Groupe s'engagent à adapter la charge de travail des représentants en fonction de leurs heures de délégation et de la fréquence des réunions, sans pour autant réduire l'intérêt du travail ou les possibilités d'évolution. La détermination des objectifs et l'appréciation de la performance doivent également tenir compte de la disponibilité due au mandat. Un suivi de l'évolution salariale est mis en place pour détecter d'éventuels écarts avec les autres salariés de même catégorie professionnelle, et des actions correctives peuvent être décidées. Pour les représentants ayant plus de 30 % de leur temps de travail en heures de délégation, une garantie d'évolution de la rémunération est instaurée, au moins égale aux augmentations générales et à la moyenne des augmentations individuelles de leur catégorie.
- **La valorisation des compétences acquises** : L'accord prévoit des dispositifs spécifiques pour reconnaître les compétences développées par les représentants du personnel. Des entretiens de carrière peuvent être sollicités par les salariés élus ou désignés pour élaborer un projet professionnel au sein de l'entreprise, identifier des passerelles métiers et des formations associées. Un accompagnement par le service RH est proposé pour les démarches de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et de certification des compétences syndicales, sous réserve d'un mandat d'au moins 4 années consécutives. De plus, un abondement annuel du Compte Personnel de Formation (CPF) de 500 € (limité à 2000 € par cycle électoral) est prévu pour les élus titulaires au CSE, les coordonnateurs syndicaux et les délégués syndicaux.
- **La formation des acteurs du dialogue social** : Le Groupe insiste sur l'importance de la formation pour un dialogue social de qualité. Une formation interne commune relative au dialogue social est organisée pour toutes les personnes participant régulièrement aux réunions des CSE ou aux négociations sociales (Directions des Ressources Humaines, Présidents de CSE, Responsables de sites, Représentants du personnel). Cette formation doit être dispensée dans les six mois suivant la fin de chaque cycle électoral. Les managers travaillant en lien avec les représentants du personnel bénéficieront également d'une formation d'une journée sur les droits et devoirs des représentants, et l'ensemble des managers seront sensibilisés au rôle des représentants et aux enjeux des relations sociales.
- **Les moyens mis à disposition des représentants du personnel** : L'accord réaffirme certains principes directeurs concernant les moyens des représentants. Il rappelle la liberté de circulation dans l'entreprise pour l'exercice de leurs fonctions, dans le respect des consignes de sécurité. La mise à disposition de locaux adaptés et du matériel nécessaire à l'exercice des fonctions des sections syndicales et des CSE est également précisée, en conformité avec les dispositions légales. L'accès aux outils informatiques est garanti, avec la mise à disposition d'un ordinateur sur chaque site si nécessaire et l'attribution d'une adresse électronique professionnelle dédiée au mandat. Enfin, la prise en charge des frais de déplacement est assurée pour les réunions organisées à l'initiative de la Direction, avec la possibilité de bénéficier d'avances de frais. La liberté de communication des organisations syndicales est également réaffirmée, avec un encouragement à la négociation sur les modalités de diffusion de l'information syndicale via les outils numériques.

Consciente que le monde évolue rapidement, la direction a intégré des clauses de rendez-vous et de révision pour permettre d'adapter l'accord en fonction des évolutions législatives ou des besoins du Groupe **[S1-2 27e]**.

[S1-5 47a, b, c] Le Comité d'Entreprise Européen (CEE) de Limagrain, qui rassemble des représentants des différentes entités européennes du Groupe, se réunit deux fois par an. Il vise à favoriser une information transparente des salariés et à entretenir un dialogue constructif avec leurs représentants à l'échelle européenne. Cette instance traite de sujets économiques, financiers et sociaux présentant un caractère transnational, dépassant le cadre d'un seul pays.

Afin de leur permettre d'exercer pleinement leur rôle, une formation à la lecture et à l'analyse des informations financières est dispensée aux membres du CEE durant leur mandat.

Actions [S1-4, MDR-A]

Action	Type d'action	Résultats attendus	Champ d'application	Horizon temporel	Dispositifs et Principes Clés
Dispositif d'intéressement (accord 2022)	Accord d'entreprise	Renforcer la motivation, l'appartenance et la cohésion des salariés ; valoriser la contribution de chacun par un intéressement forfaitaire basé sur la présence.	Salariés des sociétés françaises détenues à > 50 % par la SCA Limagrain et ayant travaillé au moins 3 mois sur 24 mois.	Depuis décembre 2022	- Double logique : part liée aux résultats globaux du Groupe (IG) et part spécifique à chaque entité (IBU). - Uniformisation de la part Groupe (IG) pour tous les salariés concernés. - Non-substitution à d'autres éléments de la rémunération. - Suivi par les Comités Sociaux et Économiques.
Politique de rémunération	Politique de rémunération globale	Offrir une rémunération équitable, compétitive et qui reflète la performance.	Tous les collaborateurs du Groupe	Non spécifié, appliqué depuis 2022 pour la part variable	- Approche globale (fixe, variable, protection sociale). - Règles claires et objectives pour l'équité. - Données de marché pour la compétitivité. - Part variable liée à la performance collective (70 % objectifs financiers, 30 % objectifs non-financiers). - Bonus des métiers sur la contribution aux objectifs de durabilité.
Protection sociale	Accord collectif	Instaurer un socle minimum de retraite supplémentaire pour l'ensemble des salariés en France ; harmoniser et simplifier le dispositif d'épargne retraite.	Tous les salariés en France	Depuis le 1 ^{er} janvier 2023	- Dispositif unique d'épargne retraite. - Mise en conformité avec la loi PACTE.

Cibles et indicateurs [S1-5, S1-8]

Avec la mise en place progressive du système d'information RH iHris, l'accès à ces données sera facilité, ce qui permettra une publication précise à l'avenir.

Cependant, il est indiqué que 100 % des salariés, en France, sont couverts par une convention collective et 100 % des salariés, dans le monde, sont couverts par un accord collectif sur l'intéressement.

Santé et sécurité [S1-1, S1-4, S1-5, S1-14, S1-15]

Santé/Sécurité/Sûreté des employés sur le lieu de travail

Politiques, processus [S1-1, S1-2] [S1-1 19, 23]

La Politique Santé-Sécurité [MDR-P 65a]

Chez Limagrain, les 9 676 collaborateurs, répartis dans 53 pays, sont son atout le plus précieux. Leur intégrité physique et morale est une priorité.

Limagrain considère que la performance durable ne peut exister sans un haut niveau de sécurité au travail. À ce titre, une politique de prévention des risques professionnels a été déployée, reposant sur une forte mobilisation du management et sur une approche combinant organisation du travail et responsabilisation individuelle.

Chaque Business Line assure la déclinaison opérationnelle de cette politique, en mobilisant à la fois les experts sécurité et les responsables métiers. Des programmes de sensibilisation et de formation sont également déployés afin d'animer la démarche en interne, de renforcer l'implication managériale à tous les niveaux, d'évaluer les risques, de définir les standards de prévention, de suivre les indicateurs de pilotage, et d'analyser systématiquement les accidents, quelle qu'en soit la gravité, pour en tirer les enseignements.

La performance en matière de sécurité est suivie à travers trois indicateurs clés :

- Le taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt (TF2), mesurant le nombre total d'accidents rapporté à un million d'heures travaillées ;
- Le taux de fréquence des accidents avec arrêt (TF1), correspondant aux accidents ayant entraîné un arrêt de travail pour un million d'heures travaillées ;
- Le taux de gravité (TG), qui exprime le nombre de jours d'arrêt consécutifs à un accident pour mille heures travaillées.

La sûreté des collaborateurs : Dans le monde de l'entreprise, la sécurité se concentre sur la protection contre les atteintes accidentelles, tandis que la sûreté vise spécifiquement à contrer les actes de malveillance, c'est-à-dire les atteintes intentionnelles. C'est pourquoi le Groupe, soucieux d'assurer la protection de ses collaborateurs et de ses actifs, a logiquement décidé en 2017 de créer une fonction sûreté dédiée à la prévention et au traitement de la malveillance sous toutes ses formes. Cette fonction est désormais assurée par le département Sûreté, qui est rattaché à la Direction Risques et Audit interne. En effet, en raison de sa présence internationale, Limagrain est exposé à divers risques pour ses collaborateurs. Une partie significative de ses équipes – expatriés, salariés locaux ou en déplacement professionnel – évolue régulièrement dans des pays présentant des catégories de risques variées, allant des actions terroristes aux conflits armés, en passant par les émeutes, la criminalité et les catastrophes naturelles.

Pour faire face à ces menaces, Limagrain a mis en place une procédure de veille et d'alerte sur les pays à risques afin de limiter l'exposition de ses collaborateurs. Ce dispositif est complété par un système d'enregistrement qui permet le suivi de ses équipes en déplacement, ainsi qu'un système d'alerte en temps réel pour les informer si un risque survient dans leur secteur. Limagrain a également encadré de manière précise les déplacements professionnels et dispose de solutions de rapatriement réactives. L'ensemble est renforcé par ses procédures de gestion de crise.

Limagrain est également exposé à des risques d'atteintes malveillantes envers ses biens, qu'il s'agisse de ses outils de production, de la falsification intentionnelle de produits alimentaires, de ses stocks, ou des résultats de sa recherche. Si les vols "d'appropriation" (vols simples, cambriolages, etc.) représentent la majorité de ces risques, le vol de données ou d'informations sensibles (comme l'espionnage économique ou concurrentiel) constitue une menace non négligeable en raison de ses impacts potentiellement significatifs. Face à ces risques, Limagrain renforce en permanence les dispositifs de protection de ses sites

Actions [S1-4]

[MDR-A 68a, 68b, 68c, 68d, 68e] Depuis 2018, Limagrain a engagé une démarche de renforcement de la maîtrise de ses risques les plus critiques, notamment les risques liés aux produits chimiques, à travers la définition et le déploiement de standards de sécurité plus exigeants. Cette démarche s'accompagne de formations ciblées pour les managers sur site et d'un accompagnement spécifique des coordinateurs sécurité.

Les efforts de sensibilisation et de formation à la santé et à la sécurité au travail restent une priorité : en 2024-2025, plus d'un quart des heures de formation dispensées par Limagrain ont été consacrées à ces thématiques.

Pour sensibiliser et former les équipes, deux manuels dédiés à la « Sûreté au sein du groupe Limagrain » et à la « Sûreté lors des déplacements professionnels » sont mis à la disposition de tous les collaborateurs. Un manuel complémentaire concernant la « Protection physique des sites et des infrastructures » a été diffusé auprès des responsables et directeurs de site. Enfin, le manuel sur la « Prévention des escroqueries financières » a été revu par la Direction Financière, en collaboration avec la Cybersécurité, pour couvrir plus largement les « Fraudes », permettant de déjouer plusieurs tentatives. Toutes ces actions sont coordonnées par la Directrice Risques et Audit Interne assurant une approche intégrée de la gestion des risques.

Parallèlement, des mesures sont en place pour renforcer la prévention et la protection des sites du Groupe face aux événements potentiellement dommageables (incendies, explosions, catastrophes naturelles, vols, etc.) :

- **Un volet préventif**, comprenant l'amélioration des procédures, des plans d'intervention, des dispositifs de détection, ainsi que la diffusion d'une culture du risque adaptée à chaque site (règles de stockage, encadrement des travaux par points chauds, détection incendie, coupure automatique du gaz, plans de continuité d'activité, etc.) ;
- **Un volet de protection**, reposant sur des investissements ciblés, tels que l'installation de systèmes automatiques de sprinklage ou le renforcement des équipements de prévention contre les explosions.

Maladies professionnelles

En 2024-2025, Limagrain poursuit ses actions en matière de prévention des maladies professionnelles et d'amélioration des conditions de travail. Des visites médicales d'embauche sont organisées dans plusieurs pays, et des visites managériales de sécurité sont régulièrement menées pour identifier et corriger les situations à risque. En France, les salariés exposés à des risques spécifiques (bruit, charges lourdes, produits chimiques, etc.) bénéficient d'un suivi médical annuel, tandis que les autres sont examinés au minimum tous les cinq ans.

L'entreprise structure également sa démarche de prévention de la pénibilité à travers la mise à jour du document unique d'évaluation des risques. En complément, des actions de formation et de sensibilisation aux risques psychosociaux sont déployées, et une ligne d'écoute accessible 24h/24 et 7j/7 est mise à disposition de l'ensemble des collaborateurs en France.

La promotion de la pratique d'activités physiques et sportives

En 2024-2025, Limagrain poursuit son engagement en faveur du bien-être de ses collaborateurs, notamment à travers le développement d'activités sportives collectives. L'association sportive du Groupe, lancée en Auvergne à l'initiative de la Direction Générale durant l'exercice 2022-2023, est désormais pleinement opérationnelle. Elle vise à renforcer la convivialité, le lien inter équipes et la qualité de vie au travail. Par ailleurs, des activités sportives sont régulièrement proposées aux salariés du siège, en particulier sur les temps de pause, et des espaces dédiés sont mis à leur disposition pour favoriser ces moments de détente et de partage.

Cibles et indicateurs [S1-5, S1-9, S1-14, S1-15, S1-17]

Limagrain s'est engagée à réduire son taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt (TF2) à six accidents par million d'heures travaillées d'ici décembre 2026. Pour atteindre cet objectif, l'entreprise déploie un programme de prévention structuré, articulé autour de trois axes : le développement et l'harmonisation de la culture sécurité, le renforcement de l'engagement managérial, et la professionnalisation des pratiques :

- Nombre et taux d'accidents du travail comptabilisables
 - Nombre d'accidents : 208
 - TF2 (glissant sur 12 mois) : 9,67 accidents par million d'heures travaillées, ce qui confirme la bonne trajectoire du Groupe en matière de santé et de sécurité au travail.
- Pourcentage de membres du personnel qui sont couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues : 100 %
- Nombre de décès dus à des accidents : 1

Formation et développement des compétences [S1-1, S1-4, S1-5, S1-13]

Politique [S1-1]

La performance de l'activité de Limagrain repose notamment sur ses capacités d'innovation, de développement international et de gestion dans un environnement multiculturel. La gestion des talents, la mobilité et la formation constituent donc un enjeu majeur lié au risque de décalage entre les besoins de l'activité et les compétences disponibles. Au cœur des enjeux RH, elles permettent de donner des perspectives d'évolution aux collaborateurs tout en développant leur employabilité.

Le développement des collaborateurs est ainsi un axe central de l'ambition RH du Groupe. Étant donné son organisation spécifique en Business Lines, la fonction Ressources Humaines Groupe a pour missions de promouvoir le partage des connaissances, la transversalité et d'identifier les talents pour préparer l'avenir.

[S1-1 19, MDR-P 65a65a] A ce titre le groupe a lancé en 2024 un parcours d'un an « Growing your future » visant à accélérer le développement d'une génération de leaders, à renforcer les plans de succession et à soutenir Limagrain dans l'atteinte de ses ambitions.

Cette première édition lancée en janvier 2024, était composée d'une partie formation (réflexion stratégique, aspects financiers, compréhension de la culture du Groupe et prise de parole en public) ainsi que de l'étude d'un projet à enjeux pour le Groupe.

Actions [S1-4]

Limagrain Academy : le dispositif Corporate pour le développement des compétences [S1-4 38]

Fondée en 2013, Limagrain Academy se positionne sur quatre piliers qui ciblent chacune différentes populations :

- Un pilier culturel dont les objectifs sont de diffuser la culture Groupe, développer le sentiment d'appartenance, illustrer les valeurs, créer du lien entre les populations. Ce pilier s'adresse à tous les salariés.
- Un pilier managérial permettant de déployer une culture managériale commune, définir un langage commun et garantir un niveau de compréhension de l'environnement international. Ce pilier est ciblé sur la population des managers.
- Un pilier leadership intégrant les parcours de développement adaptés et personnalisés pour les Cadres de Direction et Dirigeants.
- Un pilier métiers dont la vocation est de développer les réflexes de partage d'information et de co-développement sur des thématiques spécifiques à Limagrain, et de créer une base d'expertise commune sur des métiers clés de l'organisation. Les experts métiers sont particulièrement concernés par ce pilier.

Limagrain Academy bénéficie à tous les collaborateurs de Limagrain. Ainsi, au 30 juin de l'exercice, plusieurs actions de formation ont été organisées à destination des salariés du Groupe. De plus, au travers de la plateforme CoachHub, des collaborateurs se sont vu offrir un accompagnement de coaching individuel ainsi

qu'un accès illimité à un contenu riche et varié, incluant des articles exclusifs, des vidéos, des exercices et des audios, tous conçus pour compléter le parcours de coaching individuel. L'objectif est clairement de soutenir le développement continu du manager et de son équipe, en offrant des ressources adaptées à leurs besoins spécifiques. La source de ce contenu est d'une excellence reconnue, car il est créé par le Coaching Lab et par des partenaires de renom, tels que la Harvard Business Review, garantissant ainsi l'intégration des dernières avancées scientifiques en matière de management.

[S1-4 38a, b, c] Des revues de talents sont organisées chaque année dans toutes les filiales de Limagrain ainsi qu'au niveau du Groupe. Les objectifs de cette démarche sont de détecter les talents internes, de favoriser les mobilités, de construire des plans de développement des compétences afin de faire émerger des viviers de potentiels pour les postes clés et de préparer les successions.

C'est ainsi qu'un travail de structuration, d'harmonisation et de digitalisation des processus de revues de talents et d'évaluation de la performance a été mis en place en 2025 sur l'ensemble du groupe. Des webinaires ont été organisés sur l'ensemble des géographies pour former les équipes RH et accompagner les managers dans l'apprentissage de ces nouveaux process.

En parallèle, Limagrain professionnalise ses pratiques de recrutement, conscient de l'enjeu que représente l'acquisition des talents dans un environnement de plus en plus concurrentiel et d'une difficulté croissante des entreprises à attirer les meilleurs potentiels en France comme à l'international.

A cet effet une structuration des process et un parcours de sélection exigeants ont été mis en place pour le recrutement des profils exécutifs du Groupe.

Le Groupe accompagne également cette professionnalisation des pratiques de recrutement en formant les équipes dirigeantes mais aussi les directions ressources humaines de l'ensemble de son périmètre.

Cibles et indicateurs [S1-4, S1-5]

En 2024-2025, 140 851 heures de formation ont été dispensées dans le Groupe, à 8 107 salariés permanents. Cela représente 83,8 % des effectifs permanents de Limagrain qui ont suivi au moins une formation au cours de l'exercice.

Le nombre total d'heures de formation représente un investissement significatif et démontre l'engagement du Groupe en la matière.

Suivi des objectifs généraux du Groupe en matière de formation [S1-5 46]

En 2024-2025, 83,8 % du personnel salarié du Groupe a suivi au moins une formation, soit en présentiel, en digital ou en hybride dans l'ensemble des pays et activités.

[S1-5 47a, b] Les étapes pour atteindre cette cible de 100 % de salariés formés ont été définies par la Direction des Ressources Humaines du Groupe. Limagrain communique également en interne et en externe de façon transparente sur cet indicateur, via la filière Ressources humaines en particulier.

[S1-5 47c] Le sujet Formation/Learning est également présenté et discuté avec les partenaires sociaux, dans les instances de dialogue social (section dialogue social).

Formation et sensibilisation [S1-4 38a, 40]

Des formations et des ateliers de sensibilisation à la diversité et à l'inclusion sont organisés régulièrement, parmi lesquels, au niveau Groupe, la formation au management inclusif détaillée ci-dessus. Les différentes Business Lines mènent également des actions spécifiques sur leurs périmètres respectifs. Par exemple, Limagrain Coop a organisé, en 2024 et en 2025, la Semaine de la Diversité, en proposant aux équipes plusieurs actions de sensibilisation et communications.

Déploiement d'outils de prévention [S1-4 38b, 43]

La Charte Diversité & Inclusion ainsi que le Guide pour un recrutement sans discrimination, détaillés ci-dessus, font partie des outils mis en place. En outre, une formation, sous format de e-learning, sera déployée au cours de l'exercice prochain, à destination a minima des managers en France, visant à sensibiliser aux situations de harcèlement moral et sexuel, renforcer la prévention, et fournir des outils pour réagir face aux attitudes inappropriées au travail.

Communications auprès du personnel [S1-4 38c]

Des communications sont réalisées régulièrement au niveau du Groupe, en particulier à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars. Cette année, la parole a été donnée aux femmes du Groupe, de toute nationalité, de toute origine et de tout métier, afin qu'elles partagent, en vidéo, la manière dont elles incarnent au quotidien les quatre principes d'action du Groupe : le Respect, la Responsabilisation, la Collaboration et l'Entrepreneuriat.

Parallèlement, toutes les sociétés du Groupe mènent des actions en la matière, permettant d'alimenter et de communiquer sur les différents piliers du programme.

Suivi et mesure du progrès [S1-4 38d]

Des indicateurs clés de performance et des objectifs ont été définis au niveau du Groupe. Limagrain se fixe pour objectif d'atteindre une part d'au moins 30 % de salariés du sexe sous-représenté parmi les dirigeants, cadres de direction ainsi que les « Leadership Teams » de l'ensemble de ses filiales en 2026, et de porter ce taux à 35 % en 2030.

Diversité, équité et inclusion

Politiques [S1-1]

Diversité et inclusion [S1-1, S1-2, S1-4, S1-5, S1-9, S1-16, S1-17]

La diversité et l'inclusion des populations au sein de Limagrain font partie intégrante de l'ambition du Groupe : « Le Groupe s'engage à traiter ses salariés dans un esprit d'ouverture et d'équité, dans le respect de leur dignité et de leur intégrité physique et morale. Les salariés du Groupe sont ainsi recrutés sans discrimination de genre, d'âge, d'origine, de religion, d'orientation sexuelle, d'apparence physique, d'état de santé, de situation de handicap, d'appartenance syndicale ou d'opinion politique. ».

Cet extrait des Principes éthiques et code de conduite s'inscrit dans le cadre de plusieurs textes internationaux, dont le Groupe partage les principes, comme les conventions principales de l'Organisation Internationale du Travail en matière de lutte contre les discriminations. Il a aussi guidé la formalisation de l'ambition Groupe en matière de diversité et d'inclusion, réalisée au cours de l'exercice 2022-2023. Limagrain fait de la diversité et de l'inclusion des leviers essentiels de progrès collectif et de création de valeur. L'entreprise ambitionne d'être une entreprise reconnue pour la diversité et l'inclusion de tous ses talents, et au sein de laquelle chaque personne peut développer son potentiel tout en valorisant sa singularité, créant ainsi de la valeur ajoutée pour le Groupe. Cette démarche s'inscrit dans une volonté forte de promouvoir un cadre de travail respectueux, ouvert et équitable.

Pour atteindre cette ambition, le programme Diversité & Inclusion s'articule autour de trois piliers d'engagements :

- Garantir la non-discrimination ;
- S'engager pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Promouvoir toutes les diversités et en particulier la diversité culturelle et générationnelle.

Processus [S1-2]

Limagrain est convaincu qu'un dialogue ouvert et continu avec ses collaborateurs et leurs représentants est essentiel pour mesurer et améliorer son impact. À cet effet, une enquête interne, sera déployée à l'échelle du Groupe au cours de l'exercice 2025-2026, qui intégrera plusieurs questions clés sur la diversité, l'égalité professionnelle et l'inclusion [S1-2 28]. Ce dialogue continu aide Limagrain à bâtir un environnement de travail plus juste et plus inclusif pour tous.

Actions [S1-4]

Le programme Diversité et Inclusion (D&I), lancé au cours de l'exercice 2022-2023 au niveau de Limagrain, vise à favoriser la diversité et l'inclusion comme sources de progrès et de richesse.

Cela est fondamental pour développer un groupe plus responsable, plus innovant et plus performant. Chez Limagrain, chaque individu doit pouvoir développer son potentiel et valoriser son unicité, créant ainsi de la valeur ajoutée pour le Groupe.

Le programme D&I repose sur trois piliers d'engagement, chacun ayant fait l'objet d'actions concrètes pour leur mise en œuvre.

Engagement : Garantir la non-discrimination

Action 1 Formalisation d'une Charte Diversité & Inclusion Groupe

- Description de l'action : Véritable document de référence, la Charte Diversité & Inclusion reprend le programme Diversité & Inclusion et présente les actions que le Groupe s'engage à mettre en œuvre ainsi que les indicateurs de performance retenus. Elle permet également de formaliser les convictions du Groupe en la matière. La Charte a été signée par le Comité de Direction Groupe puisqu'il s'agit d'un sujet porté au plus haut niveau de l'organisation. Elle est intégrée dans les Principes Ethiques et le Code de Conduite. La diversité et l'inclusion sont en effet étroitement liées au respect des personnes, qui fait partie des principes éthiques du Groupe.
- Résultat attendu : Appréhender ce sujet essentiel pour Limagrain et guider les actions en matière de Diversité & Inclusion au sein du Groupe.
- Champ d'application : Groupe
- Horizon temporel : La Charte a été formalisée au cours de l'exercice 2023-2024.

Action 2 Création et diffusion, aux équipes RH France, d'un guide pour un recrutement sans discrimination (réalisé dans le cadre de l'accord égalité professionnelle)

- Description de l'action : Ce guide a été conçu pour accompagner les chargés de recrutement et équipes RH France, dans leurs campagnes de recrutement et les sensibiliser sur des pratiques discriminatoires. Il s'agit de garantir que les process de recrutement ne s'écarteront pas de deux principes fondamentaux : l'interdiction des discriminations et le respect de la vie privée.
- Résultat attendu : Sensibiliser sur les pratiques qui pourraient faire naître une situation discriminante et intrusive vis-à-vis de la vie personnelle du/de la candidat(e) et éviter ainsi toute situation qui pourrait faire naître une discrimination.
- Champ d'application : France (une adaptation de ce guide, pour permettre de le déployer hors France, est prévue au cours de l'exercice prochain).
- Horizon temporel : le guide a été déployé au cours de l'exercice 2024-2025.

Engagement : S'engager pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Action 1 Analyse des salaires et des packages de rémunération

- Description de l'action : Les différentes Business Lines du Groupe analysent régulièrement les salaires et les packages de rémunération en tenant compte de l'équité salariale femmes/hommes et allouent des enveloppes spécifiques pour les ajustements.
- Résultat attendu : Garantir l'équité salariale femmes/hommes.
- Champ d'application : Groupe (action menée au niveau des Business Lines)
- Horizon temporel : en cours.

Action 2 Création et déploiement d'un programme de leadership féminin

- Description de l'action : Le programme, conçu et lancé en 2024-2025, en partenariat avec Coachhub, implique un groupe d'environ 14 femmes, identifiées au sein des Business Lines en raison notamment de leur niveau de performance dans leur poste. Les femmes ayant participé au programme *Growing Your Future* ont également fait partie du programme. Chaque femme identifiée s'est vu proposer un coaching individuel digital de 6 mois, adapté à ses besoins spécifiques. En parallèle, plusieurs sessions

de webinaires ont réuni l'ensemble du groupe afin de favoriser les échanges et le partage d'expériences, tout en posant les premières bases d'un réseau interne.

- Résultat attendu : Permettre aux femmes de libérer leur plein potentiel afin de réduire les écarts dans leur accès aux postes de leadership. Et, contribuer à accroître la mixité de l'entreprise, avec une attention particulière sur les postes de management.
- Champ d'application : Groupe
- Horizon temporel : action déployée au cours de l'exercice 2024-2025.

Action 3 Création et déploiement d'un guide la parentalité

- Description de l'action : Le guide de la parentalité vise à mettre à disposition des salariés et des managers des informations sur les situations liées à la parentalité tels que, notamment, les différents types de congés et autorisations d'absences, les aménagements du temps de travail possibles, les garanties de maintien de rémunération. Il s'agit de centraliser les informations utiles afin de permettre aux parents d'exercer leurs responsabilités familiales. Ce guide est communiqué à chaque salarié, en France, lors de son embauche ainsi qu'au moment où le manager prend connaissance du projet familial de son collaborateur.
- Résultat attendu : Contribuer à renforcer l'égalité des chances entre les femmes et les hommes au travers d'un partage des responsabilités parentales.
- Champ d'application : France.
- Horizon temporel : lancement au cours de l'exercice 2023-2024.

Engagement : Promouvoir toutes les diversités

Action 1 Création et animation d'un réseau D&I Groupe

- Description de l'action : Le réseau D&I Groupe regroupe des correspondants issus de chaque Business Line et des organisations corporate Groupe et métiers. Il permet notamment d'assurer le déploiement du programme au sein du Groupe, le lancement d'initiatives et le partage de bonnes pratiques.
- Résultat attendu : Développer une culture D&I au sein du Groupe.
- Champ d'application : Groupe.
- Horizon temporel : réunions plusieurs fois par an, depuis son lancement début 2023.

Action 2 Création et déploiement d'un programme de formation/sensibilisation sur le management inclusif

- Description de l'action : Première action déployée à l'échelle du Groupe dans le cadre du programme Diversité & Inclusion, cette formation, obligatoire pour l'ensemble des managers de Limagrain, a concerné en 2024-2025 l'ensemble des managers qui n'avaient pas été formés les deux exercices précédents, soit plus de 1500 collaborateurs de Vilmorin & Cie qui ont suivi un e-learning déployé en plusieurs phases.
- En 2023-2024, l'ensemble des « Leadership Teams » de Limagrain, soit environ 500 managers avaient été formés. En 2023, ce sont les Dirigeants et Cadres de Direction qui avaient été les premiers à bénéficier de cette formation, soit plus de 200 personnes. La formation pour ces populations était séquencée en plusieurs étapes : conférence interactive, e-learning et ateliers de mise en situation.
- Résultat attendu : ce programme vise à développer la sensibilisation sur les sujets de diversité et d'inclusion, condition préalable pour réussir à créer une véritable culture en la matière.
- Champ d'application : Tous les managers du Groupe.
- Horizon temporel : Déploiement sur trois exercices, de 2022-2023 à 2024-2025.

Égalité professionnelle femmes-hommes [S1-4, S1-5, S1-16]

Comme indiqué, des indicateurs clés de performance et des objectifs ont été définis au niveau du Groupe. Limagrain se fixe pour objectif d'atteindre une part d'au moins 30 % de salariés du sexe sous-représenté parmi les dirigeants, cadres de direction ainsi que les « Leadership Teams » de l'ensemble de ses filiales en 2026, et de porter ce taux à 35 % en 2030.

Travailleurs en situation de handicap

Nombre de travailleurs permanents en situation de handicap : 210

1.5.3.3. Parité femmes-hommes et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale [S1-1, S1-4, S1-5, S1-16]

L'égalité femmes-hommes est l'un des piliers du programme Diversité & Inclusion de Limagrain. Transparence et égalité de traitement sont les fondements de la politique sociale du Groupe. Par conséquent, en décembre 2022, Limagrain a conclu un accord d'une portée significative, axé sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur son périmètre français. Cet accord quadriennal est le fruit d'une collaboration constructive avec les syndicats représentatifs et s'inscrit dans une démarche continue de promotion de la diversité et de l'inclusion. Il s'articule autour de trois axes de progrès : promouvoir l'égalité des chances dans le but de prévenir toute forme de discrimination, favoriser la mixité comme source de richesse et de performance et participer à l'évolution des mentalités, en incluant notamment certains dispositifs en faveur de la responsabilité parentale et de soutien à la famille. Il témoigne de la volonté du Groupe d'aller au-delà des obligations légales pour faire de l'égalité une réalité à toutes les étapes de la vie professionnelle.

Indicateurs de diversité

[S1-9 66a] Les cadres dirigeants sont constitués de 32 salariés, dont 6 femmes et 26 hommes.

1.5.3.4. Autres sujets liés au travail

1.5.3.4.1. Confidentialité des données [S4-1, S4-2, S4-3, S4-4, S4-5]

Politique [S4-1]

Limagrain place la protection des données personnelles au cœur de ses engagements en matière de respect des droits fondamentaux de ses collaborateurs, partenaires et parties prenantes. Bien que le traitement de données ne constitue pas le cœur de métier du Groupe, les besoins opérationnels liés à son activité impliquent la collecte, le traitement et parfois le croisement de données à caractère personnel. Cette réalité, accentuée par l'essor des outils numériques, rend la maîtrise de ces enjeux indispensable.

Actions [S4-2]

Conformément aux exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et dans une logique de conformité étendue à l'échelle européenne et internationale, Limagrain a nommé fin 2018 un Délégué à la Protection des Données (Data Protection Officer – DPO), rattaché à la Direction Juridique & Conformité. Ce DPO s'appuie sur un réseau de correspondants au sein des Business Lines pour garantir la conformité continue des traitements de données réalisés dans le Groupe.

Le juriste dédié à la protection des données personnelles veille à évaluer, avec ses correspondants au sein des Business Lines, les risques, assurer le contrôle des pratiques, harmoniser les procédures et diffuser une culture de la protection des données. À cette fin, un manuel interne a été élaboré afin d'accompagner les entités dans la mise en œuvre des règles applicables. Des outils spécifiques et des procédures encadrées complètent ce dispositif.

1.5.3.4.2. Mécanismes d'alerte [S2-3] [S2-3 27a, 27b]

Ce texte présente des informations relatives à l'exigence de publication S1-3 : Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations. Ce texte présente des informations relatives à l'exigence de publication S1-17 : Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme.

Toutes les informations sont disponibles sur le site intranet et sur le site Internet.

Parce que Limagrain entend conduire ses activités dans le respect de ses principes éthiques, de son Code de Conduite et de la réglementation, elle a mis en place un dispositif d'alerte ouvert à toutes ses parties prenantes. Ainsi salarié(e)s, fournisseurs, client(e)s, prestataires, candidat(e)s, etc., témoins de faits ou de comportements contraires aux valeurs du Groupe et à ses principes éthiques, peuvent l'utiliser pour alerter, quel que soit le pays dans lequel ces faits se produisent. Une fois reçue, Limagrain s'efforce de tout mettre en œuvre pour recueillir et traiter, de manière respectueuse des droits des personnes concernées, toute alerte relative à ses activités et à leurs éventuels impacts négatifs sur les droits humains. Limagrain a mis en place des canaux de recueil des signalements permettant à toute personne de faire part directement de ses préoccupations. Opérationnel depuis janvier 2019, le dispositif d'alerte est ouvert à l'ensemble des collaborateurs, qu'ils soient permanents ou temporaires, ainsi qu'à toutes les parties prenantes externes. Cette accessibilité universelle garantit que toute préoccupation légitime puisse être portée à l'attention de l'entreprise.

Le dispositif d'alerte du Groupe s'appuie sur le recueil des alertes au moyen d'un formulaire en ligne sur son site Internet à l'adresse <https://www.limagrain.com/dispositif-alerte>. Une boîte mail dédiée est également disponible : alert@limagrain.com. Les alertes peuvent être reçues en plusieurs langues et le service est accessible 24h/7j.

Afin d'assurer une totale confidentialité des signalements, les alertes sont gérées via une boîte mail extérieure au système informatique de Limagrain. Pour le prochain exercice, une plateforme externe sera mise en place.

Ce dispositif permet de signaler un large éventail de situations, incluant, sans s'y limiter :

- Les allégations de harcèlement, garantissant un environnement de travail respectueux pour tous.
- Les allégations liées à la santé et à la sécurité, soulignant la priorité absolue du Groupe pour le bien-être des équipes.

Chacun est encouragé à signaler, en toute bonne foi, tout comportement contraire aux principes éthiques de Limagrain. Ce dispositif garantit l'anonymat du lanceur d'alerte et la présomption d'innocence des personnes visées, offrant un cadre sécurisé pour révéler des faits graves et permettre au Groupe de prendre les mesures correctives nécessaires, renforçant ainsi sa culture d'intégrité.

Cas, plaintes et impacts graves sur les Droits de l'Homme [S1-17 103a, d]

Au cours de l'exercice 2024-2025, 11 signalements ont été reçus par le système d'alerte, dont un a été déclaré irrecevable. Les dix restants traitent d'un conflit d'intérêt, d'une fraude et pour le reste de problématiques RH.

[S1-17 103b, d] Pendant la même période, aucune plainte n'a été déposée auprès des points de contact nationaux pour les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

[S1-17 104a] Aucun incident grave en matière de Droits de l'Homme affectant le personnel ne s'est produit en 2024-2025.

1.5.3.4.3. Lien Nation-Armée

Dans le cadre du lien Nation-armée et du soutien à l'engagement dans les réserves, Limagrain applique la loi n° 2023-703 du 1^{er} août 2023 relative à la programmation militaire. Celle-ci permet à un réserviste salarié de bénéficier d'une autorisation d'absence annuelle d'une durée minimale de 10 jours ouvrés par année civile.

3.3 Travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2) et Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)

Cette section décrit les différents types de travailleurs au sein de la chaîne de valeur de Limagrain, ainsi que les principes et engagements qui régissent leurs conditions de travail et leurs droits.

[SBM-3, S2-1, S2-3, S2-4].

3.3.1 Introduction [SBM-3, S2-1, S2-3, S2-4]

Impacts, risques et opportunités matériels (IRO)

Dans le cadre de son exercice de double matérialité, Limagrain a identifié les impacts, risques et opportunités liés aux travailleurs de sa chaîne de valeur.

Le tableau ci-dessous répertorie les impacts, risques et opportunités liés aux travailleurs de la chaîne de valeur de Limagrain que l’entreprise a identifiés et jugés matériels lors de l’analyse de double matérialité réalisée en 2024. Tous les IRO ont été notés indépendamment des mesures d’atténuation mises en œuvre par le Groupe ; autrement dit, l’analyse de matérialité a été réalisée sur la base des impacts, risques et opportunités bruts. Ces informations doivent être interprétées à la lumière de la norme ESRS 2, et tout particulièrement des exigences de publication IRO-1 et SBM-3, conformément à la directive CSRD et à la méthodologie associée élaborée par la Commission européenne, par l’EFRAG et à d’autres lignes directrices.

	Nature de l'IRO	Chaîne de valeur	Horizon
SOCIAL - TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR			
Santé/sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur			
Accident de travail d'un travailleur de la chaîne de valeur allant jusqu'à l'incapacité de travailler	■	◀	■
Assurer la sécurité des travailleurs de la chaîne de valeur	■	◀	■
Conditions de travail des travailleurs de la chaîne de valeur			
Décès d'un travailleur de la chaîne de valeur	■	◀ ▶	■
Autres droits liés au travail des travailleurs de la chaîne de valeur			
Dégradation de la santé des enfants travaillant chez un fournisseur/sous-traitant pouvant aller jusqu'au décès	■	◀	■
Égalité de traitement et opportunités pour tous les travailleurs de la chaîne de valeur			
Santé des consommateurs			
Recherche sur les alternatives aux produits de traitement des semences	■	◀ ▶	■
Innovation autour des produits de traitement des semences	★	◀ ▶	■ ■
Information aux consommateurs finaux			
Communication transparente sur les pratiques et les produits auprès des agriculteurs	★	▶	■ ■

■ Impact négatif ▲ Risques ★ Opportunité ■ Impact positif ◀ Amont ● Limagrain ▶ Aval ■ Court terme ■ ■ Moyen terme ■ ■ ■ Long terme

Description des travailleurs de la chaîne de valeur [SBM-3]

Dans le cadre de ses activités et de ses achats, les travailleurs de la chaîne de valeur susceptibles d'être concernés par les activités de Limagrain sont principalement les salariés de ses Fournisseurs.

Au sein de Limagrain, l'expression "Fournisseur" désigne toute entreprise externe avec laquelle Limagrain a une relation contractuelle directe. Cela inclut :

- Les entreprises qui fournissent un bien (par exemple, des intrants agricoles, des équipements, des matériaux d'emballage).
- Les entreprises qui effectuent une prestation de service pour Limagrain, avec ou sans fourniture de bien (les sous-traitants).

La présente section s'applique aux Fournisseurs et à leurs salariés. Tous sont désignés par l'expression "travailleurs de la chaîne de valeur", sauf indication contraire.

Catégories de Fournisseurs et risques associés [SBM-3 11a i-v]

Parmi ses Fournisseurs, les sous-traitants interviennent sur les sites de Limagrain ou dans le cadre de ses opérations sans faire partie intégrante de son personnel. Cela peut inclure, à titre d'exemple, les entreprises de services agricoles (pour la récolte, le semis ou l'entretien des cultures), les transporteurs, les prestataires de maintenance pour ses installations industrielles ou ses laboratoires, les services informatiques, ou encore les entreprises de nettoyage.

Politique d'achats engagée avec les fournisseurs [S2-1, S2-2, S2-4, S2-5]

Stratégie et politique [S2-1] Limagrain, en fonction des régions, peut confier une partie de sa production de semences à des sous-traitants. Ces partenaires sont parfois amenés à employer du personnel saisonnier. La nature temporaire de ces emplois peut engendrer des pressions sur les conditions de travail offertes à une main-d'œuvre qui est souvent en situation de vulnérabilité. Dans ce contexte, Limagrain exerce une vigilance accrue concernant le respect des Droits humains et des Droits de l'enfant.

Afin d'assurer ce respect, toutes les Business Lines de Limagrain déploient des actions spécifiques adaptées à leurs marchés respectifs. Ces mesures incluent l'intégration de procédures, de clauses et de sanctions dédiées dans les contrats de production.

C'est pourquoi, Limagrain est convaincu qu'une chaîne d'approvisionnement transparente et responsable est indispensable pour minimiser ses impacts potentiels, en amont comme en aval de ses activités directes. La complexité et l'interconnexion des chaînes de valeur, qu'elles soient mondiales ou locales, exigent une vigilance constante pour garantir le respect des principes fondamentaux du Pacte mondial, ainsi que les exigences éthiques, sociales, environnementales

[S2-1 17a] Les politiques du Groupe (appliquées par Limagrain), au premier rang desquelles les Principes éthiques et Code de conduite, s'appuient sur les standards internationaux de protection des droits humains que le Groupe s'est engagé à respecter a minima, quelles que soient les législations locales. En particulier, ces politiques s'appuient sur les normes internationalement reconnues applicables aux travailleurs de la chaîne de valeur, notamment sur les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme.

Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur

Limagrain adhère aux principes et droits fondamentaux des travailleurs que prône l'Organisation Internationale du Travail (OIT), visés par les conventions suivantes :

- La liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective (conventions 87 et 98 de l'OIT) ;
- L'élimination de toute forme de travail forcé (conventions 29 et 105 de l'OIT) ;
- L'élimination effective du travail des enfants (conventions 138 et 182 de l'OIT) ;
- L'élimination de la discrimination à l'emploi (conventions 100 et 111 de l'OIT) ; et
- Des conditions de travail justes et favorables (conventions 1, 14, 106, 132 et 138 de l'OIT).

Limagrain adhère aux normes internationales en matière de droits humains, et notamment aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Conformément à ses Principes éthiques et Code de conduite : *« Le Groupe veille à contracter avec des fournisseurs qui n'ont pas recours au travail illégal des enfants ou au travail forcé. Le Groupe est attentif au respect par ses fournisseurs et ses clients des principes de l'Organisation Internationale du Travail sur les droits sociaux fondamentaux. »*

Actions [S2-4]

Limagrain mobilise l'ensemble de son écosystème, et plus particulièrement ses fournisseurs, pour relever ces défis. Le Groupe met en œuvre une Politique d'Achats Responsables axée sur l'établissement de relations commerciales éthiques, équitables et durables avec tous ses partenaires contractant avec la Direction des Achats Indirects Groupe sur le périmètre France.

Ainsi, Limagrain accorde une importance capitale à l'indépendance économique dans ses relations fournisseurs. Pour cela, l'entreprise centralise une part significative de ses conditions d'approvisionnement et d'achat via sa Direction des Achats Indirects Groupe une organisation interne dédiée.

Les acheteurs, de par la nature de leurs fonctions, sont particulièrement exposés au risque de corruption. Pour y répondre, une Charte Éthique de la Coordination des Achats a été élaborée et signée par plus de 450 acheteurs répartis dans 20 sociétés du Groupe. Cette charte formalise un engagement personnel à refuser toute forme de corruption et d'autres pratiques non éthiques.

Convaincu que la collaboration avec les fournisseurs est un levier majeur de création de valeur, le service des Achats fait régulièrement évoluer ses processus. Il intègre des critères socio-environnementaux en s'appuyant sur des référentiels d'achats responsables. Pour garantir le respect des Droits humains par les fournisseurs, et notamment de la législation du travail, le processus d'achat inclut un suivi rigoureux de l'obligation de vigilance. Ce même processus prévoit également une *due diligence* et un suivi continu pour tous les fournisseurs, qu'ils soient nouveaux ou déjà actifs, dans le cadre de la lutte contre la corruption.

En complément, le service des Achats a mis en place un Request For Information (RFI) pour l'ensemble de ses fournisseurs actuels et potentiels. Cet outil aide à mieux cerner les risques inhérents à une collaboration future. Ce RFI, digitalisé et actuellement en cours de déploiement dans les Business Lines, recueille des informations pertinentes sur l'organisation du fournisseur, sa stratégie, ses données financières, sa politique qualité, sa gestion des risques, sa démarche RSE, ses plans d'amélioration, l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement, et sa motivation à nouer des partenariats avec Limagrain.

Le tableau ci-dessous présente les principales actions mises en œuvre.

Thème	Sous-thème	Périmètre	Action et description
Travail des enfants	Lutte contre le travail des enfants	Production de semences potagères (Inde)	HM.CLAUSE a relevé l'âge minimum de travail à 18 ans (contre 14 ans légalement en Inde) via des clauses contractuelles. Mise en place du programme CLAP (Child & Adolescent Labor Awareness Policy), qui combine des clauses strictes, des formations, des audits réguliers et des sanctions. Ces actions visent à éviter qu'un enfant ne travaille dans les sites du groupe ou son réseau de sous-traitance.
Salaires minimums	Respect des salaires minimums	Semences de grandes cultures (Inde)	Limagrain India participe au programme pilote ECHO (Enabling Child and Human Rights with Seed Organizations) avec d'autres semenciers internationaux. Le programme a pour objectif d'élaborer des recommandations de mesures à mettre en place pour respecter les salaires minimums.
Salaires minimums	Respect des salaires minimums	Semences potagères (Inde)	HM.CLAUSE a rejoint le programme WISH (Wage Improvement in Seed Hybrid), en partenariat avec l'ONG ARISA. L'objectif est de développer des stratégies durables pour appliquer les salaires minimums et sensibiliser les agriculteurs.
Droits humains	Audits et vérifications	Chaîne d'approvisionnement (Inde)	Audits réguliers par les équipes de HM.CLAUSE, Limagrain India ou des auditeurs externes pour veiller au respect des droits humains. Ces audits vérifient notamment la conformité avec les salaires minimums fixés par l'administration, même si les pratiques locales peuvent s'en écarter.

Engagement des fournisseurs et évaluation visant à mesurer l'impact sur les travailleurs de la chaîne de valeur

La stratégie de gestion des risques d'approvisionnement du Groupe a pour ambition de contrer les risques liés aux droits humains, à la santé et à la sécurité, ainsi que d'autres risques associés aux fournisseurs tant nouveaux qu'existants.

Pour cela, la Coordination des Achats Indirects Groupe évalue régulièrement ses fournisseurs, à chaque niveau de la relation d'affaires :

- Évaluation du risque fournisseurs à l'occasion d'appels d'offres
- Évaluation du risque fournisseurs à l'occasion de l'intégration par un questionnaire général qui recueille diverses informations : détails de l'immatriculation du Groupe, matières fournies, profil de risque pays et politiques appliquées dans le domaine des droits des travailleurs, de la santé et de la sécurité, notamment et signature de la Charte fournisseurs.
- Évaluation annuelle et contrôle continus des fournisseurs

Enfin, les mécanismes d'alerte sont ouverts à toutes les parties prenantes. Les alertes sont traitées au cas par cas et le processus de traitement est indiqué en section 1.5.3.4.2 Mécanismes d'alerte.

Objectifs et indicateurs [S2-5]

Au cours de l'exercice, la Coordination des Achats indirects Groupe a évalué 173 fournisseurs. 90,8 % des 173 fournisseurs évalués par la Coordination des Achats indirects Groupe déclarent être engagés dans une démarche RSE. Ces achats excluent les achats de semences ou autres produits rattachés à l'activité directe.

[S2-1 19] En ce qui concerne les travailleurs de la chaîne de valeur de Limagrain, en 2024-2025, aucun cas n'a été signalé de non-respect (i) des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, (ii) de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou (iii) des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

3.3.1.3 Outils mis à la disposition des travailleurs de la chaîne de valeur pour faire remonter leurs préoccupations ; protection contre les représailles [S2-3]

Le mécanisme d'alerte du Groupe Limagrain, accessible aux parties prenantes externes, est décrit en section 1.5.3.4.2 Mécanismes d'alerte

3.3.4 Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)

SBM-3 Impacts matériels, risques et opportunités liés aux consommateurs et aux utilisateurs finaux

Le tableau ci-dessous répertorie les impacts, risques et opportunités, liés aux consommateurs et aux utilisateurs finaux, identifiés par Limagrain et jugés matériels lors de l'analyse de double matérialité (DMA). La présente publication doit s'interpréter à la lumière de la norme ESRS 2, et tout particulièrement des exigences de publication IRO-1 et SBM-3, conformément à la directive CSRD et en application des méthodologies développées par la Commission européenne, l'EFRAG, et d'autres lignes directrices.

	Nature de l'IRO	Chaîne de valeur	Horizon
SANTÉ DES CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX			
Santé des consommateurs			
Recherche sur les alternatives aux produits de traitement des semences	■	◀ ▶	■
Innovation autour des produits de traitement des semences	★	◀ ▶	■ ■
Information aux consommateurs finaux			
Communication transparente sur les pratiques et les produits auprès des agriculteurs	★	▶	■ ■

■ Impact négatif ▲ Risques ★ Opportunité ■ Impact positif ◀ Amont ● Limagrain ▶ Aval ■ Court terme ■ ■ Moyen terme ■ ■ ■ Long terme

IROs matériels [SBM-2, SBM-3]

La santé des consommateurs ainsi qu'à l'information transmise aux utilisateurs finaux des produits de Limagrain est un IRO matériel pour le Groupe, situé en aval de la chaîne de valeur.

Les impacts positifs incluent notamment les efforts de recherche sur des alternatives aux produits de traitement des semences, susceptibles de réduire l'exposition des utilisateurs et des consommateurs à certaines substances sensibles. Ces avancées sont également sources d'opportunités, notamment en matière d'innovation sur des solutions plus sûres et durables, adaptées aux attentes sociétales et réglementaires.

La transparence et l'information sont des piliers du Groupe. Limagrain s'efforce d'assurer une communication transparente sur ses pratiques et sur les produits auprès des agriculteurs, visant à renforcer la confiance et à permettre à ses clients de faire des choix éclairés en toute connaissance de cause.

Politiques et stratégie globale [S4-1]

[MDR-P 65a]

Limagrain considère que la sécurité des utilisateurs et des consommateurs constitue un pilier essentiel de sa démarche de durabilité. Le Groupe s'engage à fournir des semences de haute qualité, conformes à des normes strictes : pureté variétale, absence de contamination, taux de germination garanti, et indication claire des traitements éventuels sur les emballages, en particulier pour les produits issus de l'agriculture biologique. Cette rigueur réglementaire assure aux utilisateurs finaux, professionnels ou particuliers, la fiabilité des produits destinés à la culture et à la consommation.

Au-delà de la qualité intrinsèque des semences, Limagrain déploie une communication transparente auprès des agriculteurs, maraîchers et jardiniers amateurs sur les conditions d'utilisation des produits : recommandations techniques, précautions sanitaires, bonnes pratiques agronomiques, et restrictions éventuelles. Ces informations contribuent à une utilisation responsable, limitant les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Parallèlement, le Groupe intègre un volet santé dans ses processus d'innovation produit : recherche d'alternatives aux traitements des semences pour réduire l'exposition à des substances potentiellement controversées, développement de variétés résilientes et biologiques, et valorisation du lien entre innovation génétique et réduction des intrants phytosanitaires. Cette approche conforte la mission de Limagrain : proposer aux utilisateurs finaux des solutions semencières à la fois performantes, sûres et respectueuses des attentes sociétales.

Ressources et gouvernance [S4-4]

Limagrain a mis en place une gouvernance structurée pour assurer le respect des attentes et la sécurité des consommateurs et utilisateurs finaux. Le Groupe dispose d'équipes dédiées à la qualité, à la veille réglementaire et à l'application opérationnelle des réglementations, et supervise la mise en œuvre des standards internationaux et des réglementations locales relatives à la santé, à la sécurité et à l'information des utilisateurs. Les rôles et responsabilités sont répartis entre équipes locales, de niveau Business Lines et Corporate. Cette organisation coordonne étroitement les fonctions de recherche, développement, production et marketing afin de garantir la traçabilité des produits et la conformité aux exigences réglementaires.

Cette gouvernance s'inscrit dans une démarche globale de transparence et d'amélioration continue, pilotée jusqu'au plus haut niveau du Groupe, avec un reporting régulier sur les risques considérés comme majeurs auprès du comité de direction et des instances de contrôle interne, garantissant ainsi une gestion rigoureuse des risques liés aux consommateurs et utilisateurs finaux.

Processus d'interaction avec les consommateurs et utilisateurs finaux [S4-2]

L'analyse et la prise en compte des besoins des consommateurs et utilisateurs finaux fait partie intégrante du processus de création des nouvelles variétés chez Limagrain. Cette étape est d'autant plus délicate qu'elle doit prendre en compte à la fois les particularités géographiques et la diversité des attentes pouvant exister pour une même espèce.

Pour cela, Limagrain a structuré un processus d'interaction rigoureux avec ses consommateurs et utilisateurs finaux, fondé sur une organisation locale au plus près des marchés.

Ce dispositif vise à recueillir les besoins, attentes et retours terrain des agriculteurs et utilisateurs de semences, via des échanges réguliers avec les équipes commerciales et techniques, des enquêtes de satisfaction à intervalles réguliers selon les besoins de chaque métier, et des outils digitaux dédiés. Ces informations sont analysées pour guider les équipes de recherche et développement ainsi que le marketing, afin d'adapter l'innovation et les produits aux conditions spécifiques des régions et cultures concernées. Par ailleurs, Limagrain s'engage à fournir aux utilisateurs finaux des informations claires et complètes sur l'usage de ses semences, notamment à travers des notices techniques détaillées, des formations, et des supports numériques. Cette démarche s'inscrit dans le respect des réglementations en matière de sécurité sanitaire et environnementale, et contribue à assurer la traçabilité et la transparence, piliers essentiels de la confiance des clients et de la durabilité de la chaîne de valeur.

Actions, cibles et indicateurs de performance [S4-5] [MDR-T]

Action	Description	Horizon temporel	Périmètre	Objectifs attendus	Évolution
Suivi des programmes Shield	Maîtrise des risques sanitaires, notamment la contamination des semences par des pathogènes	Continu	Chaque entité de Limagrain (ex : LVS)	Atteindre les indicateurs de performance fixés par chaque entité	
Réalisation du plan de contrôle interne groupe sur les risques qualité	Analyse de risque annuelle et contrôle de la mise en place des systèmes de management de la qualité, incluant la gestion des risques liés aux biotechnologies	Annuel	Groupe, sur le périmètre semences	100 % de réalisation du plan pour chaque exercice	100 % du plan réalisé en 2024/2025
Obtention et renouvellement de certifications (ETS)	Adhésion au programme Excellence Through Stewardship (ETS) pour une gestion responsable des OGM, audité par des tiers	Tous les 3 ans	Toutes les étapes de la vie des produits OGM : recherche, production, marketing, lancement, commercialisation, gestion de crise et arrêt du produit	Renouveler le certificat ETS tous les 3 ans pour garantir la conformité et la transmission d'informations	Certificat renouvelé en 2024 (valide jusqu'en 2027)
Harmonisation des indicateurs de réclamations clients	Harmonisation des méthodes de calcul et optimisation de la consolidation des indicateurs liés aux réclamations clients	Court terme	Business Lines Grandes cultures et Potagères	Garantir une fiabilité des données et permettre de fixer des cibles pertinentes pour les années à venir	Travail en cours
Guide des semences LG	Un guide des semences est édité à destination des agriculteurs par notre activité de grandes cultures : ce guide permet de retrouver les cotations officielles des variétés (fournies par le GEVES, Arvalis-Institut du végétal ou Terres Innovia) ainsi que les informations techniques sur le fonctionnement des variétés, la filière et le traitement de semences	Court terme		Santé des agriculteurs et Transparence dans la communication	Guide des semences LG

LIFYWHEAT

Illustration de cette stratégie, la farine de blé blanche d'une nouvelle génération, Lifywheat, conçue spécifiquement pour adresser les enjeux liés au microbiote intestinal et à l'apport insuffisant en fibres dans l'alimentation moderne.

Cette démarche, éclairée par des études approfondies telles que celle menée par le Crédoc en 2021, vise à permettre aux consommateurs d'atteindre plus aisément les 30 grammes de fibres journaliers recommandés. Lifywheat incarne cette ambition en offrant une solution unique : une farine blanche qui, loin d'être simplement un ingrédient, devient un vecteur de bien-être. Sa particularité réside dans sa capacité à enrichir significativement la teneur en fibres des produits finis, sans pour autant altérer leurs qualités organoleptiques. Limagrain a pu constater, que les produits de la marque Jacquet intégrant Lifywheat affichent une teneur en fibres dix fois supérieure aux versions classiques, tout en conservant un Nutri-Score A, témoignant de son engagement pour la qualité nutritionnelle. Cette performance s'inscrit dans une tendance plus large, puisque 95 % des produits Jacquet obtiennent déjà un Nutri-Score A ou B, confirmant son leadership en matière de qualité nutritionnelle.

LE NUTRIScore

Les contributeurs doivent communiquer le nombre de produits nutriscore A ou B

Cette stratégie intègre également des investissements en recherche et développement pour accompagner les agriculteurs dans leur adaptation aux défis climatiques (section 2. Informations environnementales). A titre d'exemple, les fluctuations des prix des matières premières ont naturellement un impact sur les activités du Groupe : Jacquet-Brossard a maintenu ses prix sur ses produits phares en dépit de la hausse du prix du cacao qui, en décembre 2024, avait augmenté de 50 % par rapport au mois précédent.

Conscient de la crise économique pour les ménages les plus précaires, le Groupe annonçait l'an dernier un projet de partenariat avec les Banques Alimentaires d'Auvergne. La Banque Alimentaire Auvergne a été créée en 1986. Elle est affiliée à la Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA) qui regroupe 79 Banques Alimentaires et 29 antennes régionales. Ce projet s'est concrétisé en partenariat et a permis de donner X tonnes.

Enfin, parce que la qualité des produits est une priorité non négociable, les équipes du service client sont en lien étroit avec les membres de la cellule de crise pour agir et réagir au plus près des préoccupations et des remontées des clients et des consommateurs (section 4.1).

4. INFORMATIONS RELATIVES À LA CONDUITE DES AFFAIRES [ESRS G1]

Introduction

Dans le cadre de ses exigences de publication, Limagrain met en avant ses efforts pour lutter contre la corruption et promouvoir une culture d'entreprise fondée sur l'intégrité. Le Groupe adhère à une politique de tolérance zéro envers la corruption et s'efforce d'instaurer une culture éthique forte, tant en interne que dans ses relations avec les parties prenantes externes. L'objectif est de fournir des lignes directrices claires à tous les collaborateurs et partenaires, garantissant le respect des lois et des réglementations anticorruption, et de cultiver un environnement d'affaires responsable et intègre.

Limagrain, issu d'une initiative d'agriculteurs du Puy-de-Dôme, s'est forgé une image de modèle coopératif exemplaire. Au fil des décennies, cette coopérative a connu une profonde métamorphose. Aujourd'hui, avec ses six métiers, ses investissements majeurs en recherche et développement et ses partenariats internationaux, Limagrain opère comme une véritable entreprise multinationale, présente dans 53 pays sur tous les continents.

Cette évolution se manifeste également dans sa gouvernance hybride. D'un côté, Limagrain conserve un fonctionnement coopératif, caractérisé par la participation active de ses agriculteurs adhérents. De l'autre, le Groupe poursuit une stratégie industrielle mondiale qui répond à des logiques économiques comparables à celles des grandes entreprises privées.

Le principe fondamental de Limagrain, comme toute coopérative, est "1 personne = 1 voix". Contrairement aux sociétés de capitaux, chaque associé dispose du même pouvoir, quelle que soit sa participation. Les parts sociales, non revalorisées, non cessibles et intransmissibles, constituent un véritable patrimoine collectif pour les générations futures. Cette structure assure une vision à long terme et une indépendance, tout en garantissant aux adhérents le soutien nécessaire à la valorisation de leurs productions.

La force et la singularité de la gouvernance Limagrain s'expriment à travers plusieurs aspects clés :

- Le binôme agriculteur élu – dirigeant salarié : Cette singularité du monde coopératif repose sur une cogestion étroite entre le Président agriculteur élu et le Directeur Général salarié. Ce modèle, reproduit à la tête de chaque activité, assure une ouverture et une complémentarité essentielles.
- L'ouverture du capital aux dirigeants salariés : Pour renforcer l'implication dans la vie de la Coopérative, les dirigeants participent au capital, aux côtés des agriculteurs, et sont représentés au Conseil d'Administration, resserrant ainsi les liens entre eux.
- La forte mobilisation des Administrateurs : Les Administrateurs agriculteurs, consacrent environ 25 % de leur temps à Limagrain, bénéficient de solides programmes de formation et participent activement à l'élaboration de la stratégie du Groupe. Leur implication va bien au-delà des exigences statutaires (6 réunions par an contre 4 obligatoires).
- L'intégration d'actionnaires minoritaires : La gouvernance de Limagrain inclut également des actionnaires minoritaires au capital de Groupe Limagrain Holding filiale de la Coopérative, comme le Groupe Crédit Agricole, gage de transparence et d'ouverture.

C'est fort de cette gouvernance que Limagrain aborde les défis éthiques en déployant une politique et des outils conçus pour encourager la réflexion proactive chez ses collaborateurs. L'objectif est de cultiver un sens aigu de la responsabilité individuelle et de s'appuyer sur l'intelligence collective. Cela permet à chacun de naviguer avec discernement les situations complexes et ambiguës, en interprétant les règles de manière appropriée, quelle que soit la circonstance.

4.1. Éthique et conduite des affaires (ESRS G1)

4.1.1. IRO matériels relatifs à la conduite des affaires

L'ESRS G1 (Conduite des Affaires) explore le rôle des organes d'administration, la culture d'entreprise, la gestion des relations fournisseurs, la prévention de la corruption, le lobbying et les pratiques de paiement.

Le tableau suivant répertorie les impacts, risques et opportunités relatifs à la conduite des affaires identifiés par Limagrain et jugés matériels lors de l'analyse de double matérialité réalisée en 2024. Cette publication doit s'interpréter à la lumière de la norme ESRS 2, et tout particulièrement des exigences de publication IRO-1 et SBM-3, conformément à la directive CSRD et en application des méthodologies développées par la Commission européenne, l'EFRAG, et d'autres lignes directrices.

(Sous-)Thème	Type d'IRO	Description de l'IRO	Politiques associées
Pratiques anticoncurrentielles	Impact négatif Risque Opportunité	Conséquences de pratiques anticoncurrentielles Non-respect du droit de la Concurrence Pratiques concurrentielles saines incitant à l'innovation	Principes éthiques et Code de conduite
Non-conformité des affaires	Risques	Infraction aux règles de sanctions internationales et export-control	Principes éthiques et Code de conduite
Corruption	Impact négatif Risque Opportunité	Corruption Implication dans des faits de Corruption Lutter contre la corruption	Principes éthiques et Code de conduite
Connaissance des fournisseurs	Impact négatif	Non-respect de la réglementation par un de nos fournisseurs	Principes éthiques et Code de conduite Charte éthique de la coordination des achats Charte relations fournisseurs responsables
Non-conformité fournisseurs	Impact négatif	Non-respect de la réglementation par un de nos fournisseurs	Principes éthiques et Code de conduite Charte éthique de la coordination des achats Charte relations fournisseurs responsables
Relations fournisseurs	Impact positif	Développer l'impact socioéconomique territorial	Charte relations fournisseurs responsables
Communication	Opportunité	Promouvoir une image positive de Limagrain en externe	Principes éthiques et Code de conduite
Influence politique et lobbying	Impact positif	Autorisation des NGT favorisant la sécurité alimentaire et la préservation de l'environnement par la diminution des intrants et une adaptation au changement climatique	Pas de politique formalisée au sens de la CSRD
Influence politique et lobbying	Opportunité	Construire une stratégie de lobbying européen coordonnée avec les Business Lines de Limagrain	Pas de politique formalisée au sens de la CSRD
Bien-être animal	Impact positif Opportunité	Commercialisation de maïs fourrage à haute digestibilité pour les bovins	Pas de politique formalisée au sens de la CSRD
Gestion de crise	Opportunité	Déployer une communication de crise efficace	Pas de politique formalisée au sens de la CSRD

Limagrain a identifié des enjeux et risques majeurs (IRO) liés à l'éthique des affaires, suite à une analyse consolidée menée au niveau du Groupe [IRO-1]. Ces IRO se déclinent comme suit pour l'entreprise :

- Impact négatif : Il s'agit des dommages économiques potentiels découlant d'incidents significatifs de non-respect des lois anticorruption, du droit de la concurrence, et/ou des embargos et sanctions.
- Risque : Cela représente les risques financiers et juridiques, qui pourraient survenir à la suite d'incidents significatifs de non-respect des lois anticorruption, du droit de la concurrence, et/ou des embargos et sanctions, ainsi que le dommage à l'image de l'entreprise.

Dans le cadre de son analyse de double matérialité, Limagrain a identifié plusieurs enjeux de gouvernance liés à ses pratiques commerciales, à ses relations fournisseurs et à sa communication. Les principaux impacts négatifs potentiels concernent les risques de pratiques anticoncurrentielles, de corruption, de non-conformité réglementaire, ainsi que le manque de connaissance ou de suivi des fournisseurs.

Ces enjeux s'accompagnent de risques opérationnels et juridiques, tels que le non-respect du droit de la concurrence, les infractions aux sanctions internationales ou une gestion inefficace des crises.

En parallèle, le Groupe identifie des opportunités clés : renforcer ses pratiques d'achats responsables, promouvoir l'innovation à travers une concurrence saine, valoriser une communication transparente et construire une stratégie de lobbying responsable.

Responsabilité au sein de l'organisation

[ESRS-G1 GOV-1 5a, MDR-P 65c] Au sein de l'organisation, le Comité de Direction est chargé de mettre en œuvre les procédures liés aux principes éthiques et code de conduite, notamment sur les sujets de prévention et de détection de la corruption, pratiques anti concurrentielles et conduite des affaires. Il est accompagné par la Direction Risques et Audit interne et la Direction Juridique et Conformité.

4.1.2. Politiques [G1-1 7, 9, G1-3 18a]

Ce texte présente des informations relatives aux exigences de publication G1-3 : Prévention et détection de la corruption et G1-1 : Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires.

Au cœur de cette éthique se trouve le respect des adhérents et actionnaires. Limagrain, détenu par des agriculteurs, applique le principe coopératif "1 homme = 1 voix", assurant une égalité de pouvoir à chaque associé. Les parts sociales, intransmissibles et non revalorisées, incarnent un patrimoine collectif destiné aux générations futures, garantissant une vision à long terme et une indépendance précieuse. Cette structure unique, enrichie par l'intégration d'actionnaires minoritaires comme le Groupe Crédit Agricole, assure une transparence et une ouverture constantes.

C'est ainsi que chez Limagrain, la politique en matière d'éthique des affaires se matérialise par l'application des [Principes Éthiques et Code de Conduite](#). Ce document essentiel est traduit en 24 langues et accessible à l'ensemble des salariés via l'Intranet, ainsi qu'aux parties prenantes externes sur le site internet du Groupe. Il est complété par un e-learning envoyé systématiquement à tous les nouveaux salariés fournissant, aux collaborateurs des références éthiques claires et des règles à suivre.

Les Principes Éthiques et le Code de Conduite de Limagrain s'inscrivent dans le cadre de plusieurs textes internationaux dont le Groupe partage les valeurs fondamentales. Parmi ceux-ci figurent la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les principales conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant. Les Principes Éthiques et le Code de Conduite représentent un document contraignant pour toutes les entités de Limagrain à travers le monde.

Par ailleurs, Limagrain est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis décembre 2013. Cet engagement implique de promouvoir et de respecter les principes relatifs aux Droits Humains au sein de ses équipes, à l'échelle du Groupe et dans sa sphère d'influence. Limagrain veille également à ne jamais se rendre complices de leur violation. À ce titre, la Direction des Achats Indirects s'appuie sur cet engagement et attend de ses fournisseurs, à travers des clauses contractuelles, le même type d'engagement.

Un programme d'éthique des affaires a été défini dès l'exercice 2017-2018 afin d'être déployé dans toutes les Business Lines de Limagrain. C'est dans ce contexte que Limagrain a réalisé une évaluation et une première cartographie des risques de corruption dès 2018-2019. Cette cartographie des risques se base sur

un référentiel spécifique sur la thématique de la corruption et complète la cartographie globale des risques avec une analyse d'une granularité plus fine. Ce référentiel des risques de corruption a été décliné dans les Business Lines de Limagrain, lesquelles ont réalisé une cartographie précise des risques de corruption liés à leurs activités.

Au cours des exercices 2024-2025 et 2025-2026, les Business Lines procèdent à la révision et la mise à jour de leur cartographie respective qui sera validée par leurs instances dirigeantes.

La synthèse des principaux risques consolidée au niveau de Limagrain sera également mise à jour, et validée par le Comité de Direction de Limagrain et présentée au Comité d'Audit et de Gestion des Risques. Dans le cadre du programme d'éthique des affaires et de lutte anti-corruption de Limagrain, des plans d'actions destinés à améliorer la maîtrise des risques de corruption les plus importants sont en cours de déploiement.

En complément de sa politique générale, Limagrain a mis en place un ensemble de règles pour ses employés et ses partenaires tiers. Ces règles visent à s'assurer que toutes les activités commerciales sont légitimes et qu'elles intègrent des mesures de prévention de la corruption. Elles couvrent notamment :

- Interactions : Définition des interactions interdites et autorisées.
- Diligence raisonnable : Exigence d'une diligence raisonnable stricte à l'égard des tiers.
- Responsabilités : Clarification des responsabilités de chacun, des contrôles financiers et comptables, et des conséquences en cas de non-conformité.

Le conflit d'intérêts

D'une manière générale, il est impératif d'éviter les conflits d'intérêts. Toutefois, si un conflit d'intérêts avéré survient, Limagrain et l'ensemble de ses collaborateurs doivent réagir de manière appropriée. Il est essentiel de garantir que toutes les parties prenantes agissent de manière éthique, en respectant les Principes Éthiques et le Code de Conduite de Limagrain. Une simple apparence de conflit d'intérêts peut gravement nuire à la réputation de Limagrain et de ses collaborateurs. Par conséquent, chaque collaborateur doit faire preuve de loyauté envers Limagrain et ses collègues en s'abstenant de toute activité susceptible de créer un conflit entre ses intérêts personnels et ceux de Limagrain.

Les paiements de facilitation

Interdits sans équivoque, ce sont ces petites sommes d'argent versées discrètement pour accélérer des formalités administratives. Que l'on parle de "graissage de patte" ou "dessous-de-table", Limagrain proscrit ces pratiques de corruption, même minimales, car elles nuisent à l'éthique des affaires et peuvent entraîner de lourdes sanctions légales pour tous.

Les cadeaux et marques d'hospitalité

Ces gestes de courtoisie sont acceptables s'ils restent raisonnables, occasionnels et modérés, sans jamais viser à influencer une décision. L'argent liquide est formellement interdit, et toute offre doit être approuvée. L'idée est de bâtir des relations saines et transparentes, en veillant à ce que chaque cadeau reflète les valeurs d'intégrité de Limagrain.

Le mécénat et le sponsoring

Limagrain s'engage auprès des communautés locales à travers des actions de mécénat ou de sponsoring, mais ces initiatives sont strictement encadrées. Elles ne doivent jamais être le prétexte à des avantages commerciaux indus ou à de la corruption, et sont soumises à des procédures d'approbation rigoureuses pour s'assurer qu'elles s'inscrivent pleinement dans la démarche du Groupe.

Relations avec les parties prenantes

Limagrain reconnaît l'importance de dialoguer avec toutes ses parties prenantes – des salariés aux fournisseurs, en passant par les collectivités locales. Cet engagement se traduit par le respect des droits fondamentaux, des conventions internationales et des réglementations, tout en veillant à ce que ses partenaires partagent les mêmes exigences éthiques en matière de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption.

Les achats

La fonction achats, qu'elle soit exercée par un spécialiste ou un collaborateur occasionnel, est un acte d'engagement pour Limagrain. Elle exige une rigueur exemplaire, de l'équité envers tous les fournisseurs, l'absence de conflit d'intérêts et une totale confidentialité, afin que chaque transaction soit menée avec professionnalisme et intégrité, protégeant ainsi l'image et la réputation du Groupe.

4.1.3. Actions

Lutte contre l'évasion fiscale et le blanchiment

Implantée dans de nombreux pays, Limagrain est confrontée à une grande diversité de régimes fiscaux. La gestion de ces obligations est pilotée de manière centralisée par la Direction Fiscale, afin de garantir la conformité de l'ensemble des entités du Groupe aux lois et réglementations fiscales en vigueur dans leurs juridictions respectives. Fidèle à ses engagements éthiques, Limagrain entretient un dialogue transparent et constructif avec les autorités fiscales, reposant sur les principes de collaboration, d'intégrité et de respect mutuel.

Le Groupe s'assure que sa stratégie fiscale reste alignée avec sa stratégie d'entreprise et applique rigoureusement les dispositifs fiscaux auxquels il peut avoir recours. Il s'interdit tout usage de mécanismes fiscaux ou d'optimisation contraire à l'esprit des lois en vigueur dans les pays où il opère.

Par ailleurs, la lutte contre le blanchiment d'argent fait partie intégrante des engagements éthiques de Limagrain. En cohérence avec le principe « Agir avec intégrité et éviter tout conflit d'intérêts » figurant dans les Principes éthiques et le Code de conduite, le Groupe affirme sa volonté de respecter les réglementations internationales relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux. Cette vigilance se traduit notamment par des actions de sensibilisation, incluant la définition du blanchiment d'argent dans le glossaire interne, afin de faciliter la compréhension des comportements interdits par l'ensemble des collaborateurs.

Gestion des relations avec les fournisseurs et délais de paiement [G1-2, G1-6]

[G1-2] Limagrain a formalisé son engagement en faveur de pratiques responsables dans ses relations commerciales via une Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (Section 3.2.3.3), inspirant la sélection de prestataires sur des critères d'éthique, de performance et de conformité RSE. Cette charte témoigne de son ambition de privilégier des fournisseurs engagés sur le long terme et alignés avec les principes du Groupe. A titre d'exemple, Limagrain choisit ses fournisseurs et sous traitants sur des critères objectifs et veille à l'équilibre de ses relations commerciales et contractuelles dans la durée. La performance et le respect des lois sont exigés des fournisseurs et sous-traitants et doivent être objectivement mesurables. Limagrain est particulièrement vigilant à ne pas contracter avec des fournisseurs ayant recours au travail des enfants ou au travail forcé. Limagrain est attentif au respect, par ses partenaires, des principes de l'Organisation internationale du Travail sur les droits sociaux fondamentaux ([Principes Éthiques et Code de Conduite](#)).

Pour consacrer cet engagement, la coopérative agricole Limagrain est signataire depuis 2016 de la charte relations fournisseurs et achats responsables

(https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/mediateur-des-entreprises/PDF/3_ACHETER_RESPONSABLE/Liste%20chronologique%20version%20du%201er%20f%C3%A9vrier%202024.pdf?v=1706795495).

Délai moyen de paiement des fournisseurs [G1-6]

Au regard de la diversité et des répartitions géographiques des activités, et l'absence d'outils adéquats il n'a pas été possible de collecter la donnée cette année. Le Groupe se prépare afin de s'inscrire dans le cadre réglementaire évolutif et ainsi, le cas échéant, mettre en place le reporting nécessaire.

Influence politique et activités de lobbying [G1-5]

Limagrain gère ses actions d'influence via une approche structurée et transparente, encadrée par une gouvernance rigoureuse et alignée sur les principes éthiques du groupe.

Les actions d'influence de Limagrain sont supervisées par la Direction des Affaires Publiques du Groupe, qui est responsable de la centralisation des déclarations, assurant la cohérence et la conformité de ses activités. En matière de transparence, Limagrain est un acteur déclaré. L'entreprise est inscrite au registre de transparence de la Commission européenne depuis 2016 et y déclare des dépenses modérées pour ses activités de représentation d'intérêts. En France, le groupe a également déclaré ses engagements auprès de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP), comme le montre cette fiche d'organisation : <https://www.hatvp.fr/fiche-organisation/?organisation=322791039>.

Le montant des dépenses consacrées aux actions de représentation d'intérêts réalisées durant la période concernée a été comprise entre 200 000 et 300 000€ comme indiqué sur la fiche de Limagrain sur le site de l'HATVP.

Au niveau européen, les actions d'influence ciblent principalement le secteur semencier et les nouvelles techniques génomiques (NGT). En France, l'effort se concentre sur la défense du Crédit Impôt Recherche. Limagrain participe activement à l'élaboration de cadres réglementaires via son adhésion à plusieurs associations professionnelles, dont l'European Seed Association, enregistrée au registre de transparence depuis 2012, ainsi que l'UFS et Semae en France. Des représentants de l'entreprise ont aussi un rôle au sein d'instances consultatives françaises comme le Comité Technique Permanent de la Sélection (CTPS) et le Haut Conseil des Biotechnologies (HCB).

Les contributions liées à ces activités sont principalement financières, mais peuvent inclure des contributions en nature, dont les montants sont déclarés conformément aux obligations légales. Cette gouvernance garantit que les activités de lobbying du Groupe soutiennent des politiques publiques favorables à l'innovation et à la durabilité de l'agriculture, tout en renforçant la confiance des parties prenantes.

Enfin, aucun membre des instances de gouvernance du groupe n'a exercé une fonction similaire dans la fonction publique au cours des deux dernières années.

Bien-être animal

Limagrain est convaincue qu'une agriculture durable repose sur le respect et l'amélioration continue du bien-être animal.

Cet engagement se concrétise notamment par le développement et la commercialisation de solutions innovantes pour l'alimentation animale, en particulier le maïs fourrage, dont le rôle est essentiel pour la santé et la productivité des troupeaux. Le rumen de la vache, organe vital, est un indicateur clé de sa santé, directement lié à l'équilibre de son pH ruminal, lui-même influencé par son régime alimentaire. Un déséquilibre, souvent causé par une ration trop riche en amidon, peut mener à l'acidose, une maladie aux conséquences sévères telles que la baisse de productivité, des troubles de la reproduction, des maladies des sabots, et dans les cas les plus graves, le décès de l'animal.

Pour prévenir ces risques, la rumination et la production de salive sont fondamentales à la régulation du pH. C'est pourquoi la présence de fibres digestibles en quantité suffisante dans la ration est cruciale, en particulier dans les régimes où le maïs domine (plus de 50 %). C'est dans ce contexte que les variétés de maïs fourrage LGAN (LG Animal Nutrition) se distinguent. Grâce à leur excellente digestibilité des fibres, elles offrent non seulement une source d'énergie substantielle pour la production laitière, mais elles favorisent également une rumination efficace. Cette action incite les vaches à produire davantage de salive, agissant comme un tampon naturel pour le pH du rumen et prévenant ainsi l'acidose.

Cette démarche s'inscrit résolument dans une vision de durabilité, contribuant activement à une alimentation animale plus saine et respectueuse du bien-être des animaux. L'étude menée en 2024 par Eilyps, un organisme indépendant spécialisé en nutrition animale, a clairement démontré la supériorité des variétés LGAN. Réalisée en conditions réelles chez des éleveurs, cette étude a comparé le lait de 18 fermes utilisant exclusivement les variétés LGAN de Limagrain à celui de 82 fermes employant des variétés concurrentes. Les résultats sont sans appel : la qualité de la variété de maïs est le critère qui impacte le plus significativement le confort ruminal, et les variétés LGAN assurent un confort ruminal nettement supérieur.

aux autres variétés du marché, un bénéfice qui perdure tout au long de la période de lactation. Le dosage d'acides gras spécifiques (Acides gras De Novo) dans le lait, indicateur direct de la santé ruminale, est statistiquement plus élevé avec les variétés LGAN, témoignant d'un bien-être animal amélioré. En limitant le risque d'acidose et ses conséquences, les variétés LGAN contribuent ainsi à réduire les frais vétérinaires pour les éleveurs et à améliorer la productivité des troupeaux, tout en garantissant un meilleur confort et une meilleure santé pour les animaux. Cette approche réduit également le besoin de traitements médicamenteux, s'inscrivant pleinement dans une vision plus durable de l'élevage.

Le développement et la commercialisation de ces variétés LGAN illustrent le positionnement stratégique en tant qu'acteur majeur de l'innovation au service de l'agriculture durable et du bien-être animal.

Formation à l'éthique et à la conduite des affaires [G1-1 10g, G1-1 10h, G1-3 18a, G1-3 21a]

Pour les salariés connectés, l'intégration en cours d'iRHIS comme outil de gestion RH à travers tout le Groupe a poussé à changer le fonctionnement des e-learning éthiques. La mise en place d'un parcours d'intégration digital sous forme de e-learning a été le déclencheur d'un nouveau dispositif qui permettra un suivi plus précis et complet du parcours de formation de chaque collaborateur.

Désormais, le e-learning éthique forme avec les e-learning « e-Welcome » et « Cyber-sécurité » un ensemble obligatoire pour tout nouveau salarié du Groupe. Au cours de l'exercice, 603 salariés de toutes les business lines ont suivi le module « éthique ».

Chaque année, les salariés de Limagrain ont l'obligation de suivre une formation de sensibilisation à la conformité, axée sur les questions essentielles d'éthique et d'intégrité en entreprise. Cette démarche vise à leur faire prendre conscience des implications de leurs actions.

Accessibles en ligne, ces formations se présentent sous forme de capsules vidéo illustrant des situations réelles où les collaborateurs sont confrontés à différents risques tels que la corruption, les conflits d'intérêts, la fraude ou la violation de la confidentialité des données.

La formation au Code de conduite de Limagrain, qui est obligatoire pour tous les salariés, y compris les instances de gouvernance, inclut un module dédié à la lutte contre la corruption. Ces efforts de formation sont réévalués chaque année pour garantir leur pertinence dans un environnement réglementaire et économique en constante évolution.

Dès leur intégration, tout nouveau collaborateur de Limagrain est tenu de suivre un programme d'apprentissage général sur la conformité.

La nécessité de partager l'éthique du Groupe est partagée avec ses relations d'affaires. Ainsi, avant de collaborer avec Limagrain, chaque sous-traitant est formé par sa propre entreprise sur son programme de conformité, conformément aux obligations contractuelles envers Limagrain.

Indicateurs

La formation est obligatoire pour 100 % des fonctions à risque, mais le Groupe a également proposé une formation à l'ensemble de ses collaborateurs, y compris les membres de ses instances dirigeantes.

Signalement et rapport des incidents éthiques – Traitement des incidents éthiques [G1-1 10a, 10c, 10e, G1-3 18a]

Limagrain dispose aujourd'hui d'un dispositif d'alerte mutualisé avec les autres sociétés du groupe Limagrain présentes en France. Il répond aux exigences légales de la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (Sapin 2) et celles de la loi relative au devoir de vigilance, a été définie en 2017. Cette politique est conforme avec la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 (loi "Waserman") qui transpose dans le droit français la directive européenne n° 2019/1937 sur la protection des lanceurs d'alerte.

[G1-1 10a, 10c, 10e] Le dispositif d'alerte du Groupe s'appuie sur le recueil des alertes au moyen d'un formulaire en ligne sur son site Internet à l'adresse <https://www.limagrain.com/dispositif-alerte>. Une boîte mail dédiée est également disponible : alert@limagrain.com. Ce dispositif est ouvert à tous les collaborateurs

du Groupe au niveau mondial ainsi qu'à toutes les parties prenantes externes du Groupe. Les alertes peuvent être reçues en plusieurs langues et le service est accessible 24h/7j. Toutes les alertes reçues dans le cadre de ce dispositif sont traitées dans un cadre garantissant la confidentialité et la protection de l'anonymat (renvoi **3.2.1.2 Mécanisme d'alerte [S2-3] [S2-3 27a, 27b]**).

[G1-1 10c, G1-3 20] Ce dispositif est présenté sur le site Intranet pour les collaborateurs et sur le site internet du Groupe pour l'ensemble des parties prenantes. Une mention existe également dans le code de conduite Limagrain. Sur l'exercice à venir le Groupe Limagrain mettra à jour ses process et procédures, et procédera à une re(diffusion) auprès de ceux-ci auprès de ses salariés.

Des informations détaillées sur les modalités de fonctionnement du dispositif sont disponibles en section 1.5.3.4.2 Mécanismes d'alerte

En 2024-2025, le dispositif a recueilli 10 signalements provenant de toutes les zones géographiques. Cependant, convaincue de la nécessité d'améliorer les mécanismes d'alerte pour permettre une plus grande accessibilité et une meilleure protection des lanceurs d'alerte, la coopérative agricole Limagrain a décidé de basculer sur un dispositif digital externe, dont la mise en place a été confiée à un prestataire externe.

Gestion des non-conformités

En cas d'incident potentiel de non-conformité, de manquement aux règles, de fraude, de harcèlement ou de discrimination, Limagrain mène les investigations nécessaires pour recueillir et comprendre les faits. Si l'incident est avéré, le Groupe prend des mesures correctives et/ou disciplinaires pour y remédier, ainsi que des mesures préventives pour éviter que de tels faits ne se reproduisent. Limagrain mène toutes les investigations nécessaires en appliquant systématiquement ses principes de confidentialité, d'impartialité, d'objectivité, de proportionnalité, d'intégrité et d'équité. Selon la nature de l'incident, le Comité de gestion des alertes peut décider de mener :

- Une enquête interne, soit directement, soit en la confiant à des salariés disposant des compétences requises,
- Une enquête externe, confiée à des experts indépendants tels que des auditeurs ou des avocats.

Ressources dédiées [G1-4]

Le dispositif présenté ci-dessus a pour objectif de prévenir et de traiter tout manquement éthique, qu'il s'agisse de faits de corruption, d'infractions au droit de la concurrence, ou de violations d'embargos ou de sanctions internationales, qu'ils soient majeurs ou mineurs. Limagrain ne tolère aucun acte de corruption en son sein, où que cela soit à travers le monde, et le Comité de Direction Limagrain veille avec la plus grande détermination. Cet engagement est rappelé sans réserve au sein des Principes éthiques et Code de conduite du Groupe.

A cette fin, le Groupe s'est doté d'un outil permettant de suivre des workflows d'évaluation ainsi que d'une base de données externe (Compliance catalyst).

En cohérence avec les Principes éthiques du Groupe, tout incident avéré fait systématiquement l'objet d'une réponse appropriée – disciplinaire ou commerciale selon sa nature. Par ailleurs, une analyse selon 3 niveaux est conduite afin d'identifier et de mettre en œuvre les mesures correctives nécessaires pour éviter toute récurrence.

4.2. Prévention et détection de la corruption

4.2.1. Politique

Limagrain veille au strict respect des réglementations nationales et internationales en matière de lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et les sanctions économiques. Cela inclut notamment la convention de l'OCDE de 1997 et les recommandations d'organismes tels que l'OFAC (Office of Foreign Assets Control).

Au cours des exercices 2024-2025 et 2025-2026 les procédures déjà en place seront progressivement mises à jour et rediffusée auprès de tous les salariés (cadeaux, conflit d'intérêt, lanceurs d'alerte notamment)

Ainsi, Limagrain s'inscrit dans un cadre d'évaluation des risques complet, axé également sur les risques de corruption. Ce dispositif permet une analyse détaillée et granulaire, venant compléter la cartographie globale des risques existante au niveau du Groupe, puis au niveau des entités.

Pour garantir une compréhension approfondie à l'échelle de l'organisation, ce référentiel des risques de corruption a été déployé auprès de toutes les sociétés de Limagrain. Chaque unité a ensuite réalisé une cartographie précise des risques de corruption inhérents à ses activités spécifiques.

4.2.2. Actions

Dans le cadre du programme d'éthique des affaires et de lutte anti-corruption de Limagrain, des plans d'actions sont actuellement déployés pour renforcer la maîtrise des risques de corruption les plus importants sur la base de ces cartographies. L'avancement de ces plans est suivi en continu par la Direction Juridique & Conformité et son réseau au sein des business lines.

[G1-2] De plus, des actions adaptées aux spécificités de certaines fonctions plus exposées sont déployées. A titre d'exemple, en raison de la nature même de leur activité, les acheteurs représentent une population particulièrement exposée au risque de corruption. Une Charte éthique des achats a donc été formulée pour formaliser un engagement individuel à ne pas céder à la corruption et à d'autres pratiques non-éthiques.

Enfin, les pouvoirs du Directeur Général ont été partiellement limités par le Conseil d'Administration sans que cette limitation ne soit opposable aux tiers afin de garantir une plus grande transparence. Des délégations de pouvoir sont également en place.

Le tableau ci-dessous présente les actions du Groupe.

Catégorie	Mesure	Description de l'action
Mesures préventives	Principes éthiques et Code de conduite	Cadre de référence pour tous les salariés, favorisant une approche éthique et une gestion mesurée des risques depuis 2015
	Évaluation des risques	Évaluations régulières des risques liés à l'éthique et à l'intégrité au niveau de chaque entité, consolidées au niveau global depuis 2018
	Programmes de formation	Sessions régulières pour sensibiliser les salariés à leurs devoirs et aux implications juridiques de leurs actions. Au code de conduite : 2015 Au mécanisme d'alertes : 2019 → Obligatoires pour tous les nouveaux arrivants
	Diligence raisonnable	Évaluations rigoureuses des partenaires tiers pour vérifier leur engagement à respecter les normes éthiques de la Société depuis 2019
Mesures de détection	Dispositif d'alerte	Canal sécurisé et confidentiel, accessible aux salariés et aux partenaires externes, pour signaler toute activité suspecte depuis 2019
Mesures de remédiation	Actions disciplinaires et sanctions	En 2019, analyse des besoins de mise à jour des règlements intérieurs par les RH pour disposer d'un catalogue de mesures disciplinaires harmonisé pouvant aller jusqu'au licenciement, pour les infractions avérées à la politique de tolérance zéro.

4.2.3. Contrôles et certifications [G1-3 18a]

Dans un environnement économique de plus en plus complexe, la lutte contre la corruption est devenue une priorité pour de nombreuses entreprises. Limagrain procède à des contrôles du respect de ses principes éthiques tout au long de sa chaîne de valeur, consignées dans des lignes directrices. Le Groupe Limagrain, conscient de ces enjeux, a en effet mis en place une ligne directrice exhaustive pour l'évaluation de ses tiers, s'inscrivant dans le cadre de la loi Sapin II. Ce processus vise à prévenir et détecter les faits de corruption, de trafic d'influence et autres infractions connexes, tant en France qu'à l'étranger.

L'objectif de ces lignes directrices est de formaliser le processus d'évaluation des tiers au sein de l'ensemble de Limagrain. Ce processus est dynamique et peut être révisé en fonction de l'évolution de la cartographie des risques du Groupe, des modifications réglementaires, des révisions du Code de conduite ou en cas de traitement d'alertes ou d'enquêtes internes liées à des faits de corruption.

L'évaluation de l'intégrité des tiers chez Limagrain repose sur deux principes fondamentaux :

- **L'analyse des risques de corruption par catégorie de tiers** : Cette première phase s'appuie sur la cartographie des risques de corruption propre à chaque entité. Elle permet de déterminer un niveau de criticité résiduelle (majeur, fort, significatif, limité) pour chaque catégorie de tiers, ce qui influencera la profondeur de l'évaluation individuelle. Il est possible d'affiner cette analyse en définissant des seuils quantitatifs. Certains tiers sont par défaut considérés à "risque fort" et nécessitent une évaluation individuelle détaillée, tels que les cibles d'acquisition, les personnalités politiquement exposées (PPE), les bénéficiaires de sponsoring, les agents et intermédiaires d'affaires, les contrats supérieurs à certains montants ou durées, les tiers localisés dans des pays sous sanction économique, ou encore les partenaires scientifiques.

- **L'évaluation individuelle des tiers** : Cette phase consiste à évaluer chaque tiers pour décider d'entrer ou non en relation, ou de maintenir une relation existante. Un processus cible est établi, prévoyant trois niveaux de validation en fonction de l'importance et du niveau de risque du tiers. Une personne est désignée pour réaliser l'évaluation, et une autre pour valider l'entrée en relation. Le dossier d'analyse doit être constitué avec un maximum d'informations, incluant l'identité du tiers (dénomination sociale, forme juridique, implantation géographique, etc.), sa structure capitalistique (actionnaires, bénéficiaires effectifs), son activité, le pays d'établissement (avec vérification de l'indice de corruption), et les recherches de sanctions ou condamnations passées :
 - **Niveau 1** : Évaluation initiale du risque de corruption à l'aide de l'outil interne "Workflow Due Diligence".
 - **Niveau 2** : Analyse détaillée pour les risques plus élevés, utilisant l'outil "Compliance Catalyst" qui fournit des données financières, la structure capitalistique, les sanctions et l'analyse des dirigeants.
 - **Niveau 3** : Intervention de la Direction Juridique et Conformité pour les tiers à risque élevé, avec possibilité de mener des enquêtes complémentaires via un prestataire externe et, si nécessaire, soumission du dossier au Comité de Direction Groupe pour décision finale.

Limagrain a également mis en place un système de contrôle et de suivi pour s'assurer du déploiement et de la conformité du processus d'évaluation. Des contrôles sont effectués au niveau des différentes entités du Groupe, ainsi que par le Contrôle Interne Financier (CIF) Groupe. Ces contrôles portent sur l'analyse des niveaux de risque, la conformité des procédures rédigées, la justification des seuils quantitatifs, la complétude des dossiers d'évaluation, la validation formelle avant l'entrée en relation, et la réalisation des réévaluations périodiques (maximum 1 an pour les risques forts, entre 1 et 2 ans pour les risques moyens, et maximum 3 ans pour les risques faibles). En cas de changement significatif dans la situation d'un tiers, une nouvelle évaluation est obligatoire.

4.2.4. G1-4 : Cas avérés de corruption

Limagrain n'a pas défini d'objectifs quantitatifs spécifiques en matière de lutte contre la corruption, mais l'entreprise s'appuie sur des indicateurs de prévention et de détection. Ceux-ci incluent, par exemple, le taux d'achèvement des formations obligatoires et le nombre de contrôles de diligence raisonnable effectués sur les tiers. En cas d'incident, l'entreprise s'engage à prendre des mesures correctives et disciplinaires, dans le respect de sa politique de tolérance zéro.

Limagrain n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption au cours de la période de reporting.

Limagrain n'a pas non plus fait l'objet de condamnations pour infraction à la législation sur la concurrence ou pour violation des programmes de sanctions internationales au cours de la période de reporting.

ANNEXES

Note méthodologique

1. Objectif et cadre de référence

La démarche de reporting social, sociétal et environnemental de Limagrain se base sur :

- Les dispositions réglementaires liées à l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce français,
- Les principes et recommandations de la norme ISO 26000 qui ont permis au Groupe de définir ses enjeux prioritaires en termes de responsabilité sociétale d'entreprise afin de répondre à la fois à des objectifs économiques, environnementaux, sociaux/sociétaux et aux attentes des parties prenantes ;
- Les lignes directrices pour le reporting Développement durable du référentiel G4 de la Global Reporting Initiative ;
- Les dix principes du Pacte Mondial de l'ONU.

2. Périmètre

La période de reporting est fondée sur une année fiscale (du 1er juillet au 30 juin).

Le périmètre du reporting a pour objectif d'être représentatif des activités de Limagrain. Pour exercice 2024-2025, le taux de couverture du reporting s'établit comme suit :

	% de couverture du chiffre d'affaires consolidé 2024-2025 de Limagrain	% de couverture du chiffre d'affaires 2024-2025 des sociétés disposant d'un site industriel
Reporting social	100	100
Reporting sociétal et environnemental	98	100

Cependant, l'absence de suivi de la part de certaines filiales oblige Limagrain à calculer certaines données environnementales sur un périmètre réduit, comme suit :

	% de couverture du chiffre d'affaires consolidé 2024-2025 de Limagrain	% de couverture du chiffre d'affaires 2024-2025 des sociétés disposant d'un site industriel ¹
Reporting « Energies »	95,5	100
Reporting « Eau »	89,3	99,3
Reporting « Déchets »	73,3	78

Pour chaque indicateur communiqué sur un périmètre restreint, ce dernier est précisé en regard de la donnée communiquée. Sur les périmètres susvisés, les règles de consolidation extra-financière sont les mêmes que les règles de consolidation financière.

¹ La liste des sociétés concernées est disponible sur demande auprès de la Direction RSE et Performance Durable Groupe.

3. Procédures méthodologiques

Les procédures du Groupe sont composées :

- D'une procédure rédigée et comprenant entre autres un rétroplanning, la définition du périmètre, une description de l'outil de reporting et des procédures de contrôle et de validation. Cette procédure est mise à disposition dans l'outil de gestion documentaire du groupe ;
- D'un outil de reporting (plateforme Web) incluant des tests de cohérence lors de la saisie et des aides à la saisie (définitions) directement sous les questions ;
- De deux glossaires (données sociales et environnementales)
- D'une aide pour les informations liées aux déchets ;
- Des guides pour compléter les données relatives à certains indicateurs ;
- Des facteurs de conversion pour l'énergie ;
- Et d'un flyer et d'un guide utilisateurs.

4. Pertinence et choix des indicateurs

Les indicateurs ont été sélectionnés en fonction de leur pertinence pour le Groupe et ses parties prenantes à l'issus d'une analyse de double matérialité qui a réalisé durant l'exercice fiscal 2024-2025.

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux peuvent présenter des limites du fait :

- De la variation des définitions entre la France et les autres pays ;
- Des particularités des lois sociales de certains pays ;
- Des changements de définitions pouvant affecter leur comparabilité ;
- De la variation du périmètre d'activité d'une année sur l'autre ;
- De la difficulté de récupérer de l'information en cas de sous-traitance et/ou de société en participation avec des partenaires extérieurs ;
- Des modalités de collecte et de saisie de ces informations.

5. Points méthodologiques

5.1. Points méthodologiques liés à l'environnement

5.1.1 Consommation d'énergie

Référence	Intitulé de l'indicateur	Exclusion	Taux de couverture par chiffre d'affaires
E1-5 38 b	Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers	Les sociétés Limagrain Ukraine et Limagrain Roumanie ont été exclus du périmètre sur les énergies mobiles (carburant voitures) faute d'une remontée de la donnée.	Limagrain Roumanie : 0,70 % Limagrain Ukraine : 1,63 %
E1-5 38 b	Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers	Pour l'exercice en cours, les données relatives aux consommations d'énergies mobiles (carburants des véhicules légers) de la société coopérative agricole sont basées sur des reporting fournies par notre prestataire. À ce stade, nous ne disposons pas d'éléments suffisants pour garantir l'exactitude des données communiquées par ce dernier.	Société Coopérative Agricole Limagrain : 2,07 %

5.1.2 Consommation d'eau

Dans notre reporting, nous collectons les informations relatives aux prélèvements d'eau et non les consommations d'eau (*E3-4 28 a- consommation d'eau totales en m3*). A partir des informations de l'Insee, nous avons fait l'hypothèse que 58 % de nos prélèvements d'eaux sont de la consommation d'eaux¹.

De même à ce jour nous ne pilotons pas l'indicateur « *E3-4 28 c-Quantité d'eau recyclée et réutilisée (en m3)* ». Cet indicateur a dû être omis pour ce premier exercice.

Enfin, nous avons considéré l'indicateur « *E3-4 28 d- quantité totale d'eau stockée et les changements dans le stockage* » les prélèvements d'eau de pluie.

¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7728881?sommaire=7728903>

Référence	Intitulé de l'indicateur	Description méthodologique	Taux de couverture sur le total des prélèvements d'eau
E3-4 28 a	La consommation d'eau totale en m3	Hypothèse retenue : 58 % de nos prélèvements d'eaux sont des consommations	-
E3-4 28 c	Quantité d'eau recyclée et réutilisée (en m3)	Non piloté à ce jour	-
E3-4 28 d	Quantité totale d'eau stockée et les changements dans le stockage	L'eau stockée correspond à nos prélèvements d'eaux de pluie	L'eau stockée correspond à 2,86 % des prélèvements d'eaux totaux de Limagrain

5.1.3 Biodiversité

Pour cet exercice, concernant le « DP E4-5 35- Si l'entreprise a établi que des sites se trouvant à l'intérieur ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité affectent négativement ces zones [voir paragraphe 19, point a)], elle communique le nombre et la superficie (en hectares) des sites qu'elle détient, loue ou gère à l'intérieur ou à proximité de ces aires protégées ou de ces zones clés de la biodiversité », nous n'avons pu communiquer que sur le nombre de sites se trouvant à l'intérieur ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité. La superficie en hectare a été omise car nous ne collectons pas encore cette donnée.

5.1.4 Flux de ressources entrantes

Pour Limagrain, nos flux de ressources entrantes correspondent à nos postes les plus significatifs au regard de notre activité à savoir nos achats de semences et matières premières et nos achats d'emballages.

L'indicateur « *DP E5-4 31-b : le pourcentage de matières biologiques (dont les biocombustibles utilisés à des fins non énergétiques) utilisées pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages) qui est issu de sources durables, en précisant le système de certification utilisé et la façon dont le principe d'utilisation en cascade a été appliqué* » n'est pas pertinent au regard de l'activité de Limagrain, car la donnée est inférieure à 1 % de matières biologiques certifiées agriculture biologique ou équivalent.

De même, l'indicateur « *DP E5-4 31-c : le poids, en valeur absolue et en pourcentage, des composants secondaires réutilisés ou recyclés et des produits et matières secondaires intermédiaires qui sont utilisés pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages)* » n'est pas pertinent pour Limagrain car la donnée n'est pas significative pour l'activité. Nous publions donc 0 sur cet indicateur.

Enfin, sur l'indicateur « *DP- E5-4 32 : Poids total global des produits et des matières techniques et biologiques utilisés au cours de la période de reporting* », nous avons extrapolé une part des données des flux entrants en tonnes à partir de données monétaires ou directement en tonnes CO2 équivalent, ce qui correspond à 5 % des achats de semences et matière premières sur le poids total des achats de semences et matières premières et à 15 % des achats d'emballages sur le poids total des achats d'emballages.

Référence	Intitulé de l'indicateur	Description méthodologique	Taux de couverture sur le poids total des produits et matières techniques et biologiques utilisés
E5-4 31 b	Pourcentage de matières biologiques (dont les biocombustibles utilisés à des fins non énergétiques) utilisées pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages) qui est issu de sources durables, en précisant le système de certification utilisé et la façon dont le principe d'utilisation en cascade a été appliqué.	Chez Limagrain, les semences biologiques représentent moins de 1 % du total des semences vendues.	Les achats de semences et matières premières représentent 97 % du poids total des flux entrants.
E5-4 31 c	Poids, en valeur absolue et en pourcentage, des composants secondaires réutilisés ou recyclés et des produits et matières secondaires intermédiaires qui sont utilisés pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages).	La donnée n'est pas significative pour l'activité de Limagrain, nous publierons 0 sur ce DP.	Les achats d'emballages représentent 3 % du poids total des flux entrants.
E5-4 32	Poids total global des produits et des matières techniques et biologiques utilisés au cours de la période de reporting.	Extrapolation des données entrées en monétaire ou en tonnes CO2 équivalent : 5 % des achats de semences et matière premières et 15 % des achats d'emballages.	-

5.1.5 Flux de ressources sortantes

Chez Limagrain, nous avons différents types de traitements sur les déchets :

- Valorisation matière pour les déchets partant en recyclage, la récupération de produits, la réutilisation, l'échange de produits, la nutrition animale ou humaine et le compostage ;
- Valorisation énergétique pour les déchets utilisés comme combustible (cimenterie, incinération avec récupération d'énergie) et comme source d'un processus créateur d'énergie (par exemple méthanisation) ;
- Enfouissement ou élimination pour les déchets mis en décharge.

Pour répondre à l'indicateur *DP E5-5- b*, nous avons consolidé les quantités des déchets recyclés et autres opérations de valorisation, car nous n'avons pas pour cet exercice le détail. Sur cet indicateur, nous avons publié sur la quantité des déchets qui partent en valorisation matière et en valorisation énergétique.

Également, pour répondre à l'indicateur *DP E5-5- c*, nous avons publié la quantité des déchets qui partent en enfouissement ou élimination. Le détail des déchets éliminés a été omis pour cet exercice car nous ne sommes pas en mesure d'avoir la donnée.

Référence	Intitulé de l'indicateur	Description méthodologique	Taux de couverture sur la quantité totale des déchets produits
DP E5-5- b	Quantité totale (en poids) de déchets qui n'est pas éliminée, en indiquant séparément les déchets dangereux et les déchets non dangereux et en ventilant les données par types d'opérations de valorisation, à savoir : i) la préparation en vue d'une réutilisation ; ii) le recyclage ; et iii) les autres opérations de valorisation.	Correspond aux quantités des déchets qui partent en valorisation matière et en valorisation énergétique.	84 % des déchets partent en valorisation matière ou valorisation énergétique.
DP E5-5- c	Quantité (en poids) de déchets qui est éliminée, par type de traitement des déchets et au total, pour les trois types de traitement, en indiquant séparément les déchets dangereux et les déchets non dangereux. Les types de traitement des déchets sur lesquels des informations doivent être publiées sont : i) l'incinération ; ii) la mise en décharge ; et iii) les autres opérations d'élimination.	Correspond aux quantités des déchets qui partent en enfouissement ou élimination.	16 % des déchets sont éliminés ou partent en enfouissement.

6. Consolidation et contrôle interne

Chaque site, chaque société et chaque Business Line/Business Unit sont responsables des données qu'elles fournissent, tout comme le sont les départements groupe en charge de la consolidation des indicateurs publiés.

L'organisation du reporting extra-financier repose sur :

- Les Directions de chaque département (RSE, RH, Achats, Santé-Sécurité, Juridique) coordonnent les Business Lines/Business Unit, consolident toutes les données extra-financières et s'assure de la cohérence des données ;
- Pour les données environnementales et sociétales, un réseau de « coordinateurs Business Lines » gère le reporting des sociétés filiales et de leurs sites et valide leurs données ;
- Pour les données sociales, sociétales et environnementales, des « interlocuteurs société », désignés par les coordinateurs Business Lines, valident les données des sites, transmettent les données de leur société et fournissent les pièces justificatives ;
- Pour les données environnementales et sociétales, des « interlocuteurs site », désignés par les coordinateurs Business Lines, transmettent les données de leur site et fournissent les pièces justificatives.

Pour les données environnementales, sociétales et sociales, le contrôle et la consolidation de ces données sont réalisés en deux phases :

- Première phase : chaque entité (Limagrain et ses filiales) consolide les données de son périmètre. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués.
- Deuxième phase : la Direction des Ressources Humaines Groupe et la Direction RSE Groupe consolident les données sur l'intégralité de leur périmètre et veillent à leur cohérence.

7. Contrôles externes par un Organisme Tiers Indépendant (OTI)

Pour l'exercice 2024-2025, les procédures de reporting des indicateurs extra-financiers ont fait l'objet d'une vérification externe par la société KPMG. Les audits ont été menés sur la base d'une sélection d'indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux afin de valider la qualité et la crédibilité globale du système de reporting.

La nature des travaux réalisés et les conclusions afférentes sont présentées dans une attestation spécifique (rapport de l'OTI).

Les sociétés ayant fait l'objet d'un audit à distance sont identifiées par un * :

	Scoping d'audit		
	Environnement	Social	Gouvernance
VCO HQ	X	X	X
LFS Europe	X		
<i>Elorz (LFS Europe)*</i>	X		
HM Clause	X	X	
<i>Portes-lès-Valence (HM Clause)</i>	X		
Vilmorin Mikado	X	X	
<i>La Ménitré (VMK)</i>			
LFS in Americas*	X		
<i>Unidade Pesquisa Sorriso (LFS in Americas)*</i>	X		
<i>Goianésia (LFS in Americas)*</i>	X		
<i>Graneros (LFS in Americas)*</i>	X		
Société Coopérative Agricole Limagrain	X	X	
<i>Ennezat</i>	X		

CARBONE

Émissions de GES

Lors du calcul du bilan de GES nous avons pris en considération les principes, exigences et orientations définis par le GHG protocol Les émissions sont indiquées en tonnes d'équivalent CO₂ (tCO₂eq)

Méthodologies et Hypothèses Spécifiques

Remarques générales :

- **Interconnexions** : Les flux d'achats et de ventes identifiés comme **majoritaires entre les entités du Groupe ont été retirés** lors de la consolidation afin d'éviter la double comptabilisation.
- **Emissions biogéniques** : Les émissions biogéniques ont été prises en compte pour les matières premières dont le carbone biogénique est important, notamment les matières pouvant engendrer de la déforestation

Scopes 1 & 2 :

- **Facteurs d'Émission** : Pour le calcul des émissions des scopes 1 et 2, les facteurs d'émissions de la base Empreinte sont utilisés, ainsi que ceux de la base de données de l'IEA pour les émissions liées aux consommations d'électricité. Les facteurs d'émission géographiques sont utilisés dès que disponibles. En l'absence de **facteurs d'émission spécifiques disponibles** pour certaines zones géographiques, le **facteur d'émission France (FE France) est utilisé par défaut**.
- **Calcul du Scope 2** : Les émissions brutes de GES du Scope 2 sont calculées selon la **méthode « location Based » fondée sur la localisation** et la **méthode « market based » fondée sur le marché**.

Facteurs d'Émission (FE)

- **FE Semences Grandes cultures** : Le **FE spécifique de la semence** est privilégié lorsqu'il est disponible. Si un FE spécifique manque, le **FE de la culture** est utilisé.
- **FE Semences Potagères** : Les FE sont sélectionnés afin d'utiliser les bases de données plus précises, soit par ordre de priorité et en fonction du périmètre : **Agrifootprint, Gestim+, Ecolinvent, et Agribalyse**.
- **Sources des FE Biogéniques** : Les facteurs d'émission biogéniques proviennent de bases variées, notamment **Base Empreinte (tableur V9), Agribalyse (tableur V3.2), Ecolinvent (version numérique), et Agrifootprint (SimaPro)**. Pour les FE provenant de Gestim+ ou d'extrapolation, un **ratio moyen** est créé pour estimer le facteur d'émission biogénique.
- **Qualification des FE** : Les FE sont qualifiés selon une échelle qualitative (Très bonne, Bonne, Moyenne, Mauvaise, Très mauvaise). Des règles spécifiques ont été appliquées pour qualifier chaque FE selon la base de données source et les informations disponibles.
 - Pour les FE issus de la Base Empreinte, la qualification est basée sur l'incertitude en pourcentage fournie (incertitude entre 0 et 20 % = "Très bonne" ; entre 80 et 100 % = "Très mauvaise").
 - Pour tous les FE issus de l'IEA : attribution de la note "très bonne".
 - Pour tous les FE issus d'Agribalyse : qualification à partir du Data Quality Ratio (DQR).
 - Pour tous les FE issus de la base Ecolinvent, Agrifootprint et Gestim+ : attribution de la note "moyenne" pour tous les FE régionaux, et attribution de la note "mauvaise" pour tous les FE globaux, en cohérence avec les FE équivalents sur la base Agrifootprint.
 - FE du mix électrique issus de la base AIB = en l'absence d'information sur le niveau d'incertitude dans la base AIB, le FE est attribué la note "**Très bonne**", par cohérence avec les FE de mix électrique de la Base Empreinte.

- FE provenant d'un **tiers** (ex. agence de voyage) ou **modélisés** par nos consultants se voient attribuer systématiquement la qualité "**moyenne**".
- Lors du calcul de nos émissions en tCO₂eq nous incluons les gaz à effet de serre suivants : CO₂, CH₄, N₂O, HFCs, PFCs, SF₆, NF₃ ; en revanche nous n'avons pas les résultats décomposés par gaz
- **Gaz Spécifiquement Mentionnés** : Le Groupe prend en compte les gaz réfrigérants (Scope 1.4) tels que **R12, R22 et R32**. Les valeurs de **Potentiel de Réchauffement Global (PRG)** utilisées pour les gaz R12, R22 et R32 sont celles du **cinquième rapport d'évaluation (AR5) du GIEC (2013)**. Une mise à jour pour utiliser les valeurs du sixième rapport d'évaluation (AR6) (2023) est prévue prochainement. Les émissions déclarées pour ces gaz sont peu significatives
- **Autres GES** : Les émissions de l'ensemble des GES sont incluses dans les calculs des émissions en TCO₂eq
- **Émissions Biogéniques** : Les **émissions biogènes de CO₂e** résultant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse sont déclarées **séparément** des émissions brutes de GES du Scope 1 et du Scope 2.

Périmètre de consolidation

Émissions Scope 3

Les émissions brutes de GES du Scope 3 sont déterminées conformément à la **Norme de comptabilité et de rapport concernant la chaîne de valeur (Scope 3) du Protocole des GES**. Seules les catégories jugées significatives sont détaillées.

La part des émissions scope 3 issues de données primaires a été calculée à partir de l'ensemble des données réelles renseignées en quantités physiques, ainsi que des données réelles renseignées en GES directement (exemple : données fournies par les transporteurs). Cette part est de 60 %.

Catégorie Scope 3 (GHG)	Limites de Reporting et précisions méthodologiques significatives
1. Achats de biens et services (3.1)	Les données manquantes pour les volumes FLAG (Forest, Land, Agriculture), soit environ 20 % des volumes totaux en FY25, sont récupérées en données physiques des bilans carbone des exercices précédents puis extrapolées sur % de l'évolution moyenne des volumes totaux de FLAG par BU entre l'année de référence du BC d'extrapolation et FY25. Cette méthodologie s'applique à toutes nos BU à l'exception de LFS Asie Pacifique pour laquelle 100 % des volumes sont extrapolés sur la base de l'évolution du CA Les émissions biogéniques sont prises en compte pour les matières premières à fort carbone biogénique, notamment celles pouvant engendrer la déforestation. Les achats de services (20 % des données du Scope 3.1) sont extrapolés à partir de l'évolution du chiffre d'affaires.
2. Biens d'investissement (3.2)	La méthode est conforme au GHG Protocol : seuls les biens acquis sur l'année sont pris en compte.
4. Transport amont (3.4) & 9. Transport aval (3.9)	Le calcul des distances s'arrête aux fournisseurs et aux clients de rang 1 . Les émissions liées au fret sont donc limitées aux clients et fournisseurs de rang 1.
11. Utilisation des produits vendus (3.11)	8 % des données du Scope 3.11 sont extrapolées . La majeure partie des émissions associées à cette catégorie proviennent d'une estimation des consommations d'énergie aux champs pour la production végétale. Les FE sont choisis en se référant à une étude sur l'intensité en GNR (Gazole Non Routier) nécessaire pour la croissance des semences .
12. Fin de vie des produits vendus (3.12)	Cette catégorie comptabilise la fin de vie de tous les volumes d'emballages achetés dans l'année par le Groupe.

Hypothèses de transition

Le plan de transition climatique de Limagrain est formalisé par la soumission de ses Objectifs à Court Terme (Near-Term Targets) à la Science Based Targets initiative (SBTi). Ces objectifs visent l'horizon FY2030 et sont conçus pour garantir la compatibilité de la stratégie du Groupe avec la limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C.

Les engagements portent sur une réduction absolue (brute) de 42 % » des émissions de gaz à effet de serre (GES) des Scopes 1 et 2 d'ici l'exercice FY2030, par rapport à l'année de référence FY2021. La transition englobe également la chaîne de valeur, avec une réduction absolue (brute) de 25 % des émissions du Scope 3 non-FLAG, incluant les biens et services achetés, les activités liées à l'énergie, le transport amont, les déchets générés, les déplacements professionnels et les trajets domicile-travail.

Le secteur FLAG (Forest, Land and Agriculture), qui représente une part significative des émissions du Groupe, fait l'objet d'objectifs spécifiques, différenciés entre réduction d'intensité (nette) pour les cultures clés et réduction absolue (brute) pour les autres émissions FLAG couvertes.

Objectifs de réduction des émissions de GES – Horizon FY2030 depuis l'année de référence FY21

Catégorie / Scope	Type d'objectif	Objectifs de reduction
Scopes 1 & 2	Absolue (brute)	42 %
Scope 3 non-FLAG	Absolue (brute)	25 %
Maïs (FLAG)	Intensité (nette)	41 %
Blé (FLAG)	Intensité (nette)	34 %
Soja (FLAG)	Intensité (nette)	37 %
Autres émissions FLAG couvertes	Absolue (brute)	30,3 %

La mise en œuvre de ce plan repose sur des hypothèses critiques, notamment l'amélioration de l'efficacité énergétique, le changement des sources d'énergie primaire, et l'achat d'énergie verte pour les Scopes 1 et 2. Pour le Scope 3, la réduction des émissions dépendra de l'évolution des pratiques agricoles et de l'engagement des fournisseurs tout au long de la chaîne de valeur.

SOCIAL

Taux de rotation

Le taux de rotation donné ici couvre 100 % de l'effectif de Limagrain.

Il est calculé pour chaque entité juridique en divisant le total des départs de salariés permanents pendant l'année fiscale 24-25 par le nombre total de salariés permanents au 30 juin 2024.

Pour la consolidation au niveau Limagrain, les mobilités intra Groupe sur cette même période sont retirées de la somme des départs (ce ne sont pas des départs aux bornes du Groupe).

Annexe

Headcount permanents au 30 juin 2025 :

	iHris	Ratio	LED	Ratio
TOTAL	6957	100 %	9676	100 %
France	4295	62 %	4402	45 %

En conséquence, les indicateurs suivants couvrent le % indiqué de la population correspondante :

	Limagrain
Taux de rotation	100 %

GLOSSAIRE

CSRD : Corporate Sustainability Reporting Directive. Directive de l'Union européenne visant à compléter, guider et harmoniser la publication d'informations extra-financières.

ESRS : European Sustainability Reporting Standards, normes de publication de la CSRD, créées par l'EFRAG.

Data Points : Indicateurs soit narratifs, semi-narratifs ou chiffrés, spécifiques à chaque ESRS.

Data Points Matériels : Data Points liés à un sujet matériel pour Limagrain, tel que déterminé par l'analyse de la double matérialité. En tant que tel, Limagrain devra les publier.

Data Points Obligatoires : Data Points dont le reporting est obligatoire, indépendamment de l'analyse de double matérialité. En tant que tel, Limagrain devra les publier.

Data Points Volontaires : Data Points dont le choix du reporting, indépendamment de la double-matérialité, est laissé à l'appréciation de l'entreprise. Ainsi, Limagrain peut décider de les publier ou non.

DR : Disclosure Requirements, il s'agit des sous-catégories de Data Points au sein de chaque ESRS

Phase-in Data Points : Parmi les Data Points liés matériels pour Limagrain, les Phase-In sont des informations pour lesquelles l'EFRAG permet une approche progressive sur plusieurs années, par exemple lorsqu'une préparation spécifique ou la mise en place de systèmes de collecte de données supplémentaires sont nécessaires.

MDR Data Points : Minimum Disclosure Requirements : Il s'agit des informations essentielles que toute entreprise doit obligatoirement divulguer dans son reporting de durabilité, garantissant ainsi un niveau minimal de transparence.

IRO : Impacts, Risques et Opportunités, tels que déterminés par l'analyse de la double matérialité.